



FEUILLE DE ROUTE
POUR LE NOUVEAU
PLAN DIRECTEUR CANTONAL

VISION TERRITORIALE TRANSFRONTALIÈRE 2050



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

POST TENEBRAS LUX

COMITÉ DE PILOTAGE DE LA DÉMARCHE

Sylvain Ferretti (DT-OU-DG), Matthieu Baradel (DT-DPA),
Prisca Faure (DT-OU-DPC), Frédéric Josselin (DT-OU-SCC),
Mathieu Petite (DT-OU-DG), Marie Schärli (DT-SG),
Vassilis Venizelos (DT-OU-DG), Ariane Widmer (DT-OU-DG)

DIRECTION DE PROJET POUR L'ÉTABLISSEMENT DE LA FEUILLE DE ROUTE

Prisca Faure (DT-OU-DPC), Marc Naef (DT-OU-DPC),
Mathieu Petite (DT-OU-DG), Ariane Widmer (DT-OU-DG)

PLATE

Sylvain Ferretti (DT-OU-DG), Matthieu Baradel (DT-DPA),
Adrien Bron (DSES-DGS), Daniel Chambaz (DT-OCEV),
Francesco Della Casa (DT-SG), Saskia Dufresne (DT-PAV),
Marie-Christine Dulon (DT-OCLPF), René Duvillard (DI-OCBA)
(jusqu'au 31 mai 2021), Alexandre Epalle (DDE-DGDERI),
Prisca Faure (DT-OU-DPC), David Favre (DI-OCT),
Jean-Baptiste Ferey (DI-SG), Béatrice Ferrari (DF-DAI),
Pierre Alain Girard (DT-OPS), Christophe Girod (HG),
Christian Gorce (DI-OCGC), Carole Gueorguiev-Bourquenoud (DI-OCBA)
(dès le 1^{er} juin 2021), Valentina Hemmeler Maïga (DT-OCAN),
Andre Klopmann (DCS-SG), Anna-Karina Kolb (CHA-SAEF),
Aldo Maffia (DCS-OAIS), Guillaume Massard (FTI),
Gilles Mulhauser (DT-OCEAU), Cédric Petitjean (DT-OCEN),
Jérôme Savary (DT-SG), Marie Schärli (DT-SG),
Ariane Widmer (DT-OU-DG), Rémy Zinder (DT-SCDD)

GROUPE DE SUIVI

OUTIL

Prisca Faure (DT-OU-DPC), Frédéric Josselin (DT-OU-SCC),
Eric Zellweger (DT-OU-DPC)

BILAN

Prisca Faure (DT-OU-DPC), Marc Juge (DT-OU-DAF),
Eric Zellweger (DT-OU-DPC)

CONCERTATION

Frédéric Josselin (DT-OU-SCC), Prisca Faure (DT-OU-DPC),
Mathieu Petite (DT-OU-DG), Ariane Widmer (DT-OU-DG)

MANDATAIRES

BAMO général feuille de route urbaplan

(Igor Andersen, Amandine Wyss, Marcos Weil, Anne Veuthey)

Concept de concertation Res publica (Irene Rossetti, Tom Val)

Bilan forme du PDCn Evaluanda – Sofies

Bilan de mise en œuvre MicroGIS

GRAPHISME

Atelier Poisson

REMERCIEMENTS

à Pierre Feddersen et à Kees Christiaanse,
pour leurs apports à la réflexion méthodologique

CRÉDITS PHOTOS

Carla da Silva couverture et pages 6, 8, 11, 12, 17, 18,
32, 54, 58, 62, 67, 68, 72-73

Emilie Laici page 21

Document adopté par le Conseil d'Etat le 8 décembre 2021

L'élaboration de la présente feuille de route a été initiée dans la perspective de la révision du Plan directeur cantonal (PDCn). Durant ce processus, le champ d'action a progressivement été élargi à l'échelle du bassin genevois. Pouvoir disposer d'une vision territoriale transfrontalière destinée à adapter les différentes planifications directrices est en effet apparu comme un préalable indispensable pour réussir à répondre aux nouveaux enjeux de la transition écologique.

Cela a entraîné un rapprochement des partenaires des territoires du grand Genève au fil du processus, qui a permis d'aboutir à une méthode de travail conjointe dont le point d'orgue est la vision territoriale commune. Ce rapprochement reste visible dans la rédaction de la feuille de route. Si son propos reste focalisé sur le PDCn, elle marque néanmoins l'engagement d'une pleine collaboration à l'échelle du Grand Genève.

SOMMAIRE

Avant-propos	7		
Préambule	9		
1. Un virage engagé	13		
2. Ambitions	19		
2.1 Postulats pour la révision	22		
2.2 Orientations pour la révision	26		
3. Méthodologie	33		
3.1 Posture	34		
3.2 Grandes étapes	36		
3.3 Processus de travail	37		
3.4 Gouvernance	46		
3.5 Concertation et communication	48		
3.6 Évolution sur la forme	55		
3.7 Bilan de la mise en oeuvre et monitoring	57		
3.8 Mesures d'urgence	57		
		4. Programme de travail	59
		4.1 Études thématiques	59
		4.3 Ressources et financement	60
		4.2 Calendrier indicatif	61
		5. Synthèse de la consultation	63
		6. Conclusion	69
		Annexes	74
		Glossaire	78



AVANT-PROPOS

Le Plan directeur cantonal 2030 a été conçu il y a dix ans. Bien qu'il ait été mis à jour entre 2015 et 2021, une révision complète de ce document – essentiel pour notre canton – doit être aujourd'hui engagée pour viser l'horizon 2050. Il est essentiel car il coordonne l'ensemble des activités qui ont un impact sur notre territoire. Et, en dix ans, les enjeux ont évolué : depuis 2019, l'urgence climatique est notre impératif et la neutralité carbone doit être atteinte en 2050, une exigence dont notre canton, à l'instar de tant d'autres collectivités, à toutes les échelles, s'est doté. Le Plan climat cantonal 2^e génération nous donne une boussole utile à cet égard.

Nous savons désormais que nous devons évoluer dans le cadre des limites de la planète et que nos modes de vie vont devoir tendre vers cet objectif de neutralité carbone, quelles que soient l'évolution de la population et des activités que notre canton et notre région connaîtront ces prochaines années. C'est le défi majeur du futur Plan directeur cantonal d'organiser spatialement ces évolutions, tout en réalisant la transition écologique. Comment y parvenir ?

D'abord, aujourd'hui plus que jamais, une vision régionale doit présider à toute planification ; nous vivons dans une agglomération d'un million d'habitants, le Grand Genève. Pour ce faire, la feuille de route institue une collaboration très étroite avec les équipes du Grand Genève ou les partenaires du Grand Genève, tant côté genevois, français que vaudois.

Ensuite, c'est toute l'organisation de nos territoires, disposés pour la voiture depuis des décennies, qui doit être repensée. Objectif : moins et mieux se déplacer en bénéficiant de la « ville des courtes distances » qu'il faut continuer à mettre en œuvre.

Enfin, l'ampleur de la révision du Plan directeur cantonal doit être à la hauteur des enjeux : la méthode de travail présentée dans la feuille de route est d'ambition comparable avec celle qui avait prévalu dès 2008 lors de la mise en place des périmètres d'aménagement coordonné d'agglomération (PACA). Le mot d'ordre : travailler au plus proche des territoires, en impliquant, par la concertation, une palette très large d'acteurs, y compris les habitants.

La « vision territoriale transfrontalière » sera l'aboutissement de tout ce processus, mais aussi le point de départ d'un véritable pacte territorial qui devra se décliner dans les documents de planification de toutes les entités qui composent le Grand Genève. Elle reflètera le projet du territoire que nous voulons pour 2050 : un projet le plus partagé possible, le plus désirable possible, le plus inclusif possible et qui respecte notre système planétaire.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Antonio Hodgers'.

Antonio Hodgers, Conseiller d'Etat



PRÉAMBULE

PORTÉE DU DOCUMENT

La présente feuille de route formule le cadre de travail pour la révision de la vision territoriale transfrontalière. Le 8 décembre 2021, le Conseil d'Etat a :

- validé les postulats, les orientations initiales ainsi que la méthode proposée dans la feuille de route pour l'élaboration d'une vision territoriale transfrontalière à l'horizon 2050.
- confirmé l'implication par cette démarche, de l'ensemble des politiques publiques à incidences territoriales de l'État de Genève, des partenaires du Grand Genève ainsi que d'un large panel d'acteurs, y compris le grand public
- engagé (1) le remaniement complet du Plan directeur cantonal qui visera l'horizon 2050 et une compatibilité avec les objectifs de neutralité carbone; (2) la construction, avec les partenaires du Grand Genève, d'une vision territoriale transfrontalière, visant le même horizon et qui servira de base à l'élaboration des prochaines générations de Projet d'agglomération.

STRUCTURE DU DOCUMENT

La présente feuille de route est constituée de 5 chapitres :

- le chapitre 1 vise à mettre en contexte la démarche et ainsi poser le cadre dans lequel s'inscrit la révision du PDCn.
- le chapitre 2 explicite les postulats et orientations thématiques retenues pour guider cette révision.
- le chapitre 3 aborde la méthodologie de travail. Il expose la posture et les grandes étapes de travail ainsi que la gouvernance de la révision. Il décrit ensuite le concept de concertation, aussi bien institutionnelle que citoyenne, et les ambitions en termes de communication. Enfin, les évolutions sur la forme du document, le bilan de la mise en œuvre et l'adoption de mesures d'urgence sont présentés.
- le chapitre 4 constitue le programme de travail : les études thématiques, les ressources et le financement ainsi que le calendrier sont abordés.
- le chapitre 5 met en exergue quelques conclusions au document.

DÉMARCHE

Ce document est l'aboutissement de la démarche « Territoire, la suite » menée par l'Office de l'urbanisme entre novembre 2019 et avril 2021. Celle-ci avait pour objectif de réfléchir collectivement à l'orientation que doit prendre la planification directrice cantonale compte tenu des nouveaux enjeux prégnants auxquels doit faire face notre société (notamment la transition écologique).

Le contenu de cette feuille de route a été alimenté par les différents volets de la démarche « Territoire, la suite » qui ont été menés en parallèle :

- **postulats et orientations thématiques du PDCn 2050** : formulation établie à la suite d'ateliers sur les constats, les enjeux et les perspectives menés avec les services et offices de l'État, les partenaires institutionnels à l'échelle du Grand Genève et le conseil scientifique qui accompagne la démarche.
- **méthode d'élaboration du PDCn 2050** : processus établi à travers une série d'ateliers sur la méthode de travail menés avec les services et offices de l'État ainsi que les partenaires techniques à l'échelle du Grand Genève avec l'appui d'experts externes.
- **concept de concertation** : définition de l'implication dans la démarche des partenaires et de la population.
- **forme du PDCn** : évaluation de la forme du PDCn pour l'adapter à l'évolution du contexte et aux attentes du public à travers un sondage auprès des partenaires et des ateliers d'approfondissement.
- **programme des études** : rassemblement des études de base existantes et organisation des études à mener par le biais d'une consultation des offices cantonaux et du Grand Genève.
- **bilan du PDCn** : évaluation de la mise en œuvre des objectifs du PDCn et des réorientations nécessaires à travers un monitoring et des entretiens menés en interne à l'État.

Cette feuille de route a été mise **en consultation** entre les mois de mai et juillet 2021 auprès des différentes instances partenaires : Plateforme Aménagement du territoire (PLATE), Association des communes genevoises (ACG), Commission d'urbanisme du canton de Genève (CU), Commission cantonale pour l'aménagement du territoire (CAT), Groupement local de coopération transfrontalière (GLCT), Grand Genève et ses huit membres, Associations professionnelles. Suite à cette consolidation définitive, la feuille de route a été validée par la délégation du Conseil d'État à l'aménagement, au transport et au transfrontalier (DELTAT) et par le Conseil d'État (CE) le 8 décembre 2021.

RAPPEL DU RÔLE ET DE LA COMPOSITION DU PDCN

Le plan directeur est l'instrument central de la politique cantonale en matière d'aménagement du territoire. Il a pour but **de coordonner les activités qui ont des effets sur l'organisation du territoire**. Il constitue la référence de base qui fixe les objectifs d'aménagement du territoire cantonal, la coordination des politiques sectorielles et les actions à mener en vue de leur mise en œuvre. Il définit de manière spatialisée le développement territorial souhaité et détermine les mesures d'aménagement nécessaires en matière d'urbanisation, de mobilité, de gestion de l'espace rural, des milieux naturels et des ressources. Le PDCn engage les autorités, pour lesquelles il a force obligatoire, et règle la coordination des politiques d'aménagement de la Confédération, des cantons voisins et des régions limitrophes. Il fournit enfin le cadre à l'aménagement local et aux activités qui sont de la compétence des communes. Cet instrument est ancré dans la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT), dont la loi cantonale d'application de la loi fédérale (LaLAT) définit les modalités d'élaboration, de consultation et d'adoption du document.

Le PDCn est composé de 2 parties :

- **le concept d'aménagement cantonal** (volet stratégique) : il énonce les principes de l'organisation future du territoire. Il est composé d'orientations stratégiques (texte) et d'une carte de synthèse.
- **le schéma directeur cantonal** (volet opérationnel) : il précise les conditions de mise en œuvre de la politique d'aménagement à travers un plan de mesures (fiches) et une carte localisant les projets.

PRÉCISIONS DE VOCABULAIRE

La présente feuille de route distingue :

- la **vision territoriale transfrontalière** (ou projet de territoire), qui constitue le cœur du projet. Celle-ci a pour objectif d'établir les lignes directrices de la future organisation du territoire, à l'horizon 2050 et de représenter leur incidence spatiale. Pour le PDCn, cette vision correspond au concept d'aménagement cantonal (volet stratégique) ainsi qu'à un avant-projet de schéma directeur cantonal (volet opérationnel). Pour le projet d'agglomération (PA), elle s'apparentera à la vision d'ensemble, qui sera traduite dans le schéma d'agglomération.
- le **PDCn**, qui est l'outil à travers lequel cette vision territoriale transfrontalière est formalisée pour la partie genevoise du territoire.

DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

Les documents ou démarches suivantes ont alimenté les réflexions pour l'élaboration de cette feuille de route et continueront à être mobilisés pour la suite du travail.

Genève 2050

La démarche Genève 2050 menée par le canton de Genève dès 2019 pose les questions suivantes : Comment les Genevoises et Genevois voient-ils l'évolution de leur canton et de leur région à l'avenir ? Quels sont leurs espoirs, attentes et préoccupations ? Une large consultation prospective auprès de la population, de l'administration cantonale, des écoles ainsi que de plusieurs groupes dotés d'expertises thématiques spécifiques a permis de récolter l'opinion de plus de cinq mille personnes qui se sont prononcées sur une grande variété de thèmes au moyen d'ateliers et d'un sondage publics réalisés en 2019.

► Pour aller plus loin : www.ge.ch/dossier/geneve-2050

Le Plan climat cantonal 2030 – 2^e génération

Le Plan climat cantonal a été renforcé suite à la déclaration de l'urgence climatique par le Conseil d'État en décembre 2019. Il est composé de deux volets. Le premier volet fixe le double objectif du plan climat : réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) et anticiper et gérer les effets des changements climatiques sur le territoire cantonal. Il identifie également huit axes stratégiques : bâtiments, mobilité, biens de consommation, aménagement du territoire, santé, espace naturel/biodiversité, éléments transversaux et compensation et captation.

Le deuxième volet est composé de 40 fiches de mesure dont la plupart indiquent l'objectif de réduction des émissions de GES visé par la mesure à l'horizon 2030. La fiche de mesure 4.1 concerne directement le PDCn : elle invite le canton à orienter la planification cantonale de manière à atteindre l'objectif de la neutralité carbone en 2050. Cette fiche vise à ancrer certaines mesures et objectifs du Plan climat dans le PDCn et appelle à la révision de celui-ci.

► Pour aller plus loin : www.ge.ch/document/24973/telecharger

La Consultation sur le Grand Genève de la Fondation Braillard

La démarche prospective « Habiter la ville-paysage du 21^e siècle », conduite par la Fondation Braillard entre 2019 et 2021, a été réalisée sous la forme de vastes explorations territoriales dans le but de trouver des réponses aux enjeux de la transition écologique. Soutenus par les actrices et les acteurs du Grand Genève, les travaux de sept équipes pluridisciplinaires ont permis de mieux cerner les enjeux, mais également de reconsidérer les orientations du développement et d'élaborer des concepts novateurs pour repenser le cadre de l'aménagement du territoire de cette région. La démarche décrite dans la présente feuille de route sera l'occasion de prolonger et d'approfondir les réflexions initiées dans le cadre de cette consultation.

► Pour aller plus loin : la revue *Tracés* du mois de juin 2021 consacre un cahier spécial à la démarche.

D'autres ressources peuvent également être citées : le rapport « Mégatrends et développement territorial en Suisse » du COTER, le travail exploratoire de l'UNIL sur la neutralité carbone à Genève en 2050, les rencontres du développement qui ont eu lieu du 24 au 27 septembre 2020, le forum citoyen qui a remis son rapport en juin 2021, la brochure « Réussir la transition écologique pour garantir les conditions essentielles à la vie », publiée par le Département du territoire en mai 2021, la stratégie biodiversité, la stratégie espaces publics, le concept cantonal environnement 2030, la stratégie d'arborisation du canton (en cours), la conception cantonale du paysage (en cours), la stratégie bruit, le plan directeur de l'énergie, etc.





1. UN VIRAGE ENGAGÉ

Bien que doté de qualités et d'atouts remarquables, le territoire genevois est soumis à d'importantes transformations : changement climatique, effondrement de la biodiversité, défis sociaux et nécessaire transition écologique. Cette dernière découle notamment de la mise en œuvre des accords de Paris et de l'urgence climatique, déclarée par le Conseil d'État genevois en décembre 2019. Le canton de Genève s'est ainsi fixé comme objectif une réduction de 60% des émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2030 et l'atteinte de la neutralité carbone en 2050.

Face à ces enjeux, le canton de Genève et les partenaires des territoires de l'agglomération ambitionnent de refonder une vision territoriale transfrontalière avec comme nouvel horizon de planification 2050.

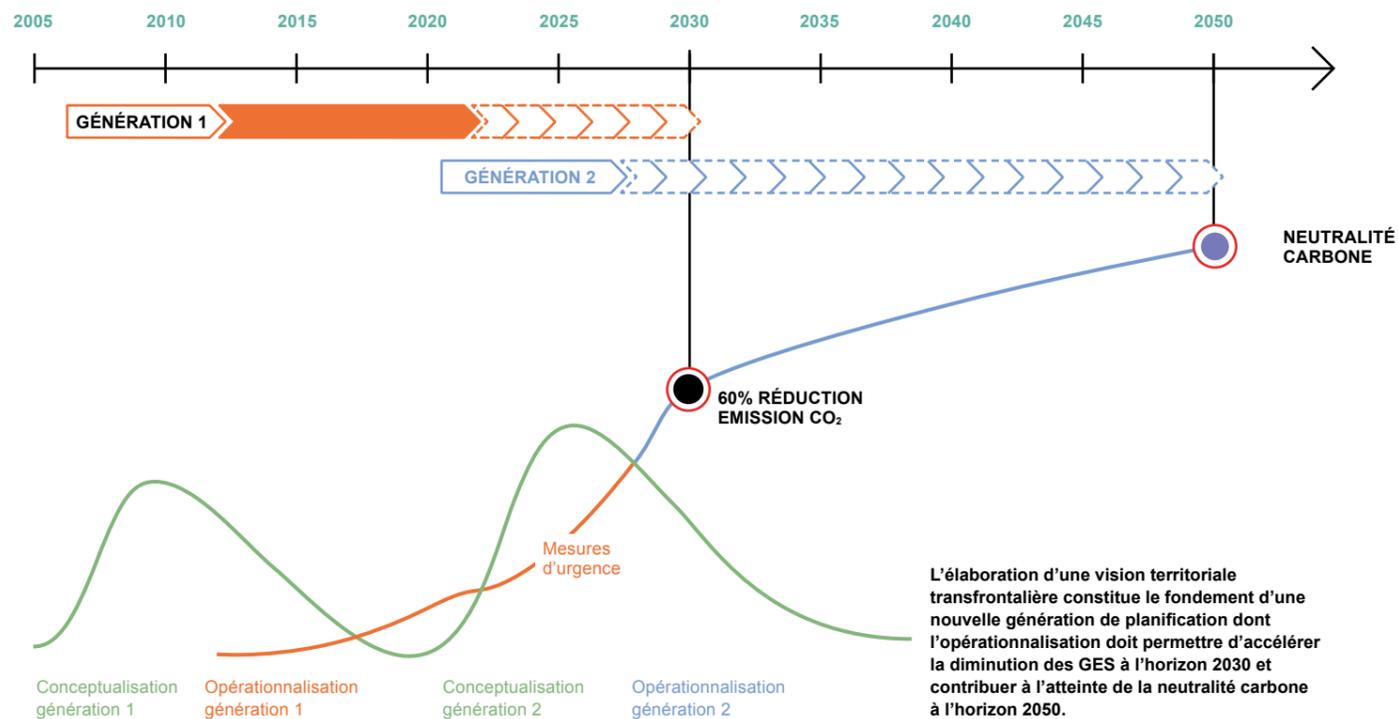
UNE NOUVELLE GÉNÉRATION DE PLANIFICATION POUR LE GRAND GENÈVE

Le contexte actuel réinterroge en profondeur la planification en vigueur et nécessite une révision du PDCn qui réinterroge en profondeur la planification en vigueur. Il s'agit d'initier un travail qui mette au centre des réflexions **le dessin d'une nouvelle vision pour le territoire** qui soit à la mesure des engagements pris.

Les enjeux dont nous devons nous saisir – urgence climatique, mais également accueil de la population, effondrement de la biodiversité, adaptation aux effets du changement climatique, minimisation de l'impact écologique global, préservation du patrimoine bâti et du paysage, etc. – ne s'arrêtant pas aux frontières cantonales, **l'élaboration de la vision territoriale sera transfrontalière et se fera à l'échelle du Grand Genève**. Il s'agit ainsi de calquer le périmètre de projet sur celui du Grand Genève, mais également de proposer une méthode de travail qui permette d'articuler et de coordonner l'élaboration des planifications directrices à l'échelle cantonale et à l'échelle de l'agglomération. **Ce travail transfrontalier constitue le fondement d'une nouvelle génération de planification** qui doit permettre d'aboutir à la formalisation d'un **document stratégique commun pour l'ensemble du périmètre de l'agglomération**. Ce «chapeau» sera ensuite décliné aux échelles territoriales et aux niveaux opérationnels adéquats par chacun des partenaires.

Un intense travail de planification du territoire transfrontalier a été engagé à travers l'élaboration de la première génération de PA en 2007. **La vision générale dessinée alors reste encore aujourd'hui le fondement des générations successives** du PA, accompagnée en parallèle par les mises à jour des documents de planification directrice. Au fil du temps, la mise en œuvre de cette vision a permis de lui donner forme sur le territoire. Cela étant, les engagements pris en termes de réduction des émissions de gaz à effet de serre (qui doivent déjà être réduits de 60% dans moins de 10 ans!) couplés à la prise en compte des autres enjeux majeurs auxquels le territoire fait face **imposent une refondation de la vision**.

Entamer l'élaboration d'une nouvelle génération de planification **ne signifie pas renier le travail antérieur, mais bien construire avec cet héritage**. Si un virage est nécessaire pour répondre aux enjeux de la transition écologique notamment, une continuité des orientations vertueuses reste de mise, notamment en faisant évoluer le principe d'une agglomération verte, multipolaire, compacte, de proximités et transfrontalière. La vision d'ensemble du PA4 (voir illustration page suivante) constitue ainsi un point de départ pour les réflexions à mener.



PAR-DELÀ LA COORDINATION : UNE CO-CONSTRUCTION PROCHE DU TERRAIN

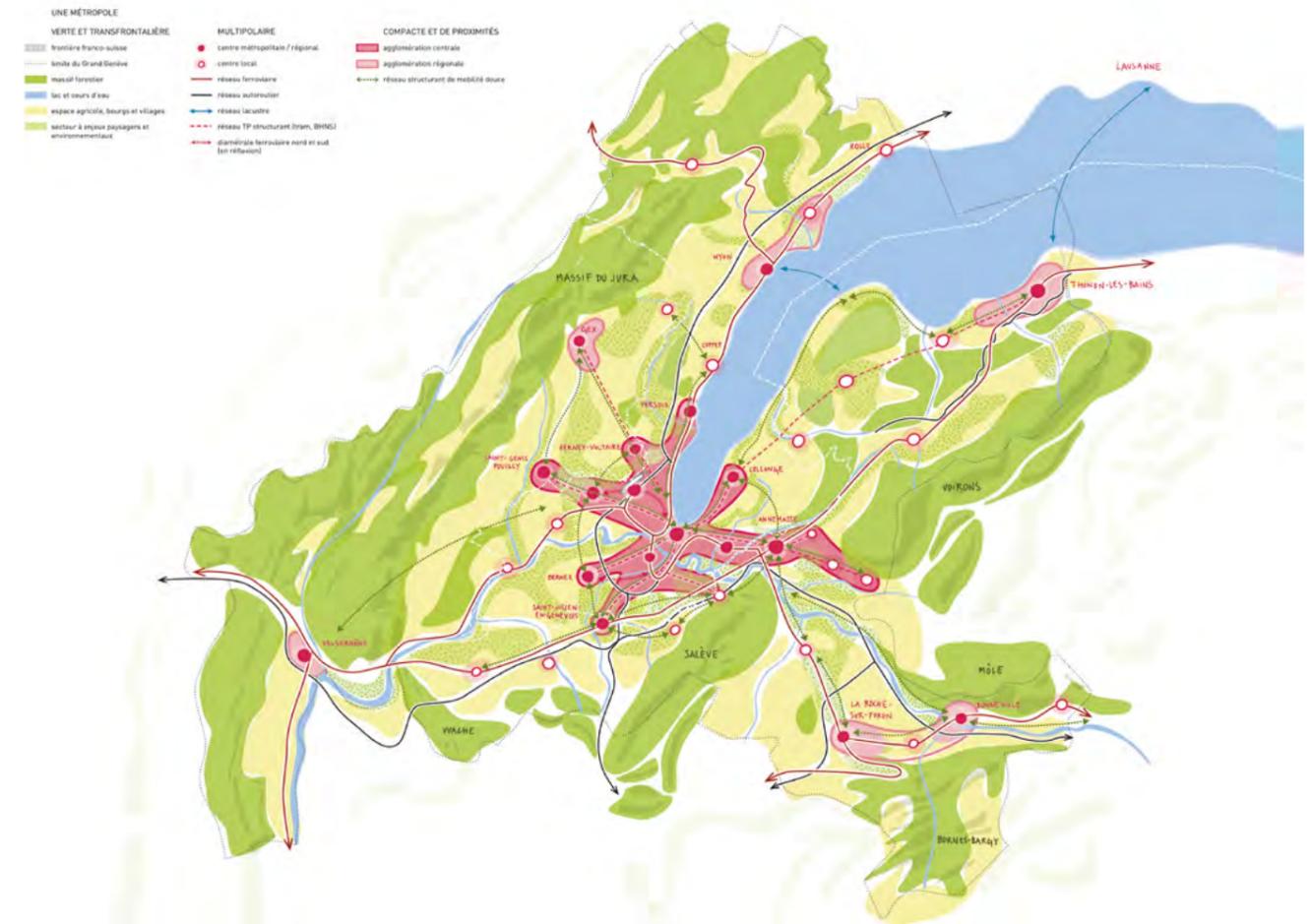
Le PDCn est l'instrument central de la politique cantonale en matière d'aménagement du territoire. Il a pour but principal de coordonner les activités qui ont des effets sur l'organisation du territoire. Outil de la qualité de vie, il cadre et maîtrise le développement de notre territoire.

Étant donné l'ampleur de son influence sur les planifications de détail, et l'importance que cette vision territoriale soit partagée pour en assurer les bonnes conditions de mise en œuvre, nous proposons de saisir l'opportunité de cette révision pour lui donner une portée plus grande : celle d'entamer **un processus de co-construction d'une stratégie d'aménagement** qui soit le fruit d'un **dialogue** entre l'échelle du territoire et l'échelle du projet ainsi qu'entre les actrices et les acteurs institutionnels, la population et les parties prenantes du territoire.

Au cours de son élaboration, il s'agira donc non seulement de se nourrir des études thématiques générales à incidence spatiale et d'études localisées, mais également de **s'appuyer sur une connaissance fine des caractéristiques du territoire**, de l'échelle large à celle des espaces de proximité, à travers un travail de diagnostic et de dialogue sur le terrain mobilisant un large panel d'intervenantes et d'intervenants (population, politiques, associations, expertes et experts, etc.).

Cette proximité d'échelle et de dialogue, qui est à la base de la formulation de la vision territoriale transfrontalière, doit perdurer lors de la formulation des objectifs et principes de mise en œuvre : **les conséquences spatiales de la vision territoriale doivent être évidentes à l'échelle des quartiers**, tout en reconnaissant que, si le PDCn orientera de manière franche le développement du territoire, il devra laisser place à une **nécessaire flexibilité de mise en œuvre** afin de permettre aux projets de s'adapter aux problématiques locales.

La vision territoriale transfrontalière a évolué du PA1 au PA4. Cette image d'une agglomération verte, multipolaire, compacte, de proximités et transfrontalière sera le point de départ pour refonder la vision.



DES DÉMARCHES ARTICULÉES

La vision territoriale transfrontalière se construit à l'articulation de plusieurs démarches :

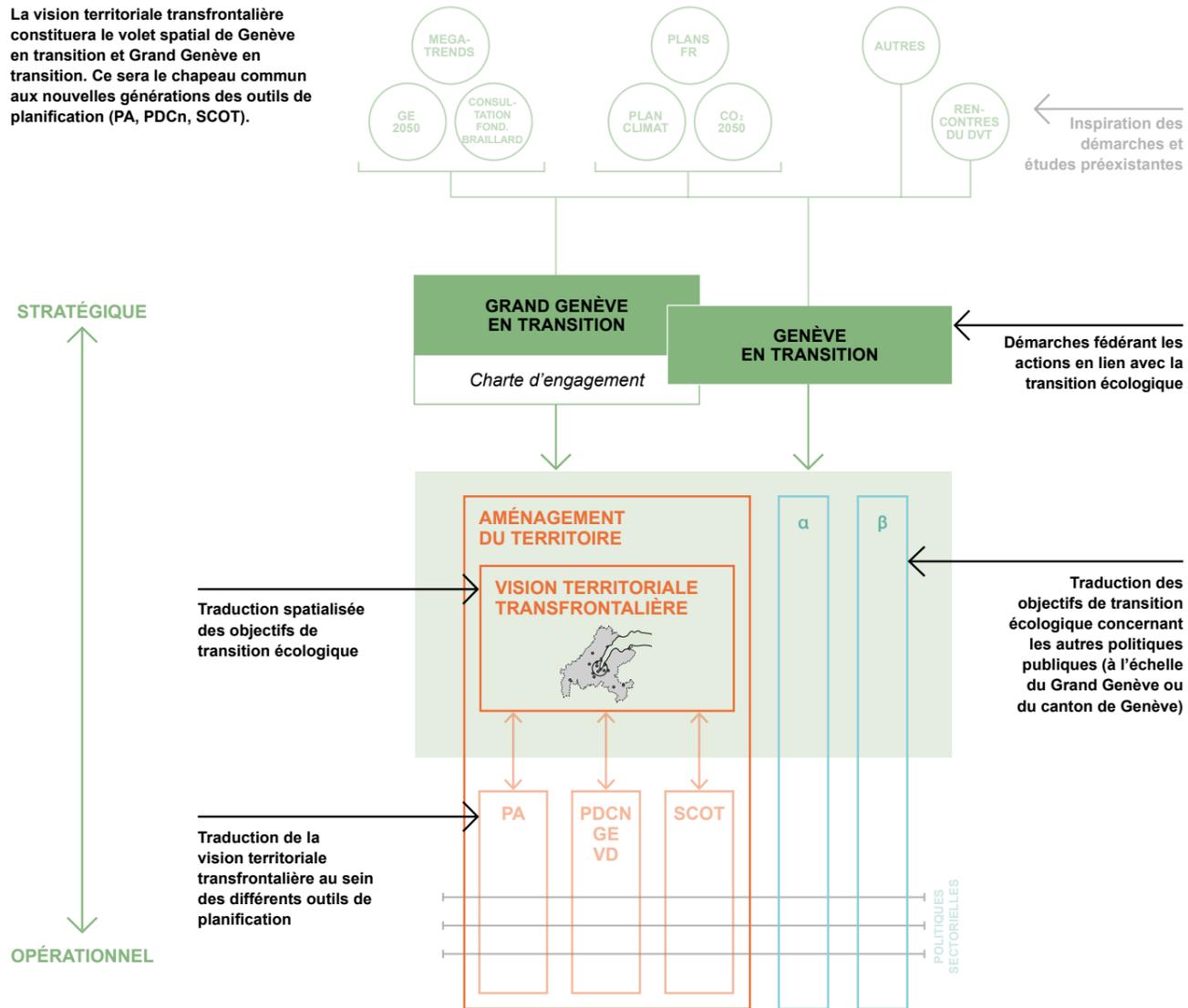
Genève en transition

La transition écologique nécessite une transformation profonde de notre société. Une telle transformation n'est envisageable qu'en impliquant pleinement la population du canton au travers de démarches de concertation. **Afin d'accompagner et accélérer la transition écologique et de faciliter l'implication citoyenne, la démarche « Genève en transition »** coordonne l'ensemble des démarches concourant à la transition écologique à l'échelle cantonale grâce notamment à une signature commune. **Les démarches de concertation accompagnant la révision du PDCn, au même titre que celle accompagnant la mise en œuvre du Plan climat cantonal renforcé, se feront sous cette dénomination « Genève en transition ».**

Grand Genève en transition

À son échelle, le Grand Genève a initié la démarche **« Grand Genève en transition »** qui vise à **engager rapidement et durablement la transition écologique d'une agglomération transfrontalière d'un million d'habitants**. Ce programme vise à porter un projet politique transfrontalier lié à la transition. Il se traduira par une charte d'engagement et un plan d'action pour l'ensemble des partenaires du Grand Genève qui traitera de multiples politiques publiques. La vision territoriale transfrontalière constituera le volet spatial du plan d'action de « Grand Genève en transition ».

La vision territoriale transfrontalière constituera le volet spatial de Genève en transition et Grand Genève en transition. Ce sera le chapeau commun aux nouvelles générations des outils de planification (PA, PDCn, SCOT).





2. AMBITIONS

Quatre postulats et cinq orientations ont été retenus pour guider l'élaboration de la vision territoriale transfrontalière et la révision du PDCn. Ces éléments sont le résultat de la série d'ateliers menée entre septembre 2020 et avril 2021 qui ont réuni les administrations cantonales et communales ainsi que des partenaires associatifs et institutionnels à l'échelle du Grand Genève.

1. L'atelier **Constats** (16.09.20) a permis de formuler les constats de mise en œuvre du PDCn actuel.
Public : offices cantonaux, administrations communales, associations en lien avec l'aménagement du territoire (FAI, FSU, PNPGE).
Lieu : Pavillon Sicli
2. L'atelier **Enjeux** (14.10.20) a permis d'identifier l'ampleur des implications territoriales de la transition écologique et des défis sociétaux qui l'accompagnent.
Public : offices cantonaux, administrations communales, associations en lien avec l'aménagement du territoire (FAI, FSU, PNPGE) ainsi que deux représentants du conseil scientifique affilié à la démarche : MM. Kees Christiaanse et Vincent Kaufmann.
Lieu : Pavillon Sicli
3. L'atelier **Territoire, la suite – Grand Genève** (15.12.20) a permis d'aborder les enjeux d'articulation entre les différentes planifications directrices et le projet d'agglomération du Grand Genève, dans la perspective de l'élaboration d'une vision territoriale transfrontalière commune.
Public : directions membres de l'État de Genève ainsi que leurs homologues des territoires français et vaudois membres et partenaires du GLCT. Des actrices et des acteurs du Grand Genève – professionnels dont l'activité participe à la construction du territoire ayant été impliqués dans le cadre de la démarche « Diagnostic et prospective PA4 » – ont également été présents durant la matinée.
Lieu : en ligne

4. L'atelier **Perspectives** (13.04.21) a permis de tester la robustesse de la synthèse intermédiaire issue des ateliers précédents et de l'enrichir par de nouvelles perspectives.
Public : directions membres de l'État de Genève ainsi que leurs homologues des territoires français et vaudois membres et partenaires du GLCT, membres du conseil scientifique (voir annexe 1).
Lieu : en ligne

L'atelier 4 a été conclu par une **soirée ouverte au public des ateliers précédents. Celle-ci s'est déroulée sous forme de 3 tables rondes** modérées par Manuela Salvi, journaliste à la RTS (événement en ligne). Les débats se sont appuyés sur des grandes questions issues des travaux de l'après-midi : à quelle échelle réfléchir et à quelle échelle agir ? Comment concilier l'urgence d'agir, reconnue par toutes et tous, et le temps relativement long du plan directeur cantonal ? Quels leviers d'action faut-il privilégier et quelles sont les actions prioritaires à entreprendre ? Un bref compte-rendu de ces échanges est disponible en annexe (annexe 2).

MÉTHODOLOGIE

Pour les ateliers 1, 2 et 3, une synthèse « brute » des restitutions de chaque table de travail, des supports interactifs des ateliers en ligne et des discussions en plénière a tout d'abord été effectuée. Une analyse systématique de ces documents de travail a permis d'organiser la matière recueillie et d'en faire ressortir les éléments transversaux. L'aboutissement de ce travail a pris la forme d'un **document intitulé « Enseignements des ateliers »**. Celui-ci a ensuite été **soumis à discussion** lors de l'atelier 4. Le conseil scientifique a également eu l'opportunité de prendre position par écrit (documents disponibles sur demande). Les remarques récoltées à cette occasion ont permis de réorganiser, d'amender, de renforcer ou de compléter les postulats et orientations pré-identifiés. Les pages suivantes sont le résultat de ce travail.

Chaque orientation est brièvement explicitée, et accompagnée d'une série de pistes de travail. **Celles-ci ne sont pas nécessairement destinées à être systématiquement suivies, et il y a sans doute des nouvelles pistes de travail à imaginer, mais elles constituent un terreau qui permettra d'alimenter le travail de la révision.**

À noter que la plupart des éléments développés ci-après préconisent soit d'accorder un poids prépondérant à des éléments aujourd'hui traités de manière secondaire dans le PDCn 2030, soit de traiter des sujets absents de la planification actuellement en force. Dans le cadre de la révision du PDCn, il sera ainsi nécessaire de **remettre en question certaines priorités du PDCn 2030** – travail déjà entamé lors des ateliers 2 et 3.

Pour rappel, la démarche « Territoire, la suite » constitue l'étape préparatoire à la révision du PDCn. Dans ce cadre, les ateliers ont principalement rassemblé des administrations cantonales. Par conséquent, les postulats et orientations qui en ont émané portent plutôt sur l'échelle cantonale. L'ambition d'élaborer une vision territoriale transfrontalière, déjà pressentie au début des réflexions, s'est toutefois renforcée au fur et à mesure de l'avancement de la démarche. Un atelier supplémentaire (atelier 3) ainsi que la mise en consultation de la feuille de route ont permis d'affiner les postulats et orientations à la lumière des enjeux transfrontaliers. Ce travail devra être poursuivi lors de l'élaboration de la vision territoriale transfrontalière à proprement parler.



2.1 POSTULATS POUR LA RÉVISION

LA TRANSITION COMME SOCLE DE L'ORGANISATION DU TERRITOIRE

La révision du PDCn s'inscrit dans un contexte spécifique, celui de l'urgence climatique. Cette dernière a été décrétée par le Conseil d'État le 4 décembre 2019. Le PDCn 2050 doit ainsi contribuer à l'atteinte des objectifs fixés :

une réduction de 60% des émissions de GES d'ici 2030 (par rapport à 1990) et la neutralité carbone pour 2050.

Si ce défi est central dans les réflexions à mener, il n'est toutefois qu'un des enjeux auxquels nos sociétés et les territoires qui les accueillent doivent faire face. **L'effondrement de la biodiversité, l'adaptation aux effets du changement climatique, la minimisation de l'impact écologique global, la préservation du patrimoine bâti et du paysage, etc. constituent autant de thèmes à intégrer aux réflexions.**

La transition écologique permet de se saisir de l'ensemble de ces enjeux. Il s'agit non seulement de limiter notre impact sur l'environnement, de préserver les services

écosystémiques¹ rendus par la biodiversité et bénéfiques à l'être humain mais également de régénérer les ressources naturelles (sol, eau, air, matériaux de construction, biodiversité, etc.), de produire de l'environnement et du capital environnemental. « La transition écologique est le processus de changement profond, indispensable, individuel et collectif, appelant à agir sans délai pour transformer le modèle socio-économique actuel construit sur la croissance continue de l'utilisation des ressources vers un modèle économique et social qui tienne compte des limites de notre planète »². La logique productiviste actuelle basée sur l'utilisation massive de ressources non renouvelables doit donc être remplacée par une logique de réparation et de régénération des sols, des systèmes hydriques, de l'infrastructure écologique, du bâti existant, etc.

De nombreux documents stratégiques se sont déjà emparés de ces enjeux sociétaux et proposent des mesures concrètes : stratégie biodiversité, stratégie espaces publics, concept cantonal environnement 2030, stratégie d'arborisation du canton (en cours), conception cantonale du paysage (en cours), stratégie bruit, plan directeur de l'énergie, etc.

Le **Plan climat cantonal 2030 2^e génération** (adopté par le Conseil d'État le 14 avril 2021) constitue toutefois la feuille de route cantonale pour la transition. Il porte l'ambition de passer à 1 tonne de CO₂ par habitant et par an, soit environ 10 fois moins qu'en 2012. Cela se concrétise notamment par :

- pour le transport de personnes, un report de 40 % des déplacements en TIM sur d'autres modes de transport moins émissifs ou leur suppression à 2030 et d'environ 80 % pour atteindre l'objectif à 2050 ;
- une augmentation du taux de rénovation des bâtiments à 2,5 % / an en 2030 et 4 % / an en 2050 (auj. <1 %) ;
- une évaluation de l'impact carbone des planifications et projets territoriaux ;
- une prévention et une réduction des îlots de chaleur ;
- une priorité donnée à la production locale pour un approvisionnement alimentaire sain et décarboné.

Par ailleurs, la fiche de mesures 4.1 concerne directement le PDCn : elle invite le canton à proposer un plan directeur cantonal compatible avec la neutralité carbone à l'horizon 2050 et permettant de répondre aux enjeux d'adaptation aux changements climatiques. A cet égard, ces questions d'adaptation sont tout aussi importantes que la réduction des émissions de GES: elles soulèvent des enjeux, comme la gestion de l'eau en ville, la réduction des îlots de chaleur, l'irrigation ou encore la captation du CO₂, qui ont tous une composante territoriale forte.

La révision du PDCn doit non seulement intégrer les orientations de ces documents, mais surtout proposer un projet fédérateur qui dépasse la simple addition de celles-ci. À ce titre, il s'agira notamment de prioriser les mesures et de les mettre en œuvre de manière cohérente sur le territoire, en fonction de leurs bénéfices pour la transition écologique.

UNE REFORTE DE LA VISION TERRITORIALE POUR FÉDÉRER

Instrument de planification à portée contraignante pour les autorités, le PDCn a pour rôle important de traduire les ambitions de la société qui ont un impact sur l'organisation du territoire à travers une vision cohérente pour l'évolution future de ce territoire.

La vision du PDCn 2030 a permis de guider l'évolution du territoire genevois de manière pertinente depuis son adoption par le Grand Conseil en 2013. Il apparaît toutefois qu'elle ne permet pas aujourd'hui de répondre entièrement aux enjeux pressants de notre société, notamment ceux découlant de la transition écologique (voir postulat précédent).

Le décalage entre les problématiques actuelles et le PDCn en force, alors qu'il continue en parallèle à être mis en œuvre, complexifie le dialogue entre les partenaires, mais également avec la population.

Pour le milieu professionnel de l'aménagement du territoire, tant pour le secteur public que privé, cela se traduit par **des pesées des intérêts complexes**, car le PDCn peine à fournir tous les outils d'aide à la décision nécessaires.

Une part de la population porte quant à elle **un regard méfiant, voire négatif sur la valeur apportée par les développements urbains**. L'accélération du rythme des constructions est perçue comme une mise sous pression du territoire, et notamment du patrimoine naturel et bâti, dont les bénéfices ne sont pas évidents à saisir. Plusieurs mécanismes internes à la vie des projets engendrent en outre une perte de confiance de la population : résultats limités des démarches de concertation, évolutions du contexte légal et réglementaire engendrant une modification des projets (évolution des indices de densité en cours de projet par exemple) ou encore écarts entre ce qui est communiqué et la réalisation. Les refus récents de modifications de zone (MZ) – dans le cadre de renouvellements urbains ou d'extensions urbaines – témoignent à ce titre d'un manque d'adhésion de la population à certains objectifs du PDCn. Une partie de celle-ci exerce d'ailleurs un rejet de toute forme de croissance avec la crainte d'une perte de qualité de vie qui l'accompagnerait (augmentation du flux de trafic, nuisances en augmentation, densité de population, etc.). Or, cette croissance existe, en témoigne la pénurie de logements à Genève qui se poursuit dans un contexte de forte attractivité économique que le PDCn se doit de considérer.

Pour sortir de cet écueil, l'élaboration du PDCn 2050 représente l'occasion de **reconstruire un récit et un projet fédérateurs pour l'organisation territoriale**. Cette vision du développement devra prendre en compte un besoin de croissance de certaines dimensions (par exemple le nombre de logements, d'arbres, de kilomètres de voies vertes, de réseaux de chaleur, de matériaux de construction ou de déchets recyclés) et les rendre compatibles avec l'attractivité économique. A contrario, elle devra aussi mettre en avant la nécessité de décroissance d'autres dimensions, comme la consommation de ressources naturelles en général (graviers, par exemple) ou le nombre de kilomètres parcourus en TIM. **Il s'agit de construire une vision du développement qui soit en mesure d'aligner les intérêts divergents s'appliquant sur le territoire autour d'un objectif commun : l'idéal vers lequel notre territoire et notre société devraient tendre dans un contexte d'urgence climatique.**

Par ailleurs, **le PDCn 2050 s'appuiera sur la notion de culture du bâti de qualité**. L'ambition est d'offrir un espace de vie aménagé avec soin et susceptible de répondre à l'évolution des exigences de la société tout en préservant ses particularités historiques. La culture du bâti tient aussi bien compte du paysage ouvert que de l'espace bâti et non-bâti – ainsi que de ces usages – passés, présents et futurs. Elle permet de réaliser des lieux inclusifs, forger des identités, favoriser le bien-être des individus et créer des valeurs communes. Dans le contexte d'urgence climatique, elle propose une exploitation efficiente du patrimoine bâti et paysager qui offre une réponse aux enjeux climatiques.

Afin de répondre aux dynamiques en place à l'échelle du bassin de vie, **cette vision doit nécessairement se construire à l'échelle du Grand Genève** (voir postulat 4). **Elle devra ainsi être partagée par l'ensemble des collectivités concernées, autant au niveau politique que technique, mais également par le milieu professionnel de l'aménagement du territoire ainsi que par la population**. Ainsi, une démarche de sensibilisation aux enjeux et d'explication de l'outil que représente le PDCn ainsi qu'un processus de concertation mené conjointement à l'élaboration du projet doit être au centre de la vision territoriale transfrontalière (voir chapitre 3).

¹ « Le concept de services écosystémiques cherche à estimer la valeur pour la société humaine des écosystèmes au travers des services indispensables (par exemple, eau potable, régulation du climat ou valeur paysagère) qu'ils lui fournissent » (Stratégie biodiversité Genève 2030, adoptée par le Conseil d'Etat le 21 février 2018, p. 15).

² « Réussir la transition écologique pour garantir les conditions essentielles à la vie », Département du territoire, mai 2021.

DEUX FONDAMENTAUX RÉUNIFICATEURS : LES RESSOURCES ET LA SOLIDARITÉ

Face à l'ampleur des changements à venir, tant à l'échelle de nos sociétés qu'individuellement, il est crucial de s'accorder sur des fondamentaux capables de rassembler. Deux piliers sur lesquels devraient s'appuyer la nouvelle vision territoriale ont été identifiés : **l'économie des ressources et le renforcement de la solidarité.**

Pour créer un espace sûr, juste et agréable pour la population, nos systèmes politiques et économiques doivent considérer **le plafond environnemental des systèmes vitaux de la terre et le plancher social du bien-être comme des bornes que l'on ne peut pas dépasser**³.

La vision territoriale dont il est question ici doit se déployer dans un espace compris entre ce plancher et ce plafond.

- Le « plafond » environnemental est composé des limites planétaires des ressources qui, lorsqu'elles sont respectées, permettent d'envisager une économie globale garantissant l'intégrité des écosystèmes essentiels au maintien de la vie⁴.
- Le « plancher » social représente les limites⁵ en dessous desquelles une vie digne pour toutes et tous ne peut pas être garantie. Le respect de celui-ci permet quant à lui d'assurer la prise en compte de la justice sociale et de répondre aux besoins de base (santé, logement, emploi, formation, culture, loisirs, accès à la nature, commerces, etc.)

A cela, viennent s'ajouter d'autres enjeux à prendre en compte tels que notamment le vieillissement de la population, l'amplification des mécanismes d'individualisation et la diminution des ressources des collectivités publiques.

Ces deux fondamentaux – l'économie des ressources et le renforcement de la solidarité – ne suffisent toutefois pas à répondre à un **débat de fond : Quelle dynamique économique du territoire, source de prospérité et d'emploi, reste compatible avec ces fondamentaux ? Quels équilibres rechercher au niveau du territoire ?**

Il est important à ce titre de rappeler que le Plan directeur cantonal ne fixe pas de tels objectifs pour le canton. En revanche, il porte la responsabilité **d'encadrer et d'organiser le développement territorial du canton en proposant un aménagement du territoire cohérent et compatible avec les objectifs visés**, dans un contexte donné et en fonction d'hypothèses d'évolution de ce contexte qui doivent être vérifiées périodiquement. Il a pour tâche de s'assurer que les besoins en logements, en surfaces

dévolues à l'activité et l'emploi, en équipements publics, en infrastructures et en espaces verts puissent être planifiés sur le territoire cantonal. Cette organisation du territoire doit en outre impérativement se réaliser à l'échelle de l'agglomération pour éviter un report de la problématique sur les territoires frontaliers et leurs espaces agricoles et naturels (voir postulat suivant). Ainsi, sur la base des scénarios d'évolution démographique développés par les offices statistiques, le PDCn actuel propose un rééquilibrage des logements et des emplois à l'échelle du bassin de vie, dans une agglomération dont la dynamique économique est principalement centrée sur Genève.

La révision du PDCn se fondera sur les nouveaux scénarios d'évolution de la population et des emplois. Elle doit reconduire un travail approfondi sur la stratégie d'urbanisation (dimensionnement et localisation des capacités d'accueil) qui parte du territoire, de ses ressources et de leurs capacités à accueillir la population dans un cadre de vie agréable. L'enjeu d'une utilisation optimale et durable du sol, mais aussi du bâti existant, sera prépondérant afin de dimensionner la construction de logements et de surfaces pour les activités au plus près des besoins. La prise en compte de cet enjeu entraînera également une réflexion sur les modèles d'organisation du territoire et aboutira, le cas échéant, à des propositions d'adaptation du modèle actuel.

Enfin, la mise en œuvre d'une telle ambition requiert des changements de pratiques du milieu professionnel de l'aménagement du territoire. La recherche de solutions passe par le croisement plus efficace des thématiques et des compétences-métier et par une recherche de plus de transversalité autant sur le fond que sur la forme.

UN PROJET COMMUN À L'ÉCHELLE DU TERRITOIRE TRANSFRONTALIER

Le canton de Genève étant au centre d'une métropole transfrontalière, **ce bassin de vie est l'échelle appropriée pour construire cette vision fédératrice en collaboration avec les instances du Grand Genève.**

L'urgence climatique et l'effondrement de la biodiversité imposent plus que jamais de construire des politiques publiques à l'échelle de l'agglomération. En effet, les connexions et les échanges se réalisent et se construisent par-delà les frontières cantonales ou nationales. Ainsi, **la sauvegarde d'une agriculture locale** au bénéfice de l'alimentation des habitantes et des habitants de la région, comme **la protection et le renforcement de l'infrastructure écologique** nécessitent d'être considérés à l'échelle régionale.

Par ailleurs, l'attractivité du centre de la métropole fait apparaître des inégalités sociales d'accès aux logements, emplois, services et aménités. **La notion d'équité territoriale doit ainsi être renforcée.** Couplée à une politique de mobilité transfrontalière, une politique régionale de l'habitat⁶ permettrait de réduire les temps de trajet entre logements et emplois ainsi que les nuisances induites. En outre, la stratégie régionale de transport ne doit pas aborder uniquement les besoins de mobilité liés au travail, mais également la mobilité d'achat et de loisirs ainsi que celle dédiée à la logistique.

Ce travail à l'échelle transfrontalière doit s'accompagner **d'une coordination et gouvernance fortes.** Conditionnée à un respect du principe de subsidiarité, la construction d'un programme commun entre les mises à jour du PDCn et du PA apparaît donc comme nécessaire. Il s'agit également de considérer les démarches en cours entreprises par les différentes collectivités (« Grand Genève en transition » notamment). **L'enjeu principal réside toutefois dans la formalisation commune d'ambitions politiques visant à orienter le travail sur la vision territoriale transfrontalière.** Les chapitres 3 et 4 proposent des pistes pour mettre en œuvre cette collaboration : gouvernance, posture méthodologique, processus de travail, concertation, programme des études.

³ Ces deux piliers identifiés lors des ateliers « Territoire la suite » illustrent un parallèle intéressant avec la théorie du « doughnut economy » développée par l'économiste Kate Raworth (2012). Économiste et chercheuse dans le domaine des limites environnementales et sociales de la planète, Kate Raworth explique grâce à son concept le lien intrinsèque qui existe entre inégalités sociales et limites environnementales. Ce concept a eu un retentissement important au niveau international et est utilisé à travers le monde, dont notamment dans le domaine de l'aménagement du territoire, pour planifier un territoire capable de satisfaire les besoins et aspirations des habitantes et habitants tout en respectant les systèmes vitaux garants de la vie sur terre.

⁴ Le changement climatique, l'érosion de la biodiversité, la perturbation des cycles biogéochimiques de l'azote et du phosphore, les changements d'utilisation des sols, l'acidification des océans, l'utilisation mondiale de l'eau, l'appauvrissement de la couche d'ozone stratosphérique et l'augmentation des aérosols dans l'atmosphère (Rockström et al., 2009).

⁵ L'eau, la nourriture, la santé, l'égalité des genres, l'équité sociale, le logement, l'énergie, les emplois, les droits politiques, la résilience, l'éducation et le revenu (Kate Raworth, 2012).

⁶ Le terme habitat est ici utilisé à dessein puisqu'il recouvre un champ plus large que le logement. Il concerne également la mise à disposition d'équipements publics, l'accès aux commerces et services, l'accueil de fonctions économiques, l'accès à des espaces publics végétalisés. Tout ceci à proximité des logements.

2.2 ORIENTATIONS POUR LA RÉVISION

LA PRIMAUTÉ DES RESSOURCES ET DU VIVANT

La planification territoriale actuelle cherche à limiter son impact environnemental en promouvant une utilisation rationnelle du sol et une préservation des espaces naturels et agricoles. Ces objectifs vertueux poursuivis à l'échelle du territoire cantonal ont parfois des difficultés à être respectés dans leurs traductions à l'échelle locale. En effet, **il est arrivé régulièrement qu'en cas de pesée des intérêts, la priorité soit accordée au développement et à la production de surfaces de plancher, au détriment de la préservation des ressources (sol, eau, air, biodiversité, patrimoine bâti et paysager, etc.) et des services écosystémiques dont elles sont le support.**

Le processus de la transition écologique nécessite un retournement de logique : **la place des ressources – et plus largement du vivant – doivent gagner en importance afin que leurs valeurs puissent être prises en compte lors des décisions qui sont prises en termes d'aménagement** sur l'ensemble du territoire transfrontalier, que cela concerne des projets dans des contextes naturels et semi-naturels ou en milieu urbain. A la logique de consommation sans limite des ressources naturelles doit se substituer la logique de leur régénération, de production de ressources naturelles et de capital environnemental.

La primauté des ressources et du vivant fait écho à une recherche de sobriété vis-à-vis de notre écosystème. Cela implique un travail de préservation et de réemploi, mais également une volonté d'assurer une valorisation des ressources tant au niveau quantitatif que qualitatif.

En d'autres termes, un projet, quel qu'il soit, doit non seulement limiter la consommation de ressources qu'il induit, mais doit également chercher à produire des ressources. On pense bien entendu aux aspects liés à la promotion des énergies renouvelables, mais au-delà de ceux-ci, à la préservation de la pleine terre, à la gestion des eaux pluviales, aux connexions écologiques, aux habitats pour la faune et la flore, à la protection contre le bruit, à la qualité de l'air, à la valorisation des bâtiments existants, etc.

Une planification positive permettant de mieux coordonner les ressources énergétiques et les besoins du territoire afin de proposer un système énergétique ancré dans son territoire est nécessaire. Concrètement, **une coordination plus étroite entre la stratégie énergétique et la stratégie d'urbanisation** – couplée à une capacité de stockage de l'énergie répartie de manière égale sur le territoire et entre les consommatrices et consommateurs – pourrait rendre possible la distribution de l'énergie selon une dynamique horizontale et circulaire (plusieurs fournisseurs qui peuvent à la fois produire et consommer de l'énergie).

PISTES

- Fonder la vision territoriale transfrontalière sur le vivant (êtres humains, mais également faune et flore).
- Accorder la priorité aux ressources, notamment en les plaçant au cœur des études (par exemple sous-sol, eau, infrastructure écologique, bâti, etc.).
- Chiffrer les services écosystémiques pour avoir une base de comparaison.
- Fixer des objectifs cibles chiffrés à l'échelle du Grand Genève en termes d'émissions carbone, de quantité et de qualité de la biodiversité, de qualité des eaux, etc. pour assurer un monitoring plus précis des ressources et leur juste prise en compte lors de pesées des intérêts avec une déclinaison par grand territoire pour préciser ou adapter les objectifs aux besoins de chacun.
- Mettre en place des indicateurs de réduction d'impacts environnementaux qui doivent être respectés.
- Développer un outil pour partager les connaissances relatives aux ressources environnementales présentes sur le territoire du Grand Genève et à leur exploitation.
- Questionner les impacts des activités humaines sur le vivant en fonction de l'évolution de nos connaissances scientifiques dans ce domaine.
- Développer des outils de quantification et de réduction de l'énergie grise.
- S'appuyer plus systématiquement et le plus en amont possible sur les évaluations environnementales stratégiques (EES) pour effectuer les pesées des intérêts.
- Renforcer l'infrastructure écologique pour préserver la biodiversité et garantir les services écosystémiques.
- Articuler le PDCn 2050 avec les stratégies environnementales cantonales (Plan climat) et régionales (Plan climat vaudois et Plan d'action Grand Genève en transition).
- Intégrer la notion de métabolisme urbain dans la planification : considérer toutes les activités nécessaires au fonctionnement du territoire (décharge, stockage, activité à faible valeur ajoutée, etc.) et gérer les flux de ressources le plus possible à l'échelle locale.
- Concevoir plus d'espaces publics qualitatifs, pour et avec le vivant c'est-à-dire les êtres humains, mais aussi la végétation et les animaux.
- Conditionner la densification du tissu urbain à la création de nouveaux espaces végétalisés et à la sauvegarde de son patrimoine bâti et paysager.
- Définir des espaces qui excluent l'humain en tant qu'usager.
- Réintégrer le patrimoine comme une ressource culturelle et comme une composante majeure de l'aménagement du territoire.
- Conditionner la densification du tissu urbain à la présence de réseaux énergétiques structurants.
- Coordonner les systèmes énergétiques urbains selon des principes de solidarité et de fiabilité (les systèmes créés pour de nouveaux quartiers alimentent les anciens alentour) y compris lors de la transformation et de la mutation du bâti existant.

UN TERRITOIRE INCLUSIF ET SOLIDAIRE

Un territoire inclusif et solidaire repose notamment sur **le principe d'équité d'accès aux aménités⁷ du territoire.** Chacune et chacun doit pouvoir bénéficier d'un logement adapté à ses besoins et pouvoir jouir de services et équipements à proximité : lieux de rencontres, commerces, espaces de délasserment paisibles, etc. Ce principe doit considérer la diversité de la population genevoise : enfants, jeunes, seniors, personnes nouvellement arrivées, population précaire, personnel lié à la Genève internationale, population au bénéfice de permis de séjour, y compris de courte durée, etc. et prendre en compte les lieux de résidence (centre-ville, quartier résidentiel, campagne), mais également l'évolution des cycles de vie des individus (départ du domicile familial, fondation d'une famille, divorce, retraite, veuvage).

L'un des fondements principaux d'un territoire inclusif et solidaire est **l'accès au logement.** Les dynamiques sociales de vieillissement de la population, d'allongement de la durée des études, d'augmentation des divorces, et de manière générale, d'évolution de la structure des ménages, modifient les besoins d'habitat. Les ménages d'une à deux personnes sont en constante augmentation alors que la capacité financière de ceux-ci est plus faible (personnes divorcées, étudiantes ou retraitées). L'accès à des logements abordables, accessibles aux personnes à mobilité réduite et modulables selon les cycles et modes de vie, est un enjeu pour favoriser l'inclusion et la solidarité.

L'autre dimension fondamentale d'un territoire inclusif et solidaire est **l'espace public dans toute sa diversité de forme** (espace-rue, places, parcs, espaces naturels de délasserment, etc.). Espace libre où il est possible d'« être » sans consommer, il constitue l'un des socles essentiels du lien social. Lors de la conception et l'aménagement de l'espace public, il s'agit de considérer, dans une approche sensible, l'importance du vivre ensemble et proposer des lieux ouverts à une pluralité d'usages et d'individus. Plus particulièrement, les ateliers ont permis de mettre en lumière **des nouveaux enjeux liés à la transformation numérique**, et les mutations importantes qui lui sont liées **dans leurs effets sur l'animation et le rôle des espaces publics.** Si d'une part, les commerces qui sont un des modes

PISTES

- Aménager les espaces publics du canton comme des vecteurs d'hospitalité urbaine, en tenant compte du continuum historique.
- Prévoir des usages diversifiés des espaces publics tout en laissant la place à des usages informels, temporaires et réversibles.
- Aménager des porosités entre espaces publics et espaces privés.
- Prendre en compte les synergies entre espaces publics et équipements publics.
- Mettre en valeur le patrimoine bâti, les anciens domaines, parcs, places historiques, interstices du tissu bâti (cours, jardins, placettes), anciens sites industriels, promenades et sites naturels comme espaces culturels, de rencontre, d'hospitalité dans la perspective d'une ville solidaire.
- Favoriser de nouvelles formes d'habitat, à l'instar des coopératives de logement, sur le marché immobilier.
- Prolonger et mettre en œuvre une politique du logement inclusive qui intègre les besoins de tous, y compris des personnes les plus fragiles, dans la perspective du mieux vivre ensemble.
- Concevoir des logements modulables.
- Favoriser le développement de surfaces d'activités à plus-value sociale et environnementale.
- Coordonner la politique culturelle sur le territoire.
- Favoriser les occupations temporaires des surfaces vacantes pour participer à l'animation et à la vie urbaine.

⁷ Les aménités urbaines sont les espaces, transports et équipements publics, les services et commerces ou encore les lieux culturels.

traditionnels d'animation de la rue sont mis sous pression (tendance à la diminution face au e-commerce), et que d'autre part une certaine forme de repli chez soi peut être encouragée par les pratiques de télétravail et de téléachat, il n'en reste pas moins que le besoin de rencontre et de contact social va avoir tendance à s'intensifier. Cette intensification de l'usage de l'espace public comme support du lien social va par ailleurs être renforcée par la robotisation qui va également questionner les fonctions d'intégration sociale de l'emploi. Il est ainsi nécessaire de repenser et d'approfondir la manière d'aborder les espaces publics pour chercher à **offrir des lieux de sociabilité qui correspondent aux besoins actuels et futurs (animation et usage), dans une optique « d'hospitalité urbaine »⁸.**

L'accès aux activités (économiques ou non) et à l'emploi est également primordial pour l'inclusion sociale. Il s'agit ainsi d'offrir des surfaces d'activités à plus-value sociale et environnementale dans lesquelles toutes les parties prenantes peuvent s'impliquer activement (notamment personnes à mobilité réduite, personnes âgées, enfants) en élaborant des programmes urbains et des planifications inclusives.

Enfin, **la culture** constitue un ressort essentiel du vivre ensemble et est un facteur de cohésion sociale. Pour lui permettre de prospérer, le territoire doit offrir des équipements culturels à la hauteur d'une agglomération d'un million d'habitants, qui plus est à vocation internationale, mais également des espaces plus informels de création pour tout type d'artistes, y compris des locaux à faibles coûts pour permettre à la scène émergente de se développer.

L'ensemble de ces notions vise à contribuer au bien-être individuel et au bien vivre ensemble dans l'optique d'améliorer **la santé de la population et la qualité de vie en général.** À ce titre, il s'agit également de considérer les conditions environnementales du cadre de vie : bruit, pollution, etc.

⁸ L'hospitalité urbaine (Isaac Joseph, 1998 ; Louise Carlier, 2018) propose de qualifier les espaces publics de la ville contemporaine selon un continuum. A minima les qualités hospitalières d'un espace sont définies par son accessibilité et la possibilité pour celles et ceux qui la traversent d'exercer une « sociabilité de réserve ». A maxima, les qualités hospitalières dépendent de la possibilité pour une communauté de s'approprier un espace, de décider de son usage et d'y construire un « monde à soi ».

UNE VILLE MULTIPOLAIRE À LA DENSITÉ BÂTIE VERTUEUSE

Le concept de la **ville compacte** est appliqué depuis plusieurs années dans le cadre de la planification territoriale nationale et a fortiori cantonale. La révision de la LAT en 2014 a confirmé la nécessité de promouvoir ces orientations, dans la perspective d'une utilisation rationnelle du sol et d'une utilisation optimale des ressources. Une étude récente effectuée à Genève confirme par ailleurs l'efficience de la ville compacte en matière de limitation des émissions de CO₂⁹.

Si ce principe n'est pas remis en question, la nécessaire transition écologique implique de faire un (très grand) pas de plus en termes de ville compacte.

- L'organisation du territoire selon **un mode multipolaire à l'échelle de l'agglomération** doit être intensifiée et ce dans le but de promouvoir une structure urbaine où les quartiers sont connectés plus efficacement et plus directement les uns aux autres, sans nécessairement dépendre d'un transit par la ville-centre ni de ni de l'utilisation de la voiture.
- La mixité fonctionnelle et la distribution des équipements publics doivent être renforcées entre les quartiers et polarités urbaines afin qu'ils bénéficient de plus ou moins d'indépendance en fonction de leur densité et de leur spécialisation fonctionnelle, permettant ainsi de mettre en place une structure de **« ville des courtes distances » y compris pour les agglomérations et les centres plus locaux**.
- La **localisation du développement de logements et d'emplois sur les territoires déjà urbanisés** plutôt qu'en extension sur la zone agricole doit être poursuivie, avec pour objectif le renforcement d'unités urbaines compactes.
- Les infrastructures de transports existantes et des futurs axes ferroviaires ou de mobilité douce doivent être valorisées dans la perspective générale de promouvoir **un report modal massif** des transports individuels motorisés vers les transports collectifs et les mobilités actives, et de manière plus générale, de renforcer le concept de « ville des courtes distances ».
- Les modalités de **densification de la ville sur elle-même** doivent être renforcées (réaffectation, mutualisation des usages, réemploi, transformation plutôt que démolition-reconstruction, etc.), tout en prenant en compte l'histoire du lieu, ses qualités patrimoniales ainsi que ses qualités spatiales et paysagères à préserver/améliorer. Cela doit se faire dans une perspective de mise en valeur du patrimoine, mais également d'économie des ressources (sobriété dans la construction, prise en compte de l'énergie grise).
- **La répartition spatiale des densités visées** (densité uniforme selon les zones d'affection ou contrastée avec la création de poches à plus forte densité, notamment pour la zone 5 par exemple) doit être questionnée.
- Le potentiel de réduction de **l'effet d'îlot de chaleur urbain** doit être mobilisé au fil des processus de densification de la ville sur elle-même (amélioration des conditions de pleine terre, augmentation de la canopée urbaine, place de l'eau en ville, etc.).

Ces éléments ne devraient pas uniquement cadrer la planification à venir, mais également ouvrir la porte à **une remise en question de certains projets de développement urbain et d'infrastructures de mobilité planifiés – « les coups partis » – qu'il serait pertinent de réinterroger à la lumière des enjeux actuels**¹⁰. Le développement de quartiers sur la zone agricole ou encore les mesures de renforcement des infrastructures lourdes de mobilité pour transport individuel motorisé (TIM) ont notamment été cités durant les ateliers. Le diagnostic critique qui initiera le travail de révision (voir chapitre 3) devra ainsi permettre d'identifier – à la suite d'une pesée des intérêts – les projets qui peuvent être poursuivis comme initialement planifiés, ceux qui doivent être adaptés et enfin ceux qu'il serait préférable d'abandonner.

Il est utile de rappeler qu'afin de tendre vers une densité bâtie vertueuse, il est nécessaire de prévoir des mesures d'accompagnement à la densification. Si l'amélioration de l'offre en commerces et services de proximité, de même qu'une desserte performante en transport public (TP) et un réseau dense pour les modes doux sont importants, c'est avant tout **la qualité des espaces publics (ratio espaces bâtis/espaces libres, végétalisation, prise en compte des contextes, présence de trafic) qui permet d'offrir des conditions de vie agréables.** La planification cantonale se limite toutefois aux espaces d'importance cantonale. Si cette approche est bien entendu légitime et pertinente, elle doit être complétée par une réflexion qui intègre **les espaces publics à toutes les échelles (agglomération, canton, ville, quartiers, îlots) afin de créer un maillage dense d'espaces publics et offrir des espaces ouverts de proximité à toutes et tous.**

Étant donné la compétition entre usages du domaine public (mobilité, activités, commerces, restaurants, déambulation, biodiversité, etc.), il s'agira de mener sur cette thématique une politique ambitieuse qui dépasse les limites strictes du domaine public pour intégrer l'ensemble des espaces ouverts (publics et privés), en portant une attention particulière sur la frange de transition entre les façades privées et le domaine public, car elle participe activement à la perception d'ensemble du domaine public. Dans cette même perspective, **une approche sensible à la valeur patrimoniale et culturelle du bâti** – nos villes et leur patrimoine bâti disposent d'une forte valeur culturelle et identitaire – doit être centrale à toute intervention en milieu urbain.

Dans ce contexte de densification, les adaptations au changement climatique et la transition écologique permettent de dégager des opportunités singulières. Par exemple, il serait possible de **lier les possibilités de développement bâti au renforcement de la robustesse des systèmes écologiques, ou à l'amplification des mesures de réduction des îlots de chaleur urbain** : création et réaménagement d'espaces publics favorisant la présence de végétation et d'eau, toitures végétalisées positionnement des constructions de manière à favoriser les courants d'air, etc.

Sur le thème de la mobilité, notons que l'usage des TIM comme mode de déplacement privilégié doivent fondamentalement être remis en question dans la perspective de réalisation des objectifs de neutralité carbone.

Alors que Genève est aménagée depuis les années 60 pour permettre des déplacements à l'aide de ce mode de transport, la volonté de dégager de l'espace pour d'autres usages (espaces de sociabilité, espaces de circulation dédiés à la mobilité douce et aux transports publics) ainsi que l'objectif de réduction des émissions de carbone plaident pour **une réduction massive de l'usage des TIM.**

Ces changements de pratiques auront toutefois des conséquences qui dépassent la stricte planification des infrastructures de transport. À titre d'exemple, la pratique grandissante du télétravail permet une réduction de la mobilité, mais elle a également comme conséquence une utilisation nouvelle de nos espaces de proximité et l'émergence de nouveaux besoins en termes de locaux (typologies résidentielles, infrastructures de télétravail partagées à l'échelle des quartiers...).

Un tel changement des pratiques de mobilité ne pourra pas s'opérer par la seule mise à disposition d'infrastructures supplémentaires, mais devra faire l'objet de modifications profondes des comportements. L'importance des démarches de **co-construction de ces mesures avec les usagères et les usagers du territoire est donc perçue comme essentielle pour en assurer le succès.**

PISTES

- Réviser entièrement la stratégie d'urbanisation en tenant compte des enjeux de mixité, de densification de la zone 5 et de l'évolution des zones industrielles ainsi que l'identification de nouveaux potentiels de développement:
 - Organiser le territoire sur le principe de la ville des courtes distances et des territoires de la proximité.
 - Anticiper l'impact sur le territoire des nouveaux modes de vies induits par l'exigence de neutralité carbone.
 - Remettre en question la non-mixité de la zone 5 et ses modalités de densification actuelles.
 - Requestionner les grands projets de développement urbain, notamment ceux en emprise sur la zone agricole, ainsi que ceux d'infrastructures lourdes de transport TIM.
 - Éviter un urbanisme « par défaut », c'est-à-dire une planification dictée par la seule réponse aux contraintes.
 - Explorer les potentiels offerts par le réemploi du bâti existant.
 - Identifier les potentiels de densification en coordination avec les espaces publics majeurs (parcs, voies vertes) existants ou devant être mise en place.
 - Renforcer et mutualiser les infrastructures énergétiques existantes.
 - Préserver la valeur culturelle et identitaire du bâti existant.
 - Inventorier les parcs et jardins du canton, héritage culturel et matériel d'aménagement historique, qui ont fait preuve de résilience et présentent toujours des qualités remarquables.
 - Proposer des modalités de densification différenciées en fonction des spécificités des différents tissus bâtis.
- Analyser le Grand Genève sous l'angle des archipels polycentriques¹¹.
- Élaborer une stratégie de mobilité à l'horizon 2050 qui tienne compte des objectifs de sobriété:
 - Développer une métropole ferroviaire, par exemple en densifiant autour des gares et en priorisant les infrastructures RER
 - Encourager l'innovation dans le cadre de la mobilité individuelle (propulsion alternative propre, télétravail, car-sharing, mobilité intelligente).
 - Planifier les infrastructures de logistique urbaine et identifier les espaces potentiels pour l'accueil de celles-ci.
- Formaliser une trame multiscale des espaces publics et créer des lieux identitaires à différentes échelles.
- Privilégier la création d'espaces publics dans les zones de forte densité.
- Planifier les espaces publics en tant que support pour l'adaptation aux changements climatiques : présence de végétation et d'eau pour favoriser des îlots de fraîcheur, prise en compte des courants d'air, déminéralisation des sols pour favoriser la perméabilité, etc.
- Associer à tout projet de construction ou installation pérenne en milieu bâti des dispositions visant à amener un maximum de fraîcheur, et ce dès les premières études.
- Développer une coordination en matière de bruit au niveau cantonal.

⁹ Étude-test portant sur l'analyse de l'impact environnemental des modes d'habitat à Genève avec études de cas (Sofies, janvier 2020).

¹⁰ Cet exercice se fera dans le respect du cadre légal et ne portera pas sur des projets avec des droits acquis.

¹¹ Voir The Potato Plan Collection - 40 Cities Through The Lens Of Patrick Abercrombie (ed. Mirjam Züger, Kees Christiaanse, 2018) et La ville dans la ville/Berlin: un archipel vert. Un manifeste (1977) d'Oswald Mathias Ungers et Rem Koolhaas avec Peter Riemann, Hans Kollhoff et Arthur Ovaska (dir. Florian Hertweck et Sébastien Marot, 2013)

UN PROJET PAYSAGER, ENVIRONNEMENTAL ET AGRICOLE STRUCTURANT

Le territoire genevois se caractérise par un paysage d'une grande richesse : reliefs, cours d'eau et lac, forêts, grands espaces ouverts naturels et semi-naturels, espaces agricoles, pénétrantes de verdure, corridors biologiques, etc. Ces éléments offrent une structure forte au territoire qu'il s'agit de valoriser pour contribuer à la qualité paysagère du territoire, mais également pour la préservation des ressources (sol, eau, biodiversité, etc.), l'adaptation aux changements climatiques (apport de fraîcheur, résilience aux fortes précipitations, etc.), et la réponse aux enjeux de production alimentaire de proximité.

Si le PDCn 2030 considère ces éléments et propose de les mobiliser comme point de départ à la planification, cette posture ne se manifeste toutefois qu'insuffisamment dans la mise en œuvre. **Un renforcement de ce maillage comme élément structurant à l'échelle transfrontalière est donc nécessaire, autant au niveau de la planification que de la mise en œuvre : il s'agit de reconnaître et protéger cette charpente paysagère pour en faire une matrice destinée à cadrer l'évolution de l'agglomération.**

À noter que la question paysagère doit porter sur l'ensemble du territoire, aussi bien sur les espaces ouverts que ceux bâtis (bâtiment, rues, places, mobilier urbain, etc.). Une couture entre urbain et rural – souvent mis en opposition – doit être recherchée. **L'ambition est ainsi de faire de la qualité paysagère au sens large une valeur commune qui doit permettre de conduire les transformations urbaines et rurales du territoire.**

L'espace rural nécessite en outre une démarche spécifique pour appréhender sa multifonctionnalité. La campagne a longtemps été considérée comme un territoire de bordures, de limites offrant une réserve foncière pour les différentes étapes du développement urbain. C'est pourtant un territoire complexe qui accueille une grande diversité d'usages et offre de nombreux services écosystémiques : agriculture, sylviculture, habitats, loisirs, régulation des eaux, gestion des déchets verts compostables, exploitations des gravières, etc. **L'absence de vision cohérente pour le devenir de l'espace rural ainsi que de solutions pour relever les enjeux liés à cette multifonctionnalité a été soulevée durant les ateliers.**

La révision du PDCn doit être l'occasion de s'emparer de ce sujet de manière plus ambitieuse. Elle doit permettre à l'espace rural d'acquiescer une visibilité et une reconnaissance des services écosystémiques délivrés à la population. Ces prestations prennent une dimension particulière dans le contexte de la transition écologique, notamment s'agissant de l'adaptation aux changements climatiques (résilience aux fortes précipitations, apport de fraîcheur, etc.) et de la réduction des émissions de GES (approvisionnement alimentaire avec des produits locaux, utilisation des bois locaux, offre d'espaces de détente de proximité).

La multiplicité et l'intensité des usages nécessitent une réflexion spatiale afin d'assurer durablement ces prestations, dans le contexte d'un territoire cantonal limité et dans la réalité d'un fonctionnement à l'échelle transfrontalière. L'équilibre des fonctions, les synergies à valoriser, les incompatibilités à gérer et le développement à envisager doivent s'inscrire dans l'identité paysagère du Grand Genève

PISTES

- Élaborer la conception cantonale du paysage [travail en cours] et réviser le Projet paysage du Grand Genève [en cours également], tout en coordonnant étroitement les deux démarches.
- Intégrer le paysage bâti, notamment des établissements ruraux historiques et les structures paysagères qui les accompagnent, dans ces réflexions.
- Considérer les parcelles privées dotées d'une forte qualité paysagère pour dessiner le réseau vert.
- Préciser la définition des pénétrantes de verdure et renforcer leur protection.
- Considérer les services écosystémiques rendus dans le cadre des pesées des intérêts.
- Préciser et mettre en œuvre la conservation et le renforcement de l'infrastructure écologique, en prenant notamment en compte de manière intégrée les enjeux et besoins de la biodiversité, de l'agriculture, du paysage et de la mobilité.
- Élaborer une vision régionale pour l'espace rural : compatibilité des différentes activités, production alimentaire locale.
- Favoriser la relocalisation de la production alimentaire dans la planification (filières de production, de transformation, distribution et consommation) et faciliter l'implantation des filières de transformation et de distribution dans les quartiers urbains, y compris le potentiel de production.
- Définir un seuil d'auto approvisionnement à l'échelle de l'agglomération et construire une stratégie agricole et alimentaire qui prenne en compte les enjeux de production, transformation, distribution et consommation.
- Harmoniser les politiques de protection des terres agricoles à l'échelle transfrontalière.
- Mettre en place une politique de gestion des eaux transfrontalières afin d'assurer l'irrigation des terrains agricoles à long terme.
- Développer une stratégie de gestion et de valorisation des déchets selon le modèle des circuits courts.

UN CADRAGE LAISSANT PLACE À L'EXPÉRIMENTATION ET À LA FLEXIBILITÉ

Le PDCn offre une stabilité juridique et cadre l'évolution du territoire dans le but d'apporter une réponse cohérente à l'ensemble des enjeux qui s'y cristallisent. Les marges de manœuvre offertes par ce cadre doivent être utilisées pour trouver des réponses adéquates et rapides aux enjeux nouveaux. **Il convient ainsi de laisser une place à l'expérimentation à l'intérieur du cadre réglementaire existant, afin de tester de nouvelles approches urbanistiques et des alternatives de mise en œuvre. Des expérimentations à l'échelle 1/1 permettent de vérifier des solutions nouvelles dans un temps limité.**

L'expérimentation ne nécessite en principe pas de nouveaux outils, mais propose une autre manière de les utiliser et doit s'accompagner de règles pour encadrer l'exercice. Elle demande parfois du courage et s'appuie sur des processus organisés différemment : offrir des réponses immédiates à des besoins urgents lorsque cela est possible, tester des solutions innovantes, donner la possibilité de la réversibilité, de la réorientation, voire de l'abandon. Il s'agit ainsi de développer et de soutenir des projets pilotes qui en cas de succès peuvent influencer la pratique. Car face au caractère incertain du futur, l'expérimentation donne au tissu urbain des possibilités de résilience¹².

L'expérimentation doit enfin **faire l'objet d'une évaluation fine de l'atteinte des objectifs**, ou autrement dit, de son succès en termes de contribution qualitative à la production urbaine. Cette évaluation permet, le cas échéant, de préciser ou inciter à faire évoluer le cadre légal.

Le besoin d'un nouvel équilibre entre cadrage et flexibilité est intensifié par la transformation rapide de notre économie. L'évolution de nos modes de production, de travail et d'habiter (télétravail, industrie légère, etc.) et l'objectif de favoriser la proximité par une mixité plus forte, pousse à reconsidérer le principe de séparation des fonctions qui a prévalu en urbanisme depuis l'après-guerre. Pour atteindre ce but, il s'agit de réorienter l'usage de nos outils de planification, quitte, au besoin, à les adapter pour atteindre une mixité et une flexibilité des usages en accord avec l'évolution de nos modes de vie.

Notons que l'urgence nécessite d'agir rapidement et avec les outils existants. Enfin, les notions d'expérimentation, d'innovation et de flexibilité devaient s'exprimer aux différentes échelles, et le contexte transfrontalier dégage des opportunités uniques à ce titre.

PISTES

- Faciliter la mise en œuvre des objectifs du PDCn 2050 en utilisant les marges de manœuvre données par le cadre juridique et favoriser l'expérimentation.
 - Favoriser l'émergence de projets pilotes.
 - Saisir les occasions, par exemple les périodes de chantier, pour tester des adaptations des aménagements.
- Identifier des indicateurs privilégiés permettant d'évaluer des protocoles d'expérimentations afin d'en tirer un bilan avant de généraliser certaines expériences.
- Veiller au caractère réversible des projets et des constructions lorsque cela est possible.
- Intégrer à la planification les nouveaux besoins spatiaux liés à la transformation numérique et à la mobilité partagée.
- Encourager la mixité et, notamment, l'intégration d'industries sans nuisances au sein des quartiers d'habitation.
- Reconsidérer les besoins pour les activités tertiaires dans le contexte d'une évolution des modes de travail.
- S'inspirer des tissus bâtis historiques pour mettre en place des « figures spatiales » capables de résister aux changements successifs de notre société.
- Étudier les villes et leur capacité de résilience en identifiant les typologies de bâtiments privilégiés et les dynamiques de transformation du patrimoine bâti.
- Étudier les potentiels de recyclage et de transformation des surfaces commerciales, des immeubles de bureaux ou des bâtiments industriels pour sortir du paradigme démolition reconstruction.
- Évaluer les expériences-pilotes afin de les valider/invalides.
- Favoriser une politique foncière volontariste à l'échelle du Grand Genève et des outils de facilitation de modèles de logements coopératifs.
- Etendre la politique de densification vers l'intérieur à l'échelle de l'agglomération.

¹² La résilience est la capacité d'un système à retrouver un fonctionnement ou un développement normal après avoir subi une perturbation.



3. MÉTHODOLOGIE

Afin de construire les bases du futur PDCn, une méthode de travail a été conçue. Elle propose de donner un rôle central à la construction de la vision territoriale transfrontalière en considérant le territoire comme point de départ et en intégrant pleinement les partenaires institutionnels, issus du monde professionnel et politique, ainsi que la population dès les phases de conception. Cette méthode de travail a été construite avec les partenaires du Grand Genève.

Cette méthode est décrite dans le présent chapitre, qui aborde 8 grands thèmes :

- POSTURE
- GRANDES ÉTAPES
- PROCESSUS DE TRAVAIL
- GOUVERNANCE
- CONCERTATION ET COMMUNICATION
- ÉVOLUTION DE LA FORME
- BILAN DE LA MISE EN ŒUVRE ET MONITORING
- MESURES D'URGENCE

Plusieurs moments de réflexion ont permis d'aboutir aux résultats explicités ci-après. Deux ateliers (27 janvier et 10 mars 2021) ont réuni les offices et services de l'administration cantonale et du Grand Genève ainsi que deux experts externes – Kees Christiaanse et Pierre Feddersen – afin d'aborder la question des études de base et du processus d'élaboration de la vision territoriale transfrontalière. Un atelier complémentaire – en comité plus restreint – s'est tenu le 28 avril 2021 et a permis d'approfondir l'enchaînement des étapes prévues.

En parallèle à la consultation de la première mouture de la feuille de route, une coordination étroite entre la direction de la planification cantonale et la direction du PA a permis d'affiner la collaboration entre ces deux instances et d'aboutir à un processus de travail commun intégrant les instances du Grand Genève.

Le concept de concertation a quant à lui été élaboré par l'agence Res publica, qui a été associée à ces différents ateliers. Le concept a été précisé suite à la consolidation des ambitions communes à la planification directrice cantonale et au projet d'agglomération.

3.1 POSTURE

UNE MÉTHODE COMMUNE

La méthode de travail pour l'élaboration de la vision territoriale transfrontalière propose un moment de travail commun pour les premières étapes de la révision du PDCn et l'élaboration du prochain PA. Afin d'aboutir à une vision commune qui serve de fondation aux outils de planification des territoires de l'agglomération (PA, PDCn GE, mais également PDCn Vaud, Plan directeur intercommunal du District de Nyon et SCOT), des réflexions coordonnées entre les différents périmètres du Grand Genève (PACA) ainsi que des moments de mise en commun sont proposés (voir chapitre 3.3). **À l'aune d'une nouvelle génération de planification, il est primordial que l'ensemble des partenaires profite de la fenêtre d'opportunité commune qui se présente à eux (2022-2025) pour construire un projet collectif cohérent et coordonné.**

Dans la mesure où la démarche a originellement été calibrée pour la révision du PDCn, le présent chapitre, après avoir explicité la méthode d'élaboration commune de la vision territoriale transfrontalière, présente la phase de formalisation de cette vision au sein du PDCn 2050 et d'autres aspects méthodologiques propres à cet outil (évolution de l'outil, bilan, mesures d'urgence, etc.)

UNE AMBITION POLITIQUE PARTAGÉE

L'élaboration de la vision territoriale transfrontalière doit être guidée par une ambition politique partagée afin de fédérer les administrations, la société civile, mais également les autorités politiques qui devront porter ces objectifs dans leur action réglementaire et administrative.

La présente démarche a permis de définir les postulats et orientations pour la révision du PDCn (voir chapitre 2). **Ceux-ci constituent un fondement de cette ambition politique.** Ce contenu à l'avantage de poser des bases engagées sur des enjeux propres à l'aménagement du territoire et porte l'intention d'une approche régionale. De plus, il est le résultat d'une démarche participative réunissant l'administration du canton de Genève et les autorités politiques associées au projet. Les phases de consultation auprès de diverses parties prenantes (PLATE, CAT, CU, ACG, associations professionnelles) ont permis de consolider cette ambition politique et de renforcer son caractère partagé. De plus, la validation de la démarche par le Conseil d'État lui offre une première assise politique. Il est toutefois nécessaire d'approfondir la concertation avec le législatif cantonal, la population et l'ensemble des actrices et acteurs du Grand Genève. Un travail d'information au travers d'un document court, simple et communicant doit être entrepris.

L'engagement politique de « Grand Genève en transition » (signature prévue en février 2022) constituera également un socle essentiel à l'ambition de la vision territoriale transfrontalière. Une fois ce document disponible, il s'agira d'établir les coordinations nécessaires pour que son contenu puisse alimenter la suite du travail.

UN DIALOGUE CONSTANT ENTRE TERRITOIRE ET PROJET

La révision du PDCn, et en particulier la construction de la vision territoriale transfrontalière, doit être le fruit d'un dialogue constant entre l'échelle du territoire et l'échelle du projet. Il s'agit de mettre au centre des réflexions ces deux éléments : **la vision d'ensemble doit être construite à partir du terrain afin d'assurer son ancrage sur le territoire du Grand Genève. En parallèle, les hypothèses de concept à l'échelle large doivent être testées à une échelle locale** – donner corps à la vision macro sur des territoires de projets spécifiques – pour questionner la pertinence des propositions. Plusieurs allers-retours doivent permettre de mettre en dynamique la formulation d'hypothèses à l'échelle transfrontalière et la remontée des problématiques locales afin d'affiner progressivement le projet global. Il s'agit ainsi de construire une vision globale pertinente qui prenne appui sur les identités propres à chaque territoire et ses particularités spécifiques.

Une telle posture permet également de lier la notion de projet conceptuel à celle du cadre légal et institutionnel dans lequel il se construit et d'aborder ainsi les éventuels leviers ou freins que la réglementation peut engendrer.

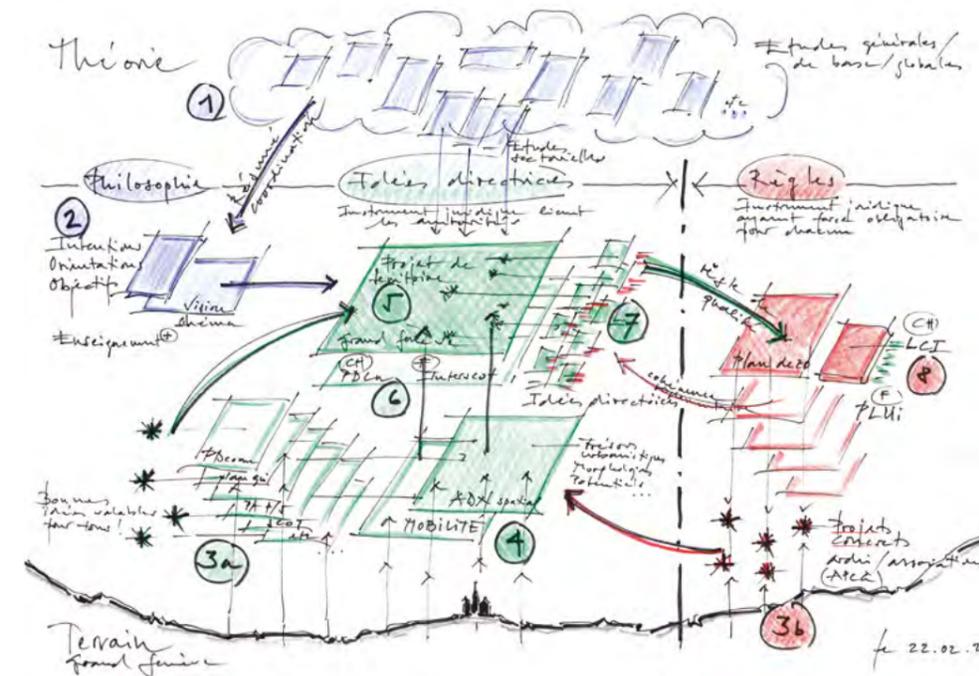
UNE PARTIE D'ÉCHECS SIMULTANÉE

Les documents de planification qui concernent le territoire du Grand Genève sont pléthoriques : de multiples études ou démarches viennent d'être finalisées, sont en cours ou vont bientôt être lancées. La multiplicité des parties prenantes, la diversité des territoires ou encore les nouveaux enjeux sociétaux sont autant de facteurs qui expliquent cette dynamique. Cette richesse crée un contexte de travail mouvant, à la fois stimulant et complexe qui impose un processus de travail non linéaire.

Sachant le contexte dans lequel la construction d'une nouvelle vision territoriale à l'échelle transfrontalière s'opère, il ne s'agit ni de stopper les multiples réflexions en cours, ni de repartir d'une page blanche, mais bien de capitaliser sur cette richesse inouïe.

Le processus pour la construction d'une nouvelle vision territoriale à l'échelle transfrontalière et la révision du PDCn propose ainsi d'engager une « partie d'échecs simultanée », c'est-à-dire une imbrication d'actions permettant de travailler sur plusieurs aspects en parallèle. **Il s'agit d'être en mesure d'intégrer des nouvelles informations au fur et à mesure de la réflexion en acceptant le risque de poser des hypothèses de travail imparfaites, tout en reconnaissant que les résultats d'autres études ou processus menés viendront affiner ou réorienter les travaux.**

À noter que le travail sur le programme des études (voir chapitre 4.1) vise à organiser au mieux la capitalisation de ces multiples études ou démarches finalisées, en cours ou à lancer. **Il s'agira notamment d'effectuer des pesées des intérêts et des choix politiques forts afin de mettre en cohérence l'ensemble des réflexions et non pas d'effectuer une simple addition des stratégies thématiques et sectorielles existantes.**



Première proposition pour la méthode de travail réalisée par Pierre Feddersen : une interaction constante est nécessaire entre la philosophie (bleu), les idées directrices (vert) et le contexte réglementaire (rouge). Cette esquisse a alimenté les réflexions qui ont permis d'aboutir à la méthode finalement retenue (voir schéma page 38).

3.2 GRANDES ÉTAPES

La méthode articule quatre grandes étapes de travail.

1. Diagnostic critique

(hiver 2021 – été 2022)

Cette étape consiste à élaborer un diagnostic critique basé à la fois sur une **revue de projets** s'appuyant sur les études et documents de planification existants, sur les projets / mesures déjà connus / identifiés et une **analyse fine du terrain**.

2. Vision territoriale transfrontalière

(été 2022 – automne 2023)

Il s'agit d'élaborer les **lignes directrices** de la future organisation du territoire, à l'horizon 2050 et de **représenter cartographiquement leur incidence spatiale**.

3. Formalisation

(printemps 2022 – hiver 2024)

Cette troisième étape consiste à **formaliser les résultats obtenus** précédemment selon la **structure légale du PDCn**. À l'échelle de l'agglomération, le **PA5 portera cette vision transfrontalière renouvelée**, qui sera déclinée pour les autres territoires dans leurs outils de planification propres (PDCn VD, SCOTs).

4. Consultation et entrée en vigueur

(2025 – 2027)

Cette dernière phase concerne les différentes étapes de **consolidation et de validation formelles et légales** du projet de PDCn auprès de l'ensemble des partenaires ainsi que les actrices et acteurs du territoire.

Les étapes 1-2-3 constituent l'élaboration à proprement parler du PDCn 2050. Bien que scindées schématiquement, **elles seront menées de façon partiellement concomitante** (comme l'indique le chevauchement des horizons temporels) afin d'enrichir le contenu de ces réflexions complémentaires et interdépendantes, de les consolider mutuellement et d'assurer la cohérence globale du projet.

Quatre grandes étapes de travail.

1. DIAGNOSTIC CRITIQUE

2. VISION TERRITORIALE TRANSFRONTALIÈRE

3. FORMALISATION

4. CONSULTATION

L'étape 2 se conclut par la livraison de la **vision territoriale transfrontalière qui constituera un cadre commun pour la planification directrice de chacun des territoires de l'agglomération**, à savoir:

- la vision d'ensemble du prochain projet d'agglomération (PA);
- tout ou partie du concept de l'aménagement cantonal genevois;
- le projet d'aménagement stratégique du SCOT métropolitain;
- la fiche territoriale du PDCn vaudois pour le district de Nyon ou son intégration dans le Plan Directeur Intercommunal de la région de Nyon.

Cette vision d'ensemble permettra de garantir la cohérence entre les documents de planification des partenaires du Grand Genève (priorités partagées, terminologie commune, charpente paysagère et trames, hiérarchie des centres, armature de transports durables). **Pour ce faire, elle devra nécessairement contenir: une carte de niveau conceptuel; des orientations stratégiques rédigées de manière synthétiques; des principes de pilotage et de suivi de cette vision transfrontalière, une fois les documents approuvés** (consultations réciproques en amont sur les documents et projets d'impact transfrontalier).

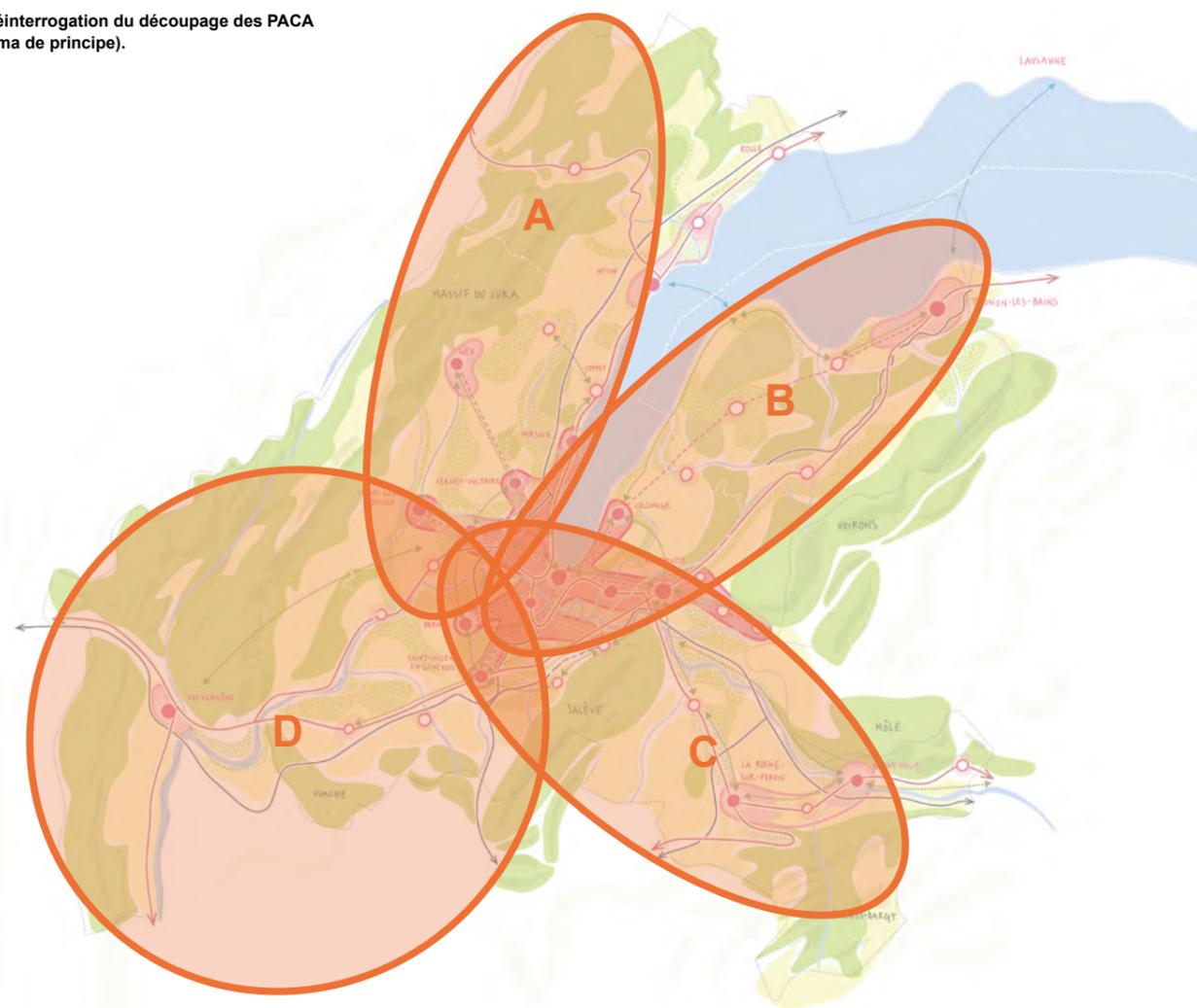
La vision territoriale transfrontalière pourra ensuite être intégrée et déclinée aux échelles territoriales et aux niveaux opérationnels adéquats par chacun des partenaires lors de la phase 3.

3.3 PROCESSUS DE TRAVAIL

Pour orchestrer et réaliser ces différentes étapes, la présente feuille de route propose un processus de travail.

Celui-ci pose des jalons sur lesquels s'appuyer, mais reste très flexible pour permettre à d'autres réflexions de s'y greffer. Si les actions pour mener à bien les premières phases du travail sont décrites de manière précise, les étapes suivantes – relativement éloignées dans le temps – sont beaucoup plus ouvertes afin de pouvoir intégrer les résultats des réflexions précédentes. Le processus de travail dans son ensemble devra ainsi être régulièrement réinterrogé et – si nécessaire – adapté de manière à répondre aux besoins effectifs.

Une réinterrogation du découpage des PACA (schéma de principe).



UN TRAVAIL À L'ÉCHELLE DES PACA

Dans l'optique de définir une vision territoriale transfrontalière qui puisse s'appuyer sur la réalité concrète du contexte local, il est proposé de **travailler à l'échelle des périmètres d'aménagement coordonnés d'agglomération (PACA) du Grand Genève** (travail au 1:10 000 voire au 1:5 000).

Le présent processus de travail retient pour le moment l'hypothèse d'une réflexion autour de quatre PACA:

- **A** Genève Jura
- **B** Genève Chablais
- **C** Genève Arve
- **D** Genève Rhône

Quatre équipes pluridisciplinaires (architecture, urbanisme, paysage, environnement / ressources, mobilité) seront sélectionnées. Elles seront appelées à travailler à **deux échelles de réflexion** et ainsi de produire deux livrables avec un niveau de précision distinct:

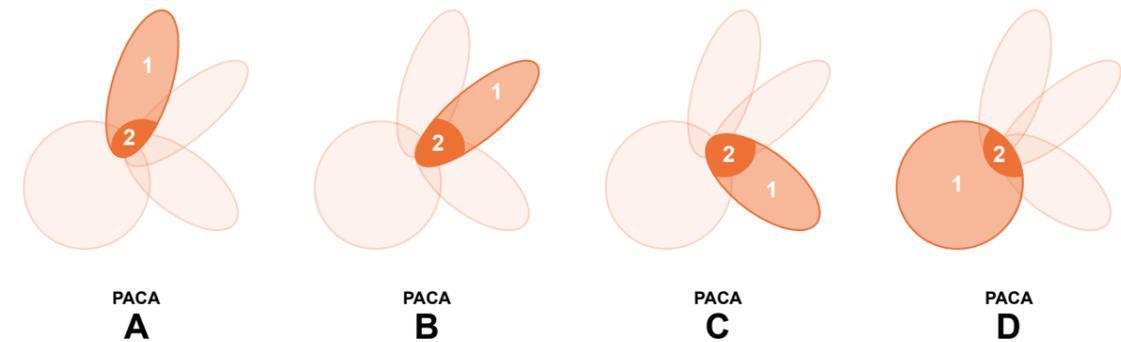
- périmètre de réflexion à l'échelle de l'ensemble du PACA
- périmètre de réflexion plus détaillé sur le périmètre genevois compris à l'intérieur du PACA.

Lors de la rédaction des cahiers des charges pour ces quatre études, il sera éventuellement possible d'identifier d'autres secteurs devant faire l'objet de périmètres de réflexion plus détaillée (sur proposition des partenaires du GLCT Grand Genève).

Ces quatre réflexions s'appuyant sur des orientations communes permettront d'obtenir une diversité de regards sur le territoire et sont destinées à s'alimenter les unes les autres (voir le dispositif d'échange « mise en commun »). À ce titre, on peut considérer qu'elles constitueront toutes des éléments de **réflexions assimilables à des variantes** dont les enseignements sur un territoire pourront être mis à profit sur les autres.

La cohérence des réflexions et la coordination entre celles-ci se font sous l'égide d'un **collège d'experts commun à l'ensemble des territoires** qui a la charge de formuler des critiques et des orientations à approfondir à l'issue de chaque phase de travail.

Deux échelles de réflexion pour chaque PACA: le PACA dans son ensemble (1) et un zoom sur le territoire cantonal genevois (2).



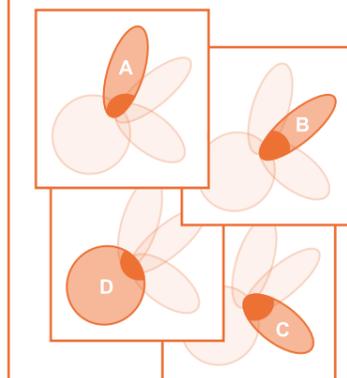
UN RYTHME DE TROIS CYCLES DE TRAVAIL

Trois cycles de travail qui viennent rythmer les phases 1 et 2:

- premier cycle: kick-off et démarrage du diagnostic
- deuxième cycle: diagnostic critique et esquisse de vision
- troisième cycle: vision territoriale transfrontalière

Chaque cycle est ponctué par une **« séquence type »** qui mobilise deux dispositifs d'échanges: des ateliers d'une journée avec les groupes de travail des PACA ainsi que des mises en commun des réflexions et projets en cours avec le collège d'experts.

SÉQUENCE TYPE



4X1 JOUR:
ATELIER AVEC LES GROUPES
DE TRAVAIL

+



1 JOUR:
MISE EN COMMUN
AVEC LE COLLÈGE D'EXPERTS

DES DÉMARCHES COMPLÉMENTAIRES

D'autres **mandataires**, notamment une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) général, accompagneront l'élaboration de la vision territoriale transfrontalière et la révision du PDCn. Les principaux sont détaillés au chapitre 4.2.

Des **études thématiques** pertinentes seront menées en parallèle du diagnostic critique et de l'élaboration progressive de la vision territoriale transfrontalière. Ce travail est abordé au chapitre 4.1.

UNE MAQUETTE POUR RENDRE VISIBLE LES RÉFLEXIONS

Il serait intéressant de disposer d'un outil de visualisation et de travail commun permettant de rendre les réflexions visibles à l'échelle du périmètre de projet, et surtout, de les rendre comparables les unes aux autres lors de la mise en commun des réflexions à l'échelle de l'ensemble du territoire transfrontalier. À ce titre, la mise en place d'une grande maquette du territoire, couplée à un dispositif de projection digitale calibré sur celle-ci, semble être une option très prometteuse tant pour évaluer le travail, que pour tester des orientations, ou encore pour les communiquer.

Ateliers avec les groupes de travail

Les réflexions au sein de chaque PACA sont abordées via un dispositif spécifique structuré autour d'une journée de réflexion collaborative avec un groupe de travail. **Ces journées de réflexion visent à se rapprocher du territoire et à rassembler le savoir local afin d'alimenter les équipes travaillant sur les PACA.**

Selon le cycle, ces ateliers peuvent prendre la forme de visites de terrain, d'ateliers créatifs autour de plans, de critique du travail des équipes ou combiner plusieurs temps au fil de la journée. L'orchestration de ces dialogues sera à préciser ultérieurement. Il s'agira notamment d'anticiper l'articulation entre le travail à l'échelle des PACA et celui à l'échelle du territoire genevois, d'évaluer la prise en compte des recommandations du collège d'experts issues du tour précédent ou l'intégration de contenus issus des études thématiques.

Les modalités d'intégration du milieu non professionnel de l'aménagement du territoire devront être affinées : présence tout au long de la journée, moment dédié en fin de journée ou encore atelier « miroir » en parallèle (voir chapitre 3.5).

Mise en commun avec le collège d'experts

En complément aux ateliers de terrain propre à chaque PACA, un moment de mise en commun sous l'égide d'un collège d'experts permet de réunir sur une journée les quatre équipes.

Durant ces événements, les équipes sont appelées à présenter une partie de leurs travaux (morceau choisi par la maîtrise d'ouvrage à l'issue des ateliers). Cette mise en commun, qui permet aux équipes de prendre connaissance de leur travail respectif, est avant tout l'occasion **d'engager un dialogue avec le collège d'experts afin de faire la critique des réflexions menées à ce jour, et d'orienter les équipes dans la suite de leur travail.** Ces journées sont également l'occasion de **coordonner les réflexions menées à l'échelle des PACA avec les travaux menés dans le cadre des études thématiques menées en parallèle.**

Ces événements intègrent également la CAT et peuvent être l'occasion d'organiser des rencontres dédiées à la démarche participative à l'échelle de l'agglomération (voir chapitre 3.5).

ENCHAÎNEMENT TEMPOREL

Préalablement au démarrage du travail des équipes sur les PACA, il est nécessaire d'initier le travail avec l'AMO, de lancer les études thématiques pertinentes et de rédiger les cahiers des charges pour chacun des PACA.

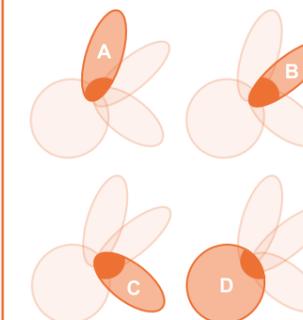
Afin d'engager la dynamique autour de la démarche et de calibrer au mieux les cahiers des charges avec les besoins des territoires, il est proposé d'organiser une journée réunissant les groupes de travail de tous les PACA pour mettre en discussion une première version de ces documents avant de les soumettre aux équipes.

Pour formellement démarrer le travail avec les équipes pluridisciplinaires, **une première « séquence type » a lieu en mai 2022.** Elle commence par une journée de mise en commun réunissant l'ensemble des personnes impliquées sur les différents périmètres (groupes de travail par PACA + collège d'experts). Ce « kick off » permet de prendre connaissance des cahiers des charges et d'en faire une lecture critique. Chaque équipe est ensuite invitée à explorer son territoire d'étude, guidé par son groupe de travail respectif.

KICK OFF MAI 2022



1 jour:
PRISE DE CONNAISSANCE
ET CRITIQUE DES CAHIERS
DES CHARGES



4x1 jour:
VISITE DE TERRAIN

COMPOSITION DES GROUPES DE TRAVAIL PAR PACA:

- administrations en charge de l'aménagement aux différentes échelles à savoir:
 - partenaires du GLCT Grand Genève et des instances locales françaises et vaudoises adéquates selon les périmètres de travail;
 - offices cantonaux (OU, OCT, OCAN, OCEV, SCDD, OCLPF, etc. / représentation régionale ou thématique selon les offices);
 - services techniques communaux genevois.
- associations locales;
- actrices et acteurs économiques locaux;
- élus et élus locaux;
- société civile.

MEMBRES COMMUNS À TOUS LES PACA:

- maîtrise d'ouvrage (membres de la DirPro)
- délégation du collège d'experts (expertise généraliste + expertise métier + représentation de la société civile)
- mandataires des études thématiques

COMPOSITION DU COLLÈGE D'EXPERTS

- maîtrise d'ouvrage (membres de la DirPro);
- expertise thématique (offices cantonaux et autres intervenants notamment issus du conseil scientifique);
- expertise métier locale (architectes, architectes paysagistes, ingénieures et ingénieurs mobilité, ingénieures et ingénieurs en environnement, etc. exerçant sur les différentes régions);
- représentation de la société civile.

Phase 1 – Diagnostic critique

À l'issue de cette première « séquence type », les équipes démarrent leurs travaux individuellement. Il s'agit de travailler sur les thématiques principales de l'aménagement du territoire – urbanisation, patrimoine bâti, paysage, mobilité, environnement, espace rural, agriculture, nature – et d'identifier tant sur le territoire que dans le contenu des études et planifications (y compris les projets du PDCn 2030 et mesures B/C du PA) :

- Ce qui doit être protégé (les invariants du territoire naturels ou bâtis) ;
- Ce qui peut évoluer (les modifications à effectuer) ;
- Ce qui est remis en cause (les transformations à planifier) ;
- Ce qui peut être poursuivi comme initié préalablement.

Sur la base des postulats et orientations pour la révision du PDCn, il s'agit de mener les réflexions suivantes :

- **Collage critique** : construire un document de synthèse reprenant l'essence des études et planifications existantes (PDCom, plans guide, consultation Braillard, études de base, etc.) ayant un impact sur l'organisation du territoire. Il ne s'agit pas ici simplement de faire la synthèse de ces documents, mais d'en faire une analyse critique à la lumière des enjeux de la transition, pour en faire ressortir une série de cartes illustrant les conséquences spatiales concrètes des intentions poursuivies. Le collage de ces morceaux choisis à leurs échelles respectives de réflexion permettra de rendre visibles les grandes cohérences, et les potentielles contradictions dans la construction du projet commun, se basant sur la somme de réflexions menées à ce jour.
- **ADN des territoires** : établir un diagnostic du territoire qui permette de rendre visibles trois dimensions :
 - les éléments constitutifs de la structure organisationnelle et programmatique du territoire ;
 - les structures paysagères et construites (tant à l'échelle de l'objet qu'à l'échelle d'un ensemble) qui sont considérées comme des éléments constitutifs du territoire c'est-à-dire les invariants du territoire, à préserver ;
 - un portrait de la diversité morphologique des quartiers et des territoires illustrant à la fois les valeurs constitutives à préserver et les marges d'évolution, permettant ainsi de poser les bases d'une meilleure compréhension des potentiels et de la nature de la transformation envisageable des territoires bâtis.

Cette réflexion est clôturée par une deuxième « séquence type » en novembre 2022. Chaque équipe présente à son groupe de travail l'avancée de ses réflexions qui sont ensuite mises en discussion sous la forme d'un atelier. Les quatre journées (1 journée par PACA) se déroulent à la suite, durant la même semaine. À l'issue des quatre journées consacrées aux ateliers de travail sur les PACA, une mise en commun générale réunit sur une journée les quatre équipes ainsi que le collège d'experts.

En conclusion de cette deuxième « séquence type », un bilan des échanges ainsi qu'une synthèse du travail des différentes équipes sous la forme d'une vision territoriale « V0 » (hypothèse de travail) sont élaborés par le bureau d'AMO (janvier 2023). Un atelier de travail avec la CAT permettra d'associer étroitement cette instance à l'élaboration de la vision territoriale.

À noter que cette première esquisse de la vision territoriale transfrontalière doit permettre d'identifier les mesures d'urgence à adopter pour répondre aux objectifs de réduction des émissions de GES (voir chapitre 3.8).

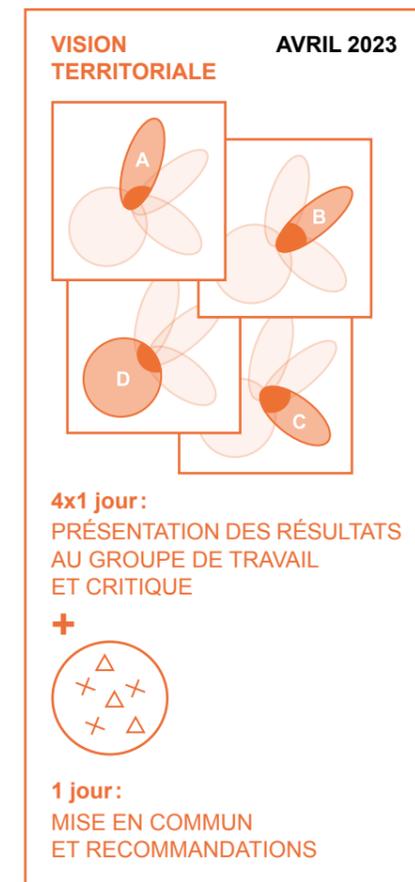


Une hypothèse de mise en relation des orientations structurantes avec le contenu thématique spécifique de la vision territoriale est disponible en annexe (annexe 3). Ce document peut alimenter la méthodologie des ateliers.

Phase 2 – Vision territoriale transfrontalière

Forts de ces éléments, les équipes poursuivent leurs travaux individuellement. Il s'agit d'étoffer la vision territoriale « V0 » en la testant à une échelle locale – de donner corps à la vision macro sur des territoires de projets spécifiques pour questionner la pertinence des propositions.

Ce travail est clôturé par une troisième et dernière « séquence type » en avril 2023 organisée selon des modalités comparables à la séquence précédente : ateliers par PACA puis mise en commun. La synthèse des résultats des tests menés à l'échelle locale permettra d'affiner la vision territoriale transfrontalière pour arriver à une « V1 » (livré par l'AMO en septembre 2023). Un atelier de travail avec la CAT permettra d'associer étroitement cette instance à l'affinage de la vision territoriale.



Phase 3 – Formalisation

Si la vision territoriale transfrontalière constitue le cœur du projet, le PDCn est l'outil au sein duquel celle-ci va être formalisée. Cette troisième étape consiste ainsi à transcrire les résultats obtenus précédemment selon la structure légale du PDCn, c'est-à-dire le **concept d'aménagement cantonal** (volet stratégique), d'une part, et le **schéma directeur cantonal** (volet opérationnel), d'autre part.

Ce travail sera initié en parallèle à l'élaboration de la vision territoriale transfrontalière : au fur et à mesure que la vision s'affine, les éléments pertinents sont intégrés à l'outil.

Phase 4 – Consultation et entrée en vigueur

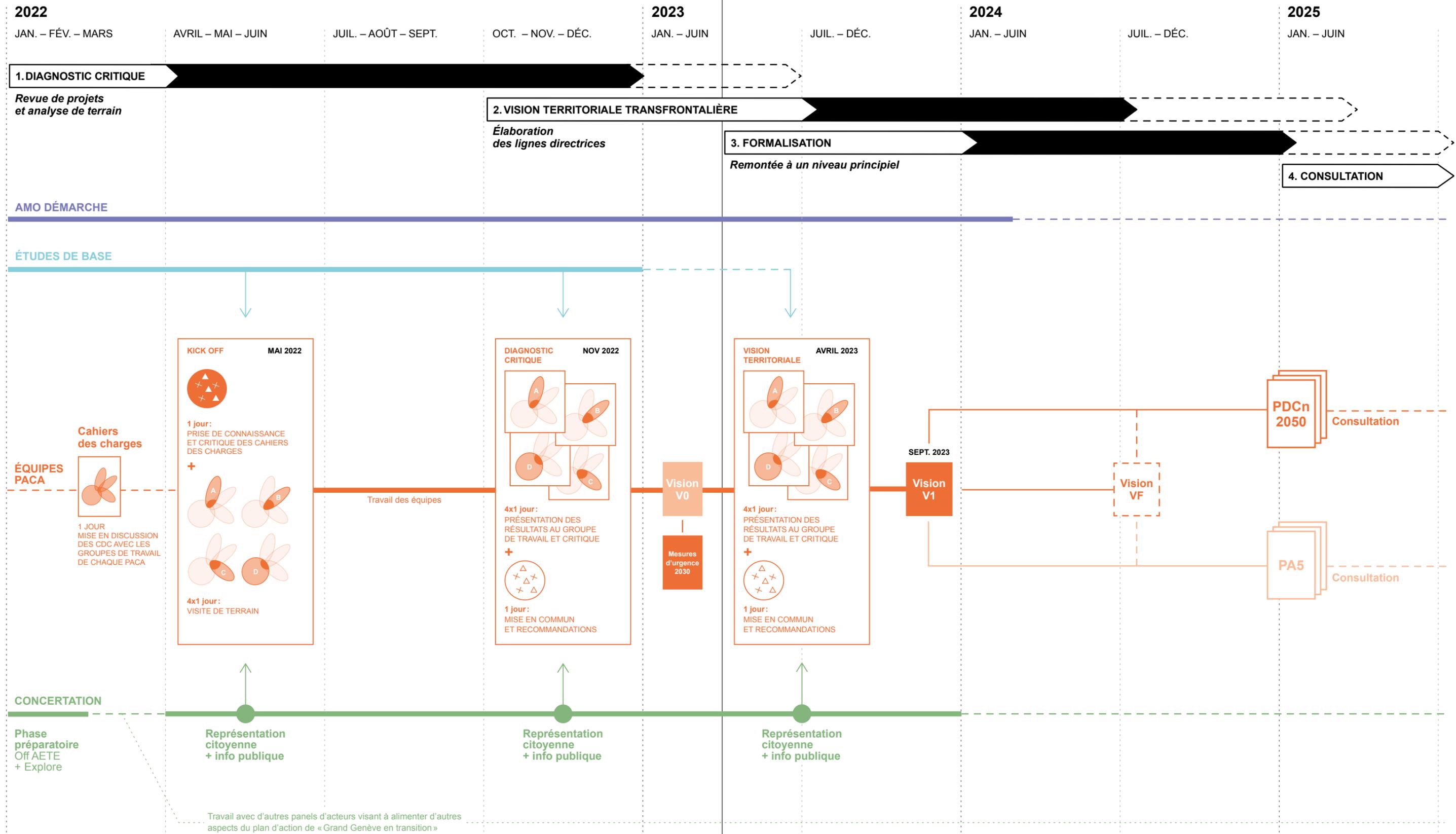
Cette dernière phase concerne les différentes étapes de **consolidation et de validation formelles et légales** du projet de PDCn auprès de l'ensemble des parties prenantes du territoire.

RÉVISION DES PLANS DIRECTEURS COMMUNAUX

Concernant la gestion du phasage entre la révision du PDCn et celle des plans directeurs communaux (PDCom), il s'agit de rappeler que suite à la révision du PDCn 2030, approuvée par le Conseil fédéral en avril 2015, les communes ayant un plan directeur communal ont dû évaluer la nécessité d'engager une révision de ceux-ci dans les trois ans suivant cette approbation (conformément à l'art. 10, al.9 LaLAT). Depuis lors, de nombreuses communes se sont lancées dans cette révision, et un nouveau guide (Planification territoriale communale et climat), visant à mieux intégrer les enjeux climatiques dans les actions communales à incidence territoriale a été publié. Les PDCom en cours d'élaboration appliquant ce guide devaient dès lors le PDCn concernant l'intégration de ces enjeux. Ils participeront donc sur ces plans à nourrir la vision territoriale transfrontalière et la révision du PDCn. Cependant, il se peut aussi que de nouvelles orientations émanent au cours de la démarche de révision, qui n'auront pas été prévues dans les PDCom. Dans ce cas et en vertu du même article 10 al. 9 LaLAT, les communes devront évaluer à nouveau la nécessité de revoir, entièrement ou en partie, leur PDCom dans les trois ans suivant l'approbation du PDCn 2030 – celle-ci intervenant selon le calendrier esquisé en 2027, elles auraient alors jusqu'en 2030 pour remplir cette exigence.

ETAPES DE LA CONSULTATION ET DE L'ENTRÉE EN VIGUEUR DU PDCN

- Consultation technique (interne à l'État, en principe un mois)
- Enquête publique d'une durée de 60 jours (LaLAT, art.5, al. 2)
- Examen préalable des services fédéraux (Ordonnance sur l'aménagement du territoire (OAT), art.10, al.4).
- Consultations des communes et territoires voisins. Détermination sous forme de résolution du Conseil municipal dans un délai de 4 mois après le terme de l'enquête publique (LaLAT, art.5, al. 3)
- Révision du projet et deuxième consultation technique
- Validation du Conseil d'État
- Adoption du Grand Conseil dans un délai de 6 mois (LaLAT, art. 5, al. 4)
- Approbation par la Confédération (art. 4 OAT : la durée de l'examen ne doit pas, en règle générale, excéder douze mois au total en cas de révision complète du plan directeur cantonal)



3.4 GOUVERNANCE

La conduite de la démarche prévue par la présente feuille de route implique un grand nombre de parties prenantes, tant à l'échelle cantonale qu'à l'échelle du Grand Genève.

Les structures de pilotage mises en place pour la phase préliminaire sont maintenues et élargies. La gouvernance recouvre des champs qui doivent être capables d'interagir dans une logique de transversalité. Elle repose sur deux piliers :

- la structure cantonale pour la révision du PDCn
- la structure transfrontalière pour l'élaboration d'une nouvelle vision d'ensemble avec en ligne de mire les prochains projets d'agglomération du Grand Genève.

À l'échelle cantonale, l'enjeu est d'assurer **un lien fort entre les services dont les politiques publiques ont une incidence spatiale** et qui doivent dès lors être parties prenantes de l'élaboration du PDCn. À l'échelle transfrontalière, l'enjeu est de **définir les domaines qui nécessitent une pleine collaboration** et ceux pour lesquels une coordination ou un échange d'informations seront suffisants.

Plusieurs instances piloteront, respectivement suivront, les divers travaux menés à l'échelle cantonale et transfrontalière.

L'élaboration de la vision territoriale transfrontalière s'appuiera sur la **Direction de projet transfrontalière (DirPro)**. Outre les représentantes et représentants genevois de l'OU et de la DPA, la DirPro intègre un référent français et un référent vaudois, ce qui en fait un véritable organe transfrontalier. Elle assumera l'organisation générale de la démarche, la coordination des différents groupes de travail, la mobilisation des différentes instances, etc.

ORGANISATION CANTONALE

Le **Comité de pilotage PDCn (COFIL)** définit les orientations de travail, le cadre budgétaire, etc. En plus de membres de l'OU et du secrétariat général du DT, il comprend également une ou un représentant de la politique environnement (OCAN, OCEV, OCEN ou OCEau) et une ou un représentant de la politique mobilité (OCT).

La **Coordination technique cantonale** suivra les travaux du Grand Genève (pour le canton de Genève) ainsi que du PDCn. Y participeront les responsables cantonaux des principales politiques publiques dont les actions ont un impact spatial (notamment direction du projet d'agglomération Grand Genève (DPA)/OU/ service cantonal du développement durable (SCDD)/OCEV/OCAN/ office cantonal des bâtiments (OCBA)/ office cantonal de l'énergie (OCEn) /office cantonal de l'eau (OCEau)/office cantonal du logement et de la planification foncière (OCLPF)/office cantonal du patrimoine et des sites (OPS)/OCT/ Direction du développement économique, de la recherche et de l'innovation (DGDERI). Le rôle de cette instance interservices doit dépasser celui de la coordination pour viser une collaboration transversale. La Coordination technique cantonale appuiera la Dirpro dans une logique transversale et contribuera ainsi à la préparation des décisions de la PLATE et leur mise en œuvre.

Au niveau des directions des offices et services cantonaux concernés, l'accompagnement de la révision de la vision territoriale transfrontalière continuera à se faire par la **PLATE**. Cette instance décisionnelle regroupe l'ensemble des directions générales des offices cantonaux déjà mentionnés. L'ensemble des politiques publiques à incidences spatiales déjà mentionnées ainsi que celles plus largement concernées par l'aménagement du territoire (la santé, cohésion sociale) ainsi que deux entités publiques autonomes (Hospice Général et Fondation pour les terrains industriels de Genève). Elle accompagnera et assurera la coordination des travaux du PDCn et du PA. Elle préparera les validations politiques soumises à la **délégation du Conseil d'État (PFI/DELTAT)** et les positions cantonales à remonter dans les instances du Grand Genève.

ORGANISATION GRAND GENÈVE

Un **comité stratégique « Vision transfrontalière »** sera mis en place par l'équipe du Grand Genève pour assurer le pilotage stratégique et la cohérence avec les planifications directrices voisines en cours d'élaboration (PDCn vaudois, PDI du district de Nyon, SCoT du Genevois français), en complément du comité technique Grand Genève et des instances cantonales identifiées. Cette instance (dont la composition exacte reste à définir) associera les représentantes et représentants Aménagement/Mobilité/Environnement des différents territoires / partenaires dans le but de travailler de façon interdisciplinaire. Elle aura pour missions :

- le suivi et la coordination des études d'échelle d'agglomération ;
- l'articulation entre l'échelle d'agglomération et l'échelle des PACA et l'appropriation des travaux par les territoires et partenaires ;
- la consolidation des différentes versions de la vision territoriale transfrontalière ;
- la garantie de la compatibilité des documents à différentes échelles.

Le **comité technique Grand Genève (COTECH)** assure un rôle d'orientation stratégique et de coordination transversale avec les démarches connexes et la cohérence d'ensemble. Il prépare les validations politiques soumises au Bureau / Assemblée du GLCT Grand Genève.

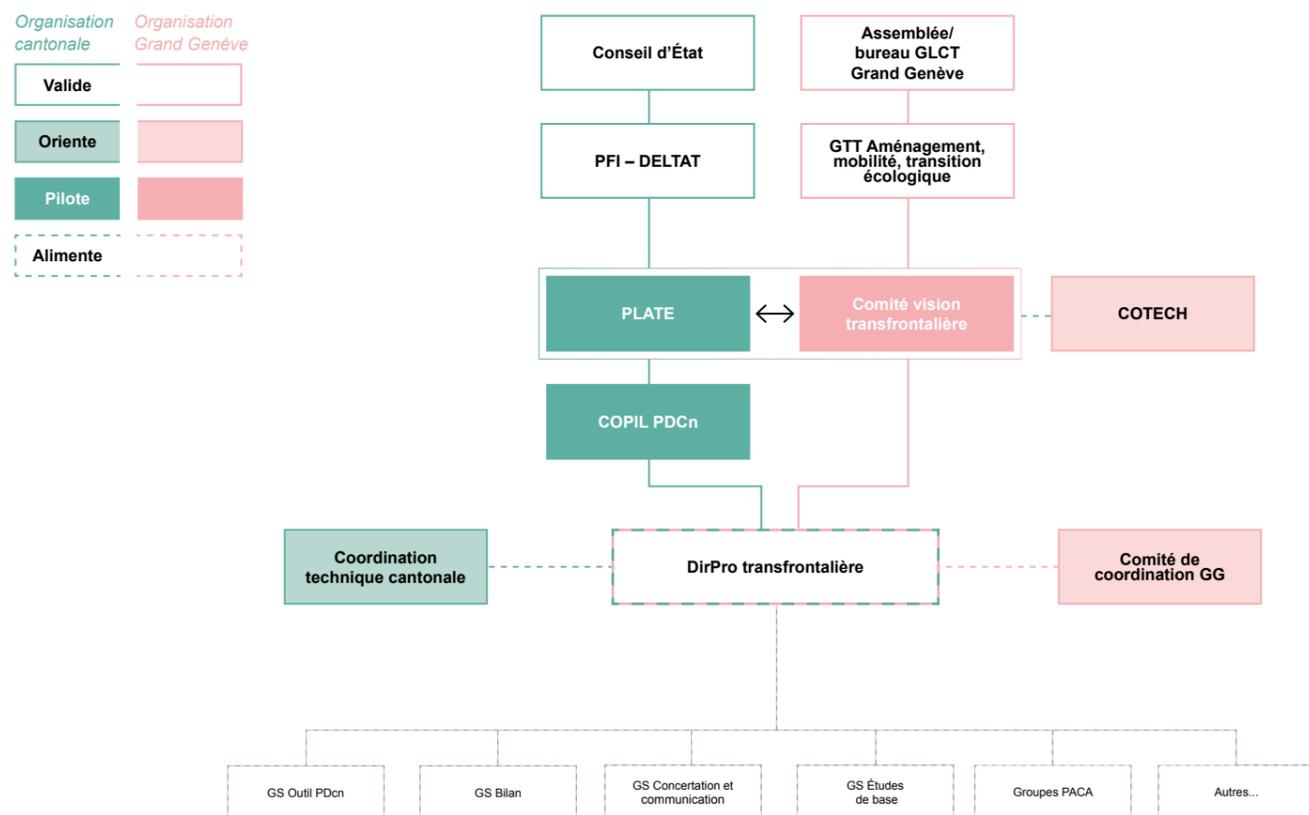
Le **comité de coordination du Grand Genève** assure la cohérence opérationnelle avec les autres missions, démarches et études conduites sous l'égide du Grand Genève.

L'instance politique de référence sera le **groupe thématique transfrontalier (GTT) aménagement du territoire** dans sa composition élargie aux huit membres du GLCT Grand Genève :

- il orientera les travaux d'échelle d'agglomération et PACA ;
- il assurera le lien avec les deux autres GTT Mobilité et Transition écologique et les sollicitera autant que nécessaire sur les sujets relevant de leurs compétences (en particulier stratégie mobilité multimodale et Grand Genève en transition / PACTE) ;
- il référera de l'avancement de travaux au Bureau et à l'Assemblée Grand Genève et sollicitera les arbitrages nécessaires au fil de la démarche.

Dans le cadre de sa démarche de concertation, les organes de gouvernance s'appuient sur d'autres instances. Celles-ci sont présentées au chapitre 3.5.

Organisation de la gouvernance pour l'élaboration de la vision territoriale transfrontalière et la révision du PDCn.



3.5 CONCERTATION ET COMMUNICATION

LE CONCEPT DE CONCERTATION

La concertation envisagée pour l'élaboration de la vision territoriale transfrontalière et la révision du PDCn a pour ambition de mettre l'ensemble des parties prenantes au cœur de la fabrique des politiques publiques de l'agglomération et du canton. Le parti pris ici est que l'association de la société civile, des protagonistes socio-économiques, des expertes et experts aux différentes étapes de la démarche constitue un levier d'efficacité, de pertinence et de conduite du changement. Cette vision respecte et applique les orientations annoncées dans le chapitre 2. Le concept de concertation développé ici est d'abord et avant tout destiné à accompagner l'élaboration du PDCn et de la première phase de construction de la vision transfrontalière. Toutefois, la concertation sera étroitement articulée avec celle mise en place dans le cadre de la démarche Grand Genève en transition.

LES ENJEUX DE LA CONCERTATION

La concertation est porteuse de différents enjeux qui sont soit spécifiques au territoire du Grand Genève soit propres aux questions institutionnelles.

Enjeux territoriaux

- un **cloisonnement fort** entre différents pôles de la société genevoise et transfrontalière.
 - ▶ toucher différents publics, notamment les cercles éloignés des recettes classiques de la concertation (par exemple les jeunes, les personnes aux revenus modestes, certaines communautés socio-culturelles...)
 - ▶ faire se rencontrer la diversité
- un bassin de vie caractérisé par **une diversité de territoires**
 - ▶ éviter une approche de planification urbano-centrée, en visant toute la diversité des territoires (urbains, suburbains, périurbains et ruraux)
- une **défiante** grandissante de la population vis-à-vis du **concept de croissance**
 - ▶ montrer par la concertation que le développement du territoire peut permettre d'augmenter la qualité du cadre de vie de chacune et chacun
- une **culture démocratique forte** basée sur le vote par référendum et le droit d'initiative
 - ▶ s'inscrire dans une logique de conciliation plutôt que d'opposition à travers une concertation inclusive
- un **socle existant de démarches participatives** sur le territoire, à l'échelle des quartiers, des communes et du canton
 - ▶ prendre en compte cet existant pour identifier les synergies et les formes de coopérations possibles

Enjeux institutionnels

- une co-construction nécessaire, en particulier avec **les communes genevoises et les partenaires du Grand Genève**
 - ▶ favoriser l'implication des collectivités locales dans une démarche supra-territoriale
- des **parties prenantes** dont l'expertise et les compétences techniques sont à **valoriser**
 - ▶ associer les expertes et experts aux études et à l'élaboration de la vision territoriale transfrontalière : proposer des échanges réguliers et itératifs en s'appuyant sur les démarches existantes qui favorisent la montée en compétences des acteurs du territoire et de la création de communs
- une articulation nécessaire avec **les collectivités du Grand Genève** autour d'enjeux communs (notamment la transition écologique)
 - ▶ décliner des dispositifs de dialogue en fonction des échelles, en lien avec la démarche « Genève en transition »
 - ▶ éviter une redondance dans les dispositifs proposés pour pouvoir offrir un discours clair et lisible aux différents publics
- la contribution à l'ambition forte de **neutralité carbone en 2050**
 - ▶ contribuer à la sensibilisation sur la transition écologique pour que la population s'approprie sa complexité et ses aspects techniques, en lien avec la démarche « Genève en transition »
 - ▶ engager et promouvoir le passage à l'action

LES PARTIES PRENANTES

L'implication et la collaboration de l'ensemble des parties prenantes représentent l'une des clés de la réussite de la révision du PDCn.

Différents types et catégories de parties prenantes sont à associer à la démarche; elles sont réparties en trois grands ensembles.

PARTENAIRES INSTITUTIONNELS

Le postulat ici est de considérer ensemble le politique et le technique. L'enjeu est de pouvoir mettre en place une large gouvernance territoriale autour de la révision des outils de planification. Différents échelons de gouvernance seront donc à considérer, et ce dès maintenant.

Au-delà de la gouvernance interne du projet présentée au chapitre 3.4, les instances suivantes seront intégrées à la démarche :

Les communes

Les communes seront associées amplement et durablement au projet :

- à travers l'ACG, et éventuellement l'Union des villes genevoises (UVG), elles pourront être mobilisées tant au moment de l'élaboration des lignes directrices de la vision territoriale transfrontalière, qu'au moment de sa transcription dans le futur PDCn ;
- en vue d'ancrer le projet sur le socle du territoire genevois et des expériences du terrain, les administrations communales, mais également les organes exécutifs et délibératifs seront en outre associées à la concertation grâce à leur intégration dans les groupes de travail des ateliers de terrain par PACA.
- à noter que certaines communes sont impliquées en tant que membres de la CAT.

La CAT

La Commission consultative cantonale pour l'aménagement du territoire (CAT) sera mobilisée tout au long de la démarche. Ses membres (notamment des représentantes et représentants des partis au Grand Conseil, des communes genevoises et des organismes et milieux intéressés par les questions touchant à l'aménagement du territoire) sont chargés de participer au développement du plan directeur cantonal (LaLAT art. 4).

Lors de l'élaboration de la vision territoriale transfrontalière, elle sera intégrée aux journées de mise en commun. Les modalités exactes de sa participation doivent encore être précisées. Elle pourrait par exemple assister aux présentations puis disposer d'un moment dédié pour formuler une prise de position qui devra être considérée par les équipes. Deux ateliers spécifiques à l'issue des séquences « Diagnostic critique » et « Vision territoriale » devront permettre de faire la synthèse du travail des quatre équipes et guider l'AMO dans la formalisation de la VO et V1 de la vision territoriale.

Lors de la formalisation du PDCn, elle participera à des ateliers thématiques qui permettront d'alimenter les réflexions.

Les autres commissions officielles seront mobilisées cas échéant.

La CU

La Commission d'urbanisme (CU) assure un suivi critique. L'état d'avancement du travail leur sera présenté aux moments cruciaux de l'élaboration du nouveau cadre de développement territorial de la région.

La CAC et le Grand Conseil

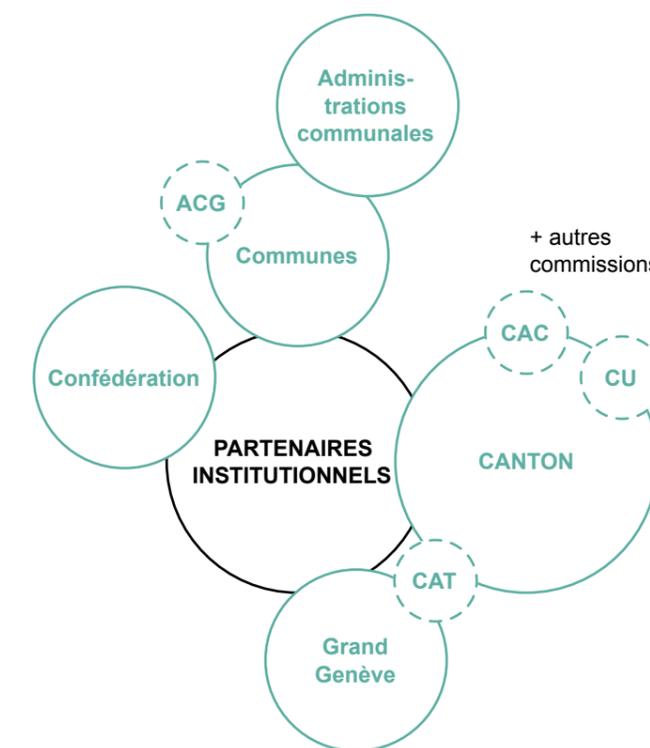
La Commission d'aménagement du canton (CAC) sera informée régulièrement de l'avancement de la démarche. Par ailleurs elle interviendra dans le cadre de la procédure formelle conformément à son rôle (adoption in fine du nouveau PDCn Genève 2050 par le Grand Conseil).

L'office fédéral du développement territorial (ARE)

L'ARE sera consulté régulièrement au fil du processus lors de séances bilatérales, voire si nécessaire de séances avec d'autres offices fédéraux. Dans le cadre de la procédure formelle, le PDCn 2050 sera soumis à un examen préalable (parallèlement aux consultations des communes et des territoires voisins) et, au terme du processus de révision, à un examen aboutira in fine à l'approbation du PDCn 2050 par le Conseil fédéral.

La situation est similaire pour le Projet d'agglomération qui doit respecter les directives fédérales pour bénéficier des financements octroyés par la Confédération.

Concernant le volet d'étude sur le PDCn en tant qu'outil de planification de l'aménagement du territoire (voir chapitre 3.6), une implication spécifique de l'ARE est souhaitée pour participer aux réflexions, dans un format de projet-pilote innovant, afin d'explorer de nouvelles manières d'envisager cet instrument et de le rendre plus agile face à l'évolution du contexte.

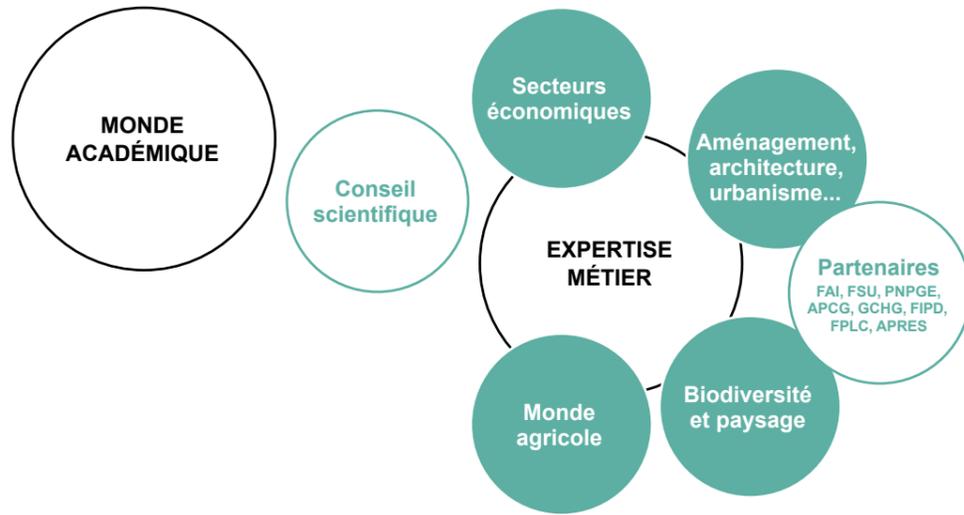


EXPERTISE

Le conseil scientifique

Le conseil scientifique associé à la démarche (voir annexe 1) réunit des expertes et experts dans les principaux domaines dont les effets ont une incidence spatiale. Il a pour mission de conseiller, alimenter et orienter les réflexions en accompagnant le processus dans une logique de prospective. Il établit un lien avec la recherche académique et la pratique professionnelle.

Il se réunira au minimum une fois par an pour prendre connaissance de l'état d'avancement de la démarche et faire part de ses observations. Dans un premier temps, il sera appelé à contribuer à l'exercice de rédaction des cahiers des charges par PACA afin de s'assurer que ceux-ci problématisent correctement les enjeux actuels.



L'expertise métier

Une **expertise métier** est également intégrée avec la concertation :

- **des associations professionnelles et de certains groupements cantonaux** (par exemple, FAI, FSU, APCG, PNPGE, FTI, GCHG, FIDP, FPLC, CCIG, FMB, etc.). L'enjeu principal sera de recueillir leurs bonnes pratiques et de prendre en compte leurs intérêts, tout au long de la démarche, notamment lors de la phase de diagnostic.
- **des urbanistes, paysagistes, architectes, ingénieurs et ingénieurs en mobilité et en environnement**, mais également les historiennes et historiens, géographes et sociologues. Elles et ils seront à associer étroitement au processus de concertation, leur implication permettant non seulement d'enrichir le diagnostic, mais aussi de faire évoluer les pratiques à toutes les échelles de planification et d'aménagement.

POPULATION

La population sera impliquée tout au long de la démarche, pour **informer, sensibiliser, échanger, engager à l'action** tout en sollicitant l'**expertise d'usage** pour co-construire la vision territoriale. Le **bilan de cette implication** citoyenne devra être dressé en fin de processus pour donner à voir une forme de reddition des comptes et permettre à celles et ceux qui se sont impliqués de se retrouver dans le résultat final.

Les habitantes et habitants

Les habitantes et habitants doivent être au cœur de la concertation tout au long de l'élaboration du PDCn. Elles et ils seront associés spécifiquement ou transversalement sous différents angles : âge, catégorie socioprofessionnelle, lieu de résidence, appartenance sociale ou communautaire...

Les usagères et usagers

Les usagères et usagers du territoire, de ses espaces publics, de ses transports, de ses lieux de travail, d'apprentissage, de consommation et de divertissement représenteront une autre cible incontournable de la concertation, pour permettre de capitaliser sur les expertises plurielles d'usage.

À ce titre, les **établissements scolaires** (primaires et secondaires) sont à appréhender comme des lieux de relais et de mise en place de la concertation. Des ateliers thématiques pourront y être organisés afin de permettre la construction d'un « récit des générations futures », pour recueillir les visions

des jeunes du territoire cantonal sur leur territoire et son avenir, à l'aune par exemple de l'enjeu climatique. Ce dispositif devra être conçu dans la poursuite de la consultation prospective réalisée dans le cadre de Genève 2050 avec des échantillons d'élèves représentatifs du système scolaire genevois. La construction d'un récit commun pourra se nourrir des enseignements tirés dans le cadre de cette consultation, en les précisant et en les approfondissant sous la forme d'un ou de plusieurs manifestes rédigés.

La société civile organisée

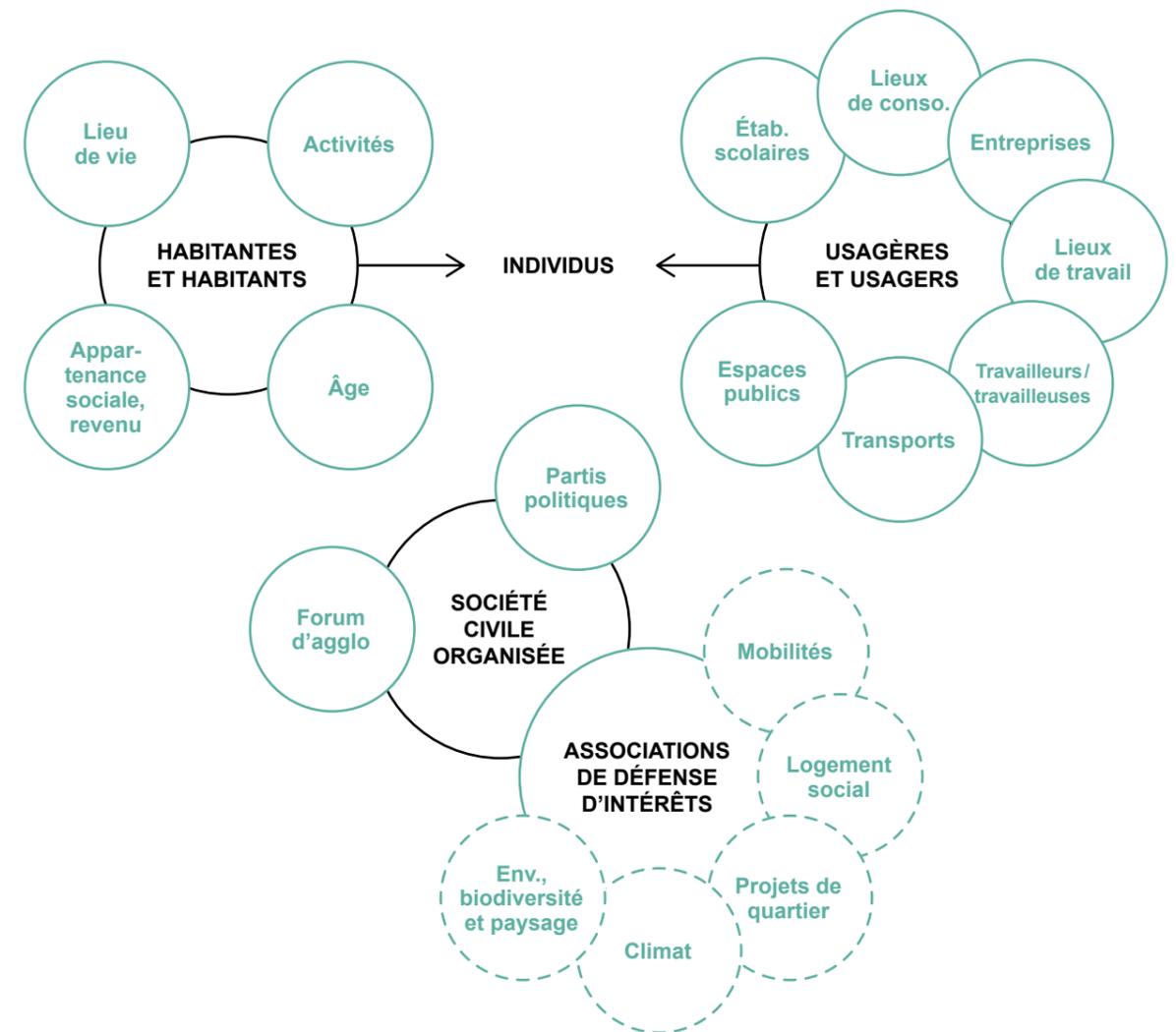
Les **associations de la société civile** représentent une diversité de domaines et d'intérêts à prendre en compte.

Les **partis politiques** seront associés de façon ponctuelle, pour recueillir les différents intérêts en présence, sensibiliser sur la démarche, trouver des relais.

Le **Forum d'agglomération** sera associé au fil de la démarche au travers de :

- une mobilisation à l'échelle des PACA par la désignation de représentantes et représentants ;
- une représentation dans le cadre des journées de mise en commun à l'échelle de l'agglomération ;

Des modalités complémentaires pourraient être mises en place si nécessaire pour assurer l'association régulière du Forum à l'avancement de la démarche, en particulier dans la perspective du prochain PA.



LA TRAME PRÉVISIONNELLE DE CONCERTATION

Une trame de concertation se déploie dans l'objectif de construire une vision commune et fédératrice du territoire futur. Cette trame se cale sur les grandes étapes et le processus de travail proposés aux chapitres 3.2 et 3.3.

Lancement

Des premiers moments d'interactions avec un public large devront permettre de sensibiliser et de mobiliser autour de l'élaboration de la vision territoriale transfrontalière. Les **OFF des Assises transfrontalières de la transition énergétique** (février 2022) et le festival **EXPLORE** (deux éditions par année) représentent par exemple des opportunités singulières sur lesquelles s'appuyer. Ces rencontres offrent au public des clés de compréhension sur les enjeux prégnants relatifs à l'élaboration de la vision territoriale transfrontalière. Elles servent aussi à identifier des personnes susceptibles d'être intéressées à rejoindre les groupes de travail non professionnel pour chacun des PACA (voir paragraphe ci-après).

Phase 1 – Diagnostic critique

Les **groupes de travail par PACA** seront sollicités lors des deux séquences types prévues pour le diagnostic critique. Ceux-ci intégreront des personnes issues de l'aménagement du territoire, mais réuniront également **un public non professionnel impliqué localement dans chaque PACA** : associations, actrices et acteurs économiques, élues et élus, société civile. Les modalités d'intégration de ce public devront être affinées ultérieurement : présence tout au long de la journée, moment dédié en fin de journée ou encore tenue d'un atelier « miroir » en parallèle. Le format retenu devra être en mesure d'assurer des échanges constructifs qui permettent d'arbitrer les différents points de vue.

Le travail de diagnostic critique pourra être complété et diffusé grâce à l'usage de **la plateforme numérique participer.ge.ch** (voir paragraphe sur les moyens à disposition ci-après) sur des thématiques plus ouvertes dans un premier temps, sur des thématiques plus précises dans un deuxième. Le dispositif numérique favorisera aussi l'identification de volontaires pour participer à des études tests.

Les deux mises en commun prévues à l'issue de chaque séquence type réuniront le collège d'experts ainsi que la CAT pour un dialogue intermédiaire avec les équipes PACA. Elles pourront également être l'occasion d'organiser des rencontres dédiées à la démarche participative avec un public plus large (information publique dans chacun des PACA par exemple).

Un atelier de travail avec la CAT aura lieu à l'issue de la séquence type « diagnostic critique ». Cette instance contribuera à la synthèse du travail des différentes équipes qui aboutira à la V0 de la vision territoriale (hypothèse de travail).

Dans chaque PACA, **des temps forts d'animation** qui auront lieu dans les communes (festivals, événements récurrents, etc.) permettront de mobiliser davantage le public. Un dispositif mobile dans les territoires pourra encore plus encourager la participation de toutes et tous.

Phase 2 – Vision territoriale transfrontalière

La troisième séquence type « vision territoriale » réunira une nouvelle fois **les groupes de travail par PACA, le collège d'expert et la CAT** selon les modalités explicitées ci-contre.

Un nouvel **atelier de travail avec la CAT** interviendra à l'issue de cette séquence. Cette instance participera donc pleinement à la synthèse du travail des différentes équipes, sous la forme d'une vision territoriale affinée (« V1 ») .

En complément à l'approche par PACA, **des ateliers thématiques** seront organisés avec les communes, les associations professionnelles et de défense d'intérêt, la CAT et le Conseil scientifique. Ces ateliers porteront sur des thématiques telles que l'habitat, de mobilité, de biodiversité, de gestion des ressources, etc.

Des **outils d'animation** (supports de contribution, supports pédagogiques, guide d'animation) seront proposés pour que chaque instance intéressée puisse organiser de manière autonome des échanges sur les questions de compatibilité de l'aménagement du territoire avec la transition écologique. Ces outils permettront le partage des résultats des échanges par le biais du dispositif numérique de concertation.

Phase 3 – Formalisation

L'intensité de la concertation sera réduite lors de la phase de formalisation du PDCn : cette troisième étape étant consacrée à la mise en forme des résultats obtenus précédemment selon la structure légale du PDCn, elle fera principalement l'objet d'un travail interne à l'État.

Les étapes de formalisation du PDCn associeront les parties prenantes, en s'appuyant sur leurs compétences respectives. Les principes d'aménagement seront définis dans le cadre **d'ateliers d'experts ou aux compositions hybrides**, à calibrer finement.

Les ateliers thématiques avec les communes (via l'ACG), les associations professionnelles partenaires (FAI, FSU, PNPGE, APCG, etc.), la CAT et le conseil scientifique se poursuivront tout au long de l'élaboration du PDCn.

Phase 4 – Consultations

Les consultations consistent à intégrer les parties prenantes selon les règlements en vigueur. Si elles servent à confirmer et valider les schémas produits, la démarche ici proposée vise à l'association des parties prenantes bien en amont pour aboutir à une vision commune, à des principes d'aménagement et à des stratégies élaborées avec l'ensemble des actrices et des acteurs.

Cette dernière étape est celle **du processus de consultation formel, régi par la LaLAT** (voir chapitre 3.3). Elle permettra de consolider le projet de PDCn à l'appui d'une relecture fine de l'ensemble des parties prenantes.

Toutefois, les consultations s'organiseront dans la continuité des échanges avec les parties prenantes engagées dès la phase de diagnostic, à travers des outils et des dispositifs de concertation adaptés, à définir en fonction du retour d'expérience de la phase d'élaboration.

Moyens à disposition

Un dispositif de participation numérique dédié à la révision du PDCn sera mis en place à partir du début de l'année 2022, ouvert à toutes et tous via le site participer.ge.ch, développé avec la technologie Decidim adoptée pour toutes les démarches participatives cantonales. Des outils numériques participatifs permettront l'expression des attentes des parties prenantes tout au long de la démarche de révision du PDCn.

Des temps forts de la concertation seront organisés dans les territoires, en s'appuyant sur **les dispositifs itinérants, comme le festival EXPLORE**, pour inviter la population à s'interroger sur les enjeux de développement et de la transition écologique du territoire genevois. EXPLORE engage la population à participer à la création de la ville de demain avec des événements, des concertations et des appels à projets.

Des échanges continueront à s'organiser localement dans les différentes communes, en intégrant les démarches de concertation existantes, notamment en matière d'urbanisme et aménagement.

Pour favoriser le partage d'information et la co-construction des études, en s'appuyant sur **le 3DD comme pôle ressource et lieu de recherche contributive**, des ateliers de présentation et de discussion seront organisés autour des différentes études. En effet, le 3DD, créé par le Service concertation et communication de l'OU, est un espace de concertation dédié aux démarches participatives qui favorise le partage de réflexions, d'actions et de ressources utiles pour agir ensemble sur les territoires et la transition écologique.

Dans la continuité des expériences réalisées dans le cadre de Genève 2050, des **ateliers avec les jeunes publics** seront sollicités dans les établissements scolaires pour construire un « récit des générations futures ». Des stands lors d'événements existants ciblés mobilisant les plus jeunes contribueront à l'association d'un public souvent difficile à toucher.

Des **événements festifs** à l'échelle de l'agglomération (par exemple des festivals, les fêtes de Genève réinventées, des événements autour des gares du Léman Express) représentent des opportunités dont il pourrait être pertinent de se saisir. De tels dispositifs peuvent contribuer à la construction d'un récit fédérateur en lien avec la révision du PDCn et à l'activation d'un sentiment d'appartenance.

COMMUNICATION

Les enjeux de communication pour accompagner l'élaboration de la vision territoriale transfrontalière et la révision du plan directeur cantonal sont importants.

La communication à mettre en place poursuivra deux objectifs complémentaires. Il s'agira d'une part de faire connaître la démarche auprès de l'ensemble des actrices et acteurs concernés et de valoriser les résultats atteints tout au long du processus de révision, y compris à l'interne de l'État. D'autre part, il s'agira de mobiliser les différents publics visés pour qu'ils participent à la démarche de concertation mise en place et ainsi qu'ils contribuent au projet. La mise en valeur des apports des parties prenantes et de la dynamique de projet sera un levier de mobilisation important.

Cette communication s'inscrit dans le concept de « Genève en transition » et « Grand Genève en transition ». Cette approche coordonnée permettra une mutualisation de moyens et d'optimiser les échelles tout en offrant une interface lisible et compréhensible pour les publics. L'enjeu de mise en place d'une dynamique collective est doublement important tant pour la mobilisation des différents publics que pour définir puis opérer la bifurcation nécessaire à la transition écologique. Le concept de communication et sa mise en œuvre devront soutenir cette ambition pour contribuer à la réussite du projet et préparer sa mise en œuvre.

Au regard de l'ambition tant de contribuer à la transition écologique que de mobilisation citoyenne pour un projet inclusif et partagé, la communication est une composante stratégique de la démarche de projet. À ce titre, la présente feuille de route est destinée à être résumée dans un document grand public.



3.6 ÉVOLUTION DE L'OUTIL

La révision à venir du PDCn est une occasion de **s'interroger sur la forme du document et sur son fonctionnement en tant qu'outil de planification.**

Dans quelle mesure le PDCn est-il suffisamment efficace dans sa forme et dans ses différentes fonctions (communication, coordination entre politiques publiques, contrat territorial, etc.) ? Répond-il aux besoins des différents utilisateurs (administration cantonale, communes, agglomération, Confédération, etc.) ? Est-il suffisamment bien communiqué et compris des différents publics ? Est-il capable de s'adapter aux évolutions du contexte, notamment numérique ?

Ce chapitre présente les enseignements tirés des réflexions préliminaires menées en vue du renouvellement du PDCn en tant qu'outil de planification. Il pose les bases pour structurer les travaux à venir, afin de **traduire la vision territoriale dans le futur PDCn, sous une forme pertinente, efficace, compréhensible et utile.**

Ces enseignements sont notamment fondés sur les résultats d'un mandat d'étude, piloté par l'office de l'urbanisme et réalisé courant 2020 par evaluanda/sofies, qui a permis de récolter les expériences et opinions sur le PDCn dans le cadre d'entretiens, d'un sondage en ligne et d'un atelier participatif.

Le mandat – dont le rapport final peut être fourni sur demande – a étudié les questionnements ci-dessus sous différents angles (structure du document et de ses contenus, accessibilité, diffusion, procédures de mise à jour, concertation, etc.). Il a **évalué la satisfaction des utilisatrices et utilisateurs** quant à la forme actuelle du PDCn et a apprécié son efficacité à remplir ses différentes fonctions en tant qu'outil de planification.

Il a été réalisé auprès d'un public d'utilisatrices et utilisateurs du PDCn principalement composé de spécialistes : administrations cantonales et communales, commission consultative pour l'aménagement du territoire (CAT), commission d'urbanisme (CU), associations professionnelles et à but non lucratif.

Ces réflexions préliminaires et les recommandations issues de ce mandat ont permis d'approfondir certains enjeux et de préciser les actions à poursuivre en vue de la suite des travaux de la planification directrice cantonale et de la prochaine génération de PDCn.

Ces actions peuvent être résumées en **cinq axes** distincts qui participent au programme de travail pour la révision. Ceux-ci impliquent divers parties prenantes, temporalités et moyens d'action. Les deux premiers concernent plus spécifiquement la mécanique de l'outil, la structuration du PDCn et de ses contenus. Ils seront pilotés par la direction de la planification cantonale de l'office de l'urbanisme (DPC/OU/DT). Les trois suivants, qui concernent la façon de présenter et de communiquer les contenus, seront pilotés par le service de concertation et communication (SCC-DG/OU/DT), en collaboration avec les responsables de la communication du SG-DT. Le dernier, concernant plus spécifiquement la concertation, fait l'objet d'un développement spécifique au chapitre 3.5 de cette feuille de route.

Ce volet alimentera la démarche d'ensemble avec des éléments de méthode et de structure utiles aux équipes de mandataires dans l'élaboration de leurs livrables, afin d'anticiper la traduction formelle des résultats dans l'outil PDCn. Un processus identique doit être prévu pour traduire la vision territoriale transfrontalière dans les instruments des autres collectivités territoriales ainsi que dans le Projet d'agglomération.

PROCÉDURES : RENFORCER L'AGILITÉ DE L'OUTIL

Adapter l'instrument PDCn au besoin d'un contexte complexe et en constante évolution et favoriser l'innovation (en réponse à la recommandation 4 (R4) de l'Étude exploratoire sur la forme du Plan directeur cantonal de Genève (evaluanda/sofies, mars 2021)

Le PDCn a un horizon temporel de 20-25 ans. La **validité à long terme** de son contenu est particulièrement importante pour atteindre les orientations stratégiques posées. Cependant, ce document doit pouvoir rester suffisamment **souple et dynamique** pour offrir des marges de manœuvre, s'adapter à l'évolution du contexte et éviter une caducité de son contenu, notamment dans sa partie informative et opérationnelle.

Les procédures applicables – remaniement /révision, adaptation ou modification mineure – devront être clarifiées en fonction des modifications à apporter et des types de contenus (stable : exigences à long-terme et contenus contraignant pour les autorités versus dynamique : contenus informatifs, liste de projets, états de coordination). De la sorte, **des mises à jour plus fréquentes des éléments dynamiques pourront être systématisées.** Cette clarification devra figurer dans le document PDCn et pourra mener si nécessaire à une précision de la législation cantonale. L'office fédéral pour le développement territorial (ARE) sera impliqué en vue d'assurer la conformité au cadre légal fédéral.

COHÉRENCE D'ENSEMBLE : AMÉLIORER LA STRUCTURATION DES CONTENUS

Alléger le contenu en se focalisant sur la dimension liée à l'aménagement du territoire des planifications sectorielles, favorisant la pesée des intérêts (R7)

Le PDCn définit le cadre à l'intérieur duquel interviennent les activités ayant des effets sur l'organisation du territoire, quels que soient les domaines. Les différentes politiques publiques concernées ayant souvent leurs propres plans directeurs sectoriels et plans d'action, la question de leur juste traduction dans le PDCn (évitant redites ou incohérences, focalisant sur la dimension territoriale) est un enjeu, tout comme la coordination temporelle lors de la révision de ces outils de planification. Dans cette articulation, le PDCn doit s'en tenir à fixer les exigences claires et précises en termes d'objectifs, de principes d'aménagement du territoire et de localisation. **Une analyse plus systématique de ces principes (critères, principes de localisation, planification positive/négative, localisation spécifique) permettra d'adopter une doctrine plus claire et uniforme afin de tendre vers un PDCn plus principal** et qui limite les redondances avec les plans directeurs sectoriels tout en restant une base forte pour les plans d'affectation. En effet, une attention particulière doit être portée sur le rôle que joue le PDCn pour traduire la vision du territoire et de son évolution dans un document à valeur contraignante pour les autorités, cette étape étant un préalable essentiel à l'élaboration des outils opposables aux tiers (plans d'affectation, autorisations de construire).

La nécessité de **renforcer la transversalité des orientations stratégiques du PDCn**, de mieux hiérarchiser les objectifs, et de les rendre mesurables a donné lieu à des travaux actuellement en cours, dont la poursuite de la mise en place **d'un monitoring du PDCn** et de l'évolution du territoire.

Une réflexion plus fine aura également lieu sur **la structuration des fiches de mesures**. Il s'agira notamment de préciser et d'adopter une typologie claire concernant les types de projets devant figurer dans le PDCn pour répondre, d'une part, aux exigences de la Confédération (art. 8, al. 2 LAT, entre autres) et, d'autre part, aux enjeux spécifiques du canton (notamment coordination avec les communes). Une réflexion sur **le niveau de détail de la carte du schéma directeur cantonal** devrait être menée en parallèle, en fonction des projets retenus.

COMMUNICATION : UN ENJEU CLÉ

Rendre l'instrument PDCn plus facilement compréhensible et communicable (R1)

Lors du sondage, la fonction de communication été particulièrement mal notée. Mal compris, mal connu, même au sein de l'administration cantonale, il perd grandement en efficacité de ce fait. Des efforts importants doivent être engagés sur différents plans pour **renforcer la connaissance de cet outil** central de l'aménagement du territoire cantonal, pour rendre compréhensible son contenu, pour le maintenir actif et vivant, pour rendre visibles les actions engagées dans le cadre de sa mise en œuvre, etc.

Ce travail doit se poursuivre pour le PDCn en vigueur : la vulgarisation du contenu technique, des actualités thématiques, une communication des messages et chiffres-clé du PDCn sont autant de moyens pour mieux faire connaître l'action de l'État et participer à l'objectivation des débats sur l'aménagement du territoire.

Pour la démarche de révision à venir, un plan de communication spécifique sera établi (voir chapitre 3.5)

NUMÉRISATION

Faciliter l'accès aux informations spécifiquement recherchées par les différents utilisateurs : faciliter des niveaux de lecture selon les utilisateurs/utilisations (R2)

La consultation montre également la proportion de plus en plus importante d'accès au PDCn en ligne. **Les outils numériques offrent de nombreuses possibilités de développement du PDCn que ce soit pour la présentation des contenus, leurs mises à jour, les options de cartographies en ligne, le processus de consultation, etc.** Une étude de faisabilité est envisagée afin de préciser opportunités et contraintes vis-à-vis d'un tel développement dans le cadre de la révision complète du PDCn. À plus court terme, il peut être pertinent d'envisager le renforcement des fonctionnalités numériques du PDCn en force, dans le respect d'une certaine stabilité de l'outil.

GOVERNANCE ET CONCERTATION

Participer plus fortement à la gouvernance à l'échelle du Grand Genève et se doter de processus de co-construction pour la conception de la vision territoriale (R3)

Renforcer la concertation avec la société civile et favoriser l'innovation dans les formes de participation (R5)

Favoriser l'échange et le retour d'expérience entre cantons et avec la Confédération afin d'alimenter la révision du PDCn tant en termes de contenu que de forme (R6)

Son ambition initiale étant confirmée par l'enquête menée, l'office de l'urbanisme s'engage résolument dans **un processus renforçant fortement la gouvernance et la concertation pour la construction de la vision territoriale**. Le processus de travail (voir chapitre 3.3) et le concept de concertation (voir chapitre 3.5) pour la révision répondent directement à cette ambition.

3.7 BILAN DE LA MISE EN ŒUVRE ET MONITORING

Un des volets de la phase préliminaire à la révision visait à faire un point de situation sur le contexte territorial et son évolution, ainsi que sur l'avancement de la mise en œuvre du PDCn actuel et le degré d'atteinte de ses objectifs.

Pour faire ce bilan, deux types de travaux ont été entrepris :

- **des entretiens** ont été menés au sein de l'administration (janvier – août 2020) avec les pilotes des mesures du PDCn afin d'évaluer l'application ainsi que l'efficacité des 45 mesures du PDCn 2030 (degré d'atteinte des objectifs, réussites, blocages, réorientations nécessaires), et d'identifier les mesures à renforcer ou réorienter ainsi que les thématiques nouvelles à aborder dans la révision à venir. Ces entretiens ont permis de conforter les éléments de constats et enjeux relevés dans cette feuille de route par le biais des ateliers et de réunir une matière riche en enseignements en vue de la révision.
- **un mandat** est en cours afin de proposer **un diagnostic de l'évolution du contexte territorial et d'évaluer la réalisation et la validité des 21 objectifs fixés dans le concept du PDCn 2030**. Se voulant basés sur un monitoring quantitatif, les travaux se poursuivent actuellement pour réunir les données et indicateurs pertinents auprès des offices concernés, procéder à leur analyse et produire un rapport de bilan. Les résultats stabilisés seront mis en consultation dès que ceux-ci seront disponibles afin qu'ils puissent alimenter la phase de diagnostic critique qui initiera le processus de révision.

Ce mandat est également l'occasion de poursuivre **le déploiement d'un monitoring du PDCn**, qui facilitera la réalisation des prochains bilans et participera à la mise en place d'un observatoire du territoire pour le département.

Celui-ci doit s'articuler avec le monitoring effectué pour les projets d'agglomération, et plus généralement pour le Grand Genève. En effet, davantage de synergies sont à rechercher en matière d'observation du territoire et d'évaluation des orientations partagées. Quelques indicateurs communs devront, ains être identifiés pour réaliser des bilans pertinents et comparables à différentes échelles territoriales.

Bien que ce travail soit dissocié de la présente feuille de route, les conclusions de ce volet sont appelées à guider la révision du PDCn au même titre que les autres éléments du présent document.

3.8 MESURES D'URGENCE

Les réflexions préliminaires menées depuis début 2020 ont rapidement mis en lumière la nécessité d'engager une révision complète du PDCn, avec un nouvel horizon temporel (2050) à la hauteur du virage à amorcer pour répondre aux enjeux posés (voir chapitre 1).

Cependant, l'urgence climatique et en particulier la nécessité de réduire les émissions de GES de 60% d'ici 2030 oblige à proposer, dès à présent, des réponses innovantes, et à mettre en œuvre de nouvelles pratiques. Ce travail est déjà engagé, non seulement au sein de l'administration cantonale, mais aussi dans les communes lorsqu'elles élaborent les plans directeurs communaux de 2^e génération. C'est pourquoi **il est nécessaire de réinterroger le PDCn 2030 en force pour s'assurer que sa mise en œuvre soit conforme aux objectifs de réduction des émissions et d'adaptation au changement climatique fixés dans le Plan climat cantonal** pour l'horizon 2030. En effet, les communes et les responsables de la planification au sein du canton ont besoin d'un cap clair pour poursuivre la mise en œuvre des projets inscrits dans le PDCn 2030.

Si nécessaire et en regard des nouveaux enjeux climatiques, il conviendra d'adopter des mesures d'urgence, et le cas échéant de réorienter, voire de renoncer à certains projets ou encore de renforcer certaines actions déjà entreprises. **L'évaluation des éléments nécessitant d'être réinterrogés devra intervenir au plus tôt dans le processus de travail, durant la phase de diagnostic critique (voir chapitre 3.3) et permettra, une fois la vision territoriale transfrontalière esquissée (V0, voir schéma p. 38), c'est-à-dire à la fin 2022, de définir précisément ces mesures ainsi que leurs modalités d'application**.

Au besoin, ces mesures pourraient prendre la forme d'une adaptation partielle du PDCn en vigueur. La mise à jour ne devrait cependant porter que sur des éléments opérationnels figurant dans le schéma directeur cantonal, dont la validation est de compétence du Conseil d'État. Cette manière de faire éviterait une procédure devant le Grand Conseil, qui serait très longue. Cette mise à jour pourrait aboutir à l'abandon ou à la suspension temporaire de certains projets par exemple, ou éventuellement le renforcement de certaines mesures jugées insuffisantes dans le PDCn 2030. D'autres modalités pourraient être envisagées pour arriver aux mêmes fins.

Il est aussi à signaler que des mises à jour partielles du PDCn 2030 peuvent être engagées sur des sujets ciblés en fonction des besoins (il peut s'agir d'ajouts de mesures du projet d'agglomération qui doivent être inscrites au PDCn, de la révision d'une fiche de mesure, etc.) Par ailleurs, une fois l'entrée en vigueur du PDCn 2050 (prévue en 2027), des adaptations seront nécessaires à intervalles réguliers, compte tenu de l'horizon visé (2050). En principe, le concept du PDCn (volet stratégique) fixe les objectifs à long terme. Il est réévalué et éventuellement révisé tous les 10 ans. Le schéma directeur cantonal, volet opérationnel, est quant à lui en principe mis à jour tous les 4 ans. **En fonction de l'évolution du contexte, ces révisions permettront de maintenir le cap et d'adapter les mesures pour parvenir à la réalisation des objectifs**.



4. PROGRAMME DE TRAVAIL

4.1 ÉTUDES THÉMATIQUES

En parallèle à ces phases de travail, **il est nécessaire de mener des études de base pour alimenter la vision territoriale transfrontalière.**

Le champ des études de base couvre à la fois des éléments de connaissances empiriques du territoire (**diagnostic**) et des éléments de planification (**stratégie**). Le rôle spécifique du PDCn est de mettre en relation les principaux résultats de ces études, les problèmes en suspens et les objectifs à atteindre en une conception d'ensemble cohérente qui sera formalisée en une vision territoriale. L'ensemble des domaines et politiques publiques ayant des incidences spatiales (urbanisation, agriculture, nature et paysage, transport, approvisionnement et gestion des déchets, et autres utilisations du territoire) est concerné.

Un travail de **recensement de ses différentes études – déjà réalisées, en cours ou encore à mener – a été conduit** via une consultation des différents offices. Il en résulte une liste des études. Ce document de travail interne – non exhaustif et sujet à de constantes évolutions – sera mis à jour régulièrement.

Plus qu'un simple inventaire, ce recensement visait plusieurs objectifs :

- identifier les études de diagnostic et les stratégies qui sont prioritaires pour l'élaboration de la vision territoriale transfrontalière et celles qui le sont moins
- pointer de manière la plus exhaustive possible les études de diagnostic et les stratégies qui devront être prises en compte par les équipes pluridisciplinaires qui travailleront sur les différents PACA. Ces études figureront donc comme exigence dans les cahiers des charges de ces équipes.
- coordonner le lancement d'études à mener à l'échelle d'agglomération versus à l'échelle cantonale.

L'établissement d'un programme de travail conjoint avec le Grand Genève a démarré et sera poursuivi pour définir le contenu, le calendrier et les budgets associés.

Cela étant, un travail très important reste encore à faire ces prochains mois pour proposer **des synergies** entre toutes ces études, dans une logique de mise en commun des ressources (regroupement de plusieurs volets au sein d'une même étude, définition commune du cahier des charges, proposition de co-pilotage), et surtout de mise en cohérence transversale au sein de la vision territoriale transfrontalière. De manière plus générale, un processus comprenant **des boucles de rétroaction** devra être défini afin que les études puissent préciser et amender les éléments de diagnostic, puis la vision. Les connaissances des enjeux actuels et des stratégies pour y faire face sont en effet nouvelles et en constante évolution, justifiant un travail itératif permanent.

De plus, un enchaînement temporel plus fin du démarrage de ces études doit être défini : il convient de s'assurer que les principaux contenus et informations pertinentes puissent alimenter l'élaboration de la vision territoriale transfrontalière en temps voulu. De plus, la matière des études de base doit être en mesure de répondre aux ambitions identifiées (transition écologique, gestion sobre des ressources et défis sociétaux notamment).

Il est d'ores et déjà possible d'identifier deux études fondamentales qui devront être lancées rapidement pour orienter le travail des ateliers et des équipes pluridisciplinaires :

LE CONCEPT ET LA STRATÉGIE DE MOBILITÉ D'AGGLOMÉRATION 2050

À la lumière des enjeux climatiques et environnementaux, la structure et la capacité des réseaux de transports ainsi que leur contribution à l'organisation de l'urbanisation et à la localisation des activités à l'échelle de la région doivent être soigneusement planifiés. Dans une perspective de diminution drastique des kilomètres parcourus en TIM rendue nécessaire par les objectifs de neutralité carbone à l'horizon 2050, la planification de l'armature ferroviaire à l'horizon 2040-50 (différents projets d'extension de lignes, comme la diamétrale ferroviaire) et la répartition de l'accueil de la population autour des axes de transports publics à forte capacité revêtent une importance particulière.

LES CAPACITÉS D'ACCUEIL DU TERRITOIRE POUR DE NOUVEAUX LOGEMENTS, EMPLOIS, ÉQUIPEMENTS ET ESPACES PUBLICS

Les capacités d'accueil doivent tenir compte des projections démographiques pour quantifier et localiser le développement, en assurant que celui-ci soit durable et qualitatif. Pour ce faire, il convient d'identifier les niveaux de croissance soutenables et acceptables au regard de la typologie urbaine actuelle et future et de les mettre en regard avec l'offre de déplacements.

4.2 RESSOURCES ET FINANCEMENT

L'élaboration de la vision territoriale transfrontalière et la méthode de travail pour y parvenir nécessitent d'importantes ressources financières et humaines. Au niveau budgétaire, cinq postes de dépenses ont été identifiés.

AMO général

La DirPro est accompagnée dans ses travaux par un bureau d'AMO. Ses responsabilités relèveront tant de la gestion de la démarche (élaboration de la vision territoriale transfrontalière en tant que telle, affinage et suivi de la méthode de travail, animation des séances, etc.) que de la gestion administrative (élaboration des cahiers des charges des équipes pluridisciplinaires, etc.)

Equipes pluridisciplinaires PACA

Le cœur du processus de projet est structuré autour du travail de quatre équipes pluridisciplinaires qui sont chargées de contribuer au diagnostic critique et à la formalisation progressive de la vision territoriale transfrontalière. Ces équipes de mandataires seront recrutées selon un cahier des charges précis et établis en lien avec les territoires concernés.

Expertes et experts

Afin d'accompagner les travaux menés par les équipes pluridisciplinaires, plusieurs expertes et experts sont sollicités aux moments-clés de la démarche (collège d'experts, mais également groupes de travail). Certains de ces membres devront être rémunérés.

Concertation

Un bureau spécialisé dans la concertation accompagne la DirPro pour l'ensemble du processus et plus largement pour toute la démarche de transition écologique du canton (Genève en transition). Il assure la réalisation des prestations et garantit une cohérence générale de la méthode d'intégration des parties prenantes tout au long du processus, et à travers les PACA.

Études de base /études thématiques

Les études de base ont pour objectif de fonder la vision territoriale transfrontalière; il peut s'agir par exemple d'études thématiques ou de stratégies (voir chapitre 4.1). Chaque étude sera pilotée par un ou plusieurs offices, en fonction du domaine sur lequel elle porte et financée par la politique publique concernée. Le recensement de ces études a permis de produire une première estimation budgétaire, qui devra être affinée ces prochains mois. Il n'est par conséquent pas possible d'évaluer précisément les montants qui devront être engagés.

Autres mandats

Une série d'autres mandats d'appui technique ou logistique doivent également être anticipés, par exemple l'appui rédactionnel au contenu des documents, la communication ou la réalisation de maquettes du territoire.

L'enveloppe budgétaire pour assurer toutes ces tâches nécessite encore d'être précisée ces prochains mois.

Quant aux ressources nécessaires au sein des services de l'administration cantonale, la Direction de projet est en train d'en établir une estimation.

Ces ressources seront sollicitées pour :

- la conduite du processus,
- la participation aux groupes de travail lors des phases de diagnostic critique et d'élaboration de la vision territoriale transfrontalière,
- le pilotage de certaines études de base,
- l'élaboration formelle du PDCn (rédaction des fiches de mesure, etc.).

En effet, si la présente feuille de route ne se focalise logiquement pas en priorité sur cette dernière phase, il n'en demeure pas moins que celle-ci nécessitera des moyens importants en personnel et en financement.

4.3 CALENDRIER INDICATIF

Le calendrier indicatif ci-après synthétise les différents moments-clés de la démarche.

Octobre 2021	– Présence à Explore
Novembre 2021	– Annonce du lancement de la démarche après validation par le CE
Janvier 2022	– Sélection d'un AMO transfrontalier pour l'ensemble de la démarche – Sélection d'un AMO transfrontalier concertation et d'un mandataire pour la communication – Lancement des études thématiques pertinentes
Février 2022	– Présence au Off des Assises européennes de la transition énergétique
Avril 2022	– Sélection des 4 équipes pluridisciplinaires PACA – Constitution des groupes de travail et du comité d'experts – Coordination avec l'engagement politique de Grand Genève en transition
Mai 2022 atelier Kick-off	– Sollicitation des groupes de travail entre 1 à 4 jours (administrations chargées de l'aménagement aux différentes échelles, associations locales, actrices et acteurs économiques locaux, etc.) – Sollicitation du collège d'experts sur 1 jour – Sollicitation de la CAT sur 1 jour – Temps fort société civile
Novembre 2022 atelier Diagnostic critique	– Sollicitation des groupes de travail entre 1 à 4 jours (administrations chargées de l'aménagement aux différentes échelles, associations locales, actrices et acteurs économiques locaux, etc.) – Sollicitation du collège d'experts sur 1 jour – Sollicitation de la CAT sur 1 jour – Temps fort société civile
Décembre 2022	– Atelier CAT sur la vision
Janvier 2023	– Livraison d'une vision territoriale transfrontalière V0 – Identification des mesures urgentes
Avril 2023 atelier Vision territoriale	– Sollicitation des groupes de travail entre 1 à 4 jours (administrations chargées de l'aménagement aux différentes échelles, associations locales, actrices et acteurs économiques locaux, etc.) – Sollicitation du collège d'experts sur 1 jour – Sollicitation de la CAT sur 1 jour – Temps fort société civile
Juin 2023	– Atelier CAT sur la vision
Septembre 2023	– Livraison d'une vision territoriale transfrontalière V1
2023-2024	– Formalisation du PDCn 2050
2025	– Mise en consultation du PDCn 2050
2027	– Entrée en vigueur du PDCn 2050



5. SYNTHÈSE DE LA CONSULTATION

Une consultation restreinte de la feuille de route s'est déroulée du 20 mai au 20 juillet 2021.

Les instances suivantes ont été appelées à se prononcer :

- Plateforme Aménagement du territoire (PLATE)
- Association des communes genevoises (ACG)
- Commission cantonale d'urbanisme (CU)
- Commission consultative pour l'aménagement du territoire (CAT)
- Associations professionnelles : FAI, FSU, FPLC, APCG, PNPGE
- Grand Genève

38 personnes ou instances ont participé à la consultation (voir tableau ci-dessous).

Le choix a été fait de restreindre la consultation à l'interne de l'État et à quelques partenaires avec qui l'OU a l'habitude de travailler. La concertation et la consultation pour la révision du PDCn seront plus largement ouvertes lors des phases ultérieures. À noter toutefois que le contenu de la feuille de route constitue un point de départ au processus et non un aboutissement.

Afin de simplifier la récolte des observations, un questionnaire en ligne a été mis à disposition. Celui-ci était structuré de la manière suivante :

- Impression globale sur le document (fond et forme)
- Remarques pour chaque chapitre (remarques générales et remarques de détail par sous-chapitre)
- Divers

Un total de 654 observations a été récolté. Les remarques ont été classées selon les catégories suivantes :

- Correction apportée
- Commentaire n'appelant pas à une modification
- Éléments déjà pris en compte dans le document
- Remarque qui orientera la suite des travaux
- Proposition non retenue

Le tableau ci-dessous identifie les points prégnants de cette consultation : remarques importantes, récurrence de certains sujets, etc. Un extrait du tableau de l'ensemble des observations, et de la manière dont elles ont été traitées et cas échéant intégrées à la feuille de route, peut être fourni sur demande.

Liste des participantes et participants à la consultation.

PLATE (11/18 offices)	<ul style="list-style-type: none"> - Direction des affaires internationales - FTI - OCAN - OCBA - OCEN - OCEV 	<ul style="list-style-type: none"> - OCLPF - OCT - OPS - OU - SG DCS 	
ACG (9/45 communes)	<ul style="list-style-type: none"> - Bernex - Confignon - Grand-Saconnex - Plan-les-Ouates - Pregny-Chambésy 	<ul style="list-style-type: none"> - Vandœuvres - Vernier - Versoix - Veyrier 	
CU	1 position commune		
CAT (9/25 membres)	<ul style="list-style-type: none"> - ATE (Association Transport et Environnement) - CCIIG (Chambre de commerce, d'industrie et des services de Genève) - FSU-GE - GCHG (Groupement des coopératives d'habitation genevoises) - GTE (Groupement Transports Économie) 	<ul style="list-style-type: none"> - Parti socialiste - PDC - PIC-VERT - Ville de Genève <p><i>Le PV de la séance de la CAT du 15.06.21, pendant laquelle la feuille de route a été présentée et discutée, a également été considéré.</i></p>	
Associations professionnelles (2/5 associations)	<ul style="list-style-type: none"> - APCG - PNPGE (Plateforme Nature et Paysage Genève) 	<i>La FSU a répondu via sa participation à la CAT.</i>	
Grand Genève	1 retour consolidé par la DPA		

	OBSERVATIONS	RÉPONSES
Forme de la feuille de route	De nombreuses personnes ont relevé la grande qualité du document. Sa structure claire, son graphisme engageant ainsi que sa qualité rédactionnelle ont particulièrement été appréciés. La feuille de route apparaît toutefois comme un document très technique ce qui complexifie sa compréhension pour un public non initié.	Un document synthétique de 4 à 6 pages sera produit pour une diffusion à un public plus large.
Ambition	Plusieurs personnes ont salué la posture ambitieuse de la feuille de route, qui est jugée nécessaire pour être à la hauteur des défis à relever. Les postulats et les orientations proposés ont dans l'ensemble convaincu les entités sollicitées. Les différentes observations reçues ont avant tout permis d'enrichir le document. Il a toutefois été reproché à la démarche « Territoire, la suite » d'avoir manqué d'ouverture, les postulats et les orientations ayant été identifiés au travers d'ateliers réunissant principalement les administrations.	Pour pouvoir concerter de manière plus large, il était tout d'abord nécessaire de faire valider la démarche par le CE. Pour rappel, la démarche qui a permis d'aboutir à la feuille de route constitue une phase préparatoire de la révision. Le travail à proprement parler n'a pas encore commencé. Celui-ci sera accompagné d'un processus de concertation large et ambitieux.
Échelle transfrontalière	La pertinence de travailler à l'échelle transfrontalière et d'initier une nouvelle génération de planification pour le Grand Genève grâce à l'élaboration d'une vision territoriale transfrontalière a été confirmée. Plusieurs instances ont toutefois demandé des précisions relatives aux modalités de collaboration entre le canton et le Grand Genève ainsi qu'à l'articulation des différentes démarches (Grand Genève en transition/PACTE, Genève en transition, etc.).	En parallèle à la consultation, des échanges entre le canton et le Grand Genève ont permis d'affiner la méthode de travail et la collaboration entre ces deux instances. Le chapitre 3 a subi une refonte importante pour intégrer ces précisions.
Développement	Un nombre important d'observations relatives à la question du développement au sens large a été formulé. – Les représentantes et représentants du secteur économique en particulier ont regretté l'absence de cette thématique et de ses actrices et acteurs dans le document. Plusieurs ont formulé la crainte que la place accordée à la transition écologique et aux ressources ne pèjore l'économie. – Les offices cantonaux et en particulier l'OCLPF ont alerté sur le besoin de continuer à produire du logement. Plusieurs observations ont mis en garde contre le risque d'opposer préservation des ressources et nouvelles constructions. – Plusieurs entités considèrent que, pour répondre aux enjeux de la transition écologique, la feuille de route et le PDCn doivent être en mesure de se positionner sur la croissance que le canton est prêt à accueillir. Ce positionnement devrait être validé politiquement.	Ces remarques renvoient à un débat de fond : quelle économie, quelle croissance souhaitons-nous ? Ni la feuille de route ni le PDCn n'ont l'ambition de répondre à cette question. Les postulats ont toutefois été retravaillés de manière à préciser le travail qui devra être mené dans le cadre de l'élaboration de la vision territoriale transfrontalière : elle devra proposer une politique cohérente d'aménagement du territoire qui organise l'accueil d'un développement urbain tout en respectant les objectifs en matière de limitation des gaz à effet de serre aux horizons 2030 et 2050. L'implication des partenaires économiques a également été précisée.
Horizon 2030 / Révision partielle	L'absence de solution pour les objectifs de réduction des GES à l'horizon 2030 a été relevée par de nombreuses personnes. Cette observation a souvent été liée à des demandes de précision quant à la démarche de mise à jour partielle du PDCn en vigueur (2030) destinée à être menée en parallèle à l'élaboration de la vision territoriale transfrontalière.	Des réflexions complémentaires ont permis de préciser le travail à accomplir en parallèle à l'élaboration de la vision territoriale transfrontalière pour adopter des mesures d'urgence (remplacement du chapitre « Révision partielle »).

	OBSERVATIONS	RÉPONSES
Remise en question des projets	Plusieurs remarques ont porté sur l'ambition de remettre en question des projets planifiés : certaines personnes appuient la nécessité et l'urgence d'entreprendre cet exercice tandis que d'autres mettent en garde sur les risques d'une telle démarche en lien avec la sécurité du droit et questionnent la méthodologie derrière ces arbitrages.	Il a été précisé que ce travail serait à mener dans le cadre du diagnostic critique. À terme, cela se formalisera par l'adoption d'éventuelles mesures d'urgence (voir ci-dessus).
Espace rural	L'OCAN a proposé de scinder l'orientation 4 en deux (« Un projet paysager, environnemental et agricole structurant ») afin de dédier une orientation à l'espace rural.	L'orientation 4 n'a pas été scindée, afin de garder une certaine transversalité des orientations, elle a cependant été étoffée et précisée dans le sens proposé.
Flexibilité	L'orientation 5 (« Un cadrage réglementaire flexible et laissant place à l'expérimentation ») a suscité des réactions divergentes. Si beaucoup ont apprécié l'ambition de gagner en flexibilité, d'autres se sont inquiétés que la remise en question d'outils réglementaires mette en péril la stabilité du droit.	L'orientation 5 a été reformulée pour préciser les intentions à ce sujet.
Patrimoine et logement	Le manque de prise en compte du patrimoine, de la culture du bâti ainsi que du logement a été relevé.	Ces notions ont été intégrées à divers endroits du document, notamment dans les postulats. – La culture du bâti de qualité a été intégrée comme notion fondamentale pour refondre la vision territoriale. – L'importance du logement comme élément central du plancher social a été précisée.
Concertation	La volonté d'ouvrir la démarche à un large panel a été très bien accueillie et confirme donc cette ambition. À ce titre, le chapitre « Concertation et communication » a engendré beaucoup d'échos positifs. Les communes se sont exprimées de manière favorable sur leur implication, mais souhaitent toutefois plus de précisions quant aux modalités de leur implication. Les membres de la CAT ont fait part de leur volonté d'être étroitement associés aux réflexions. Des précisions sur l'implication du politique et de l'ARE ont également été demandées à plusieurs reprises.	Ces remarques ont permis d'affiner l'implication des différentes parties prenantes et de compléter la feuille de route.
Échelle de projet	Plusieurs personnes ont questionné les périmètres de projet proposés notamment dans leur articulation : découpage selon les régions de la DDU – échelle des PACA	Suite à des coordinations avec le Grand Genève, la méthode de travail a été affinée. Le découpage selon les régions de la DDU a été abandonné au profit des PACA. Ces derniers ont fait l'objet d'une adaptation par le Grand Genève afin de mieux répondre aux enjeux du travail qui s'engage à travers Grand Genève en transition et la nouvelle vision territoriale transfrontalière.

OBSERVATIONS

Programme de travail

Au moment de la consultation, le chapitre 4 était incomplet. Cela a engendré de nombreuses questions sur les ressources, humaines et financières, nécessaires au sein des différents offices impliqués, pour porter et accompagner cette démarche.

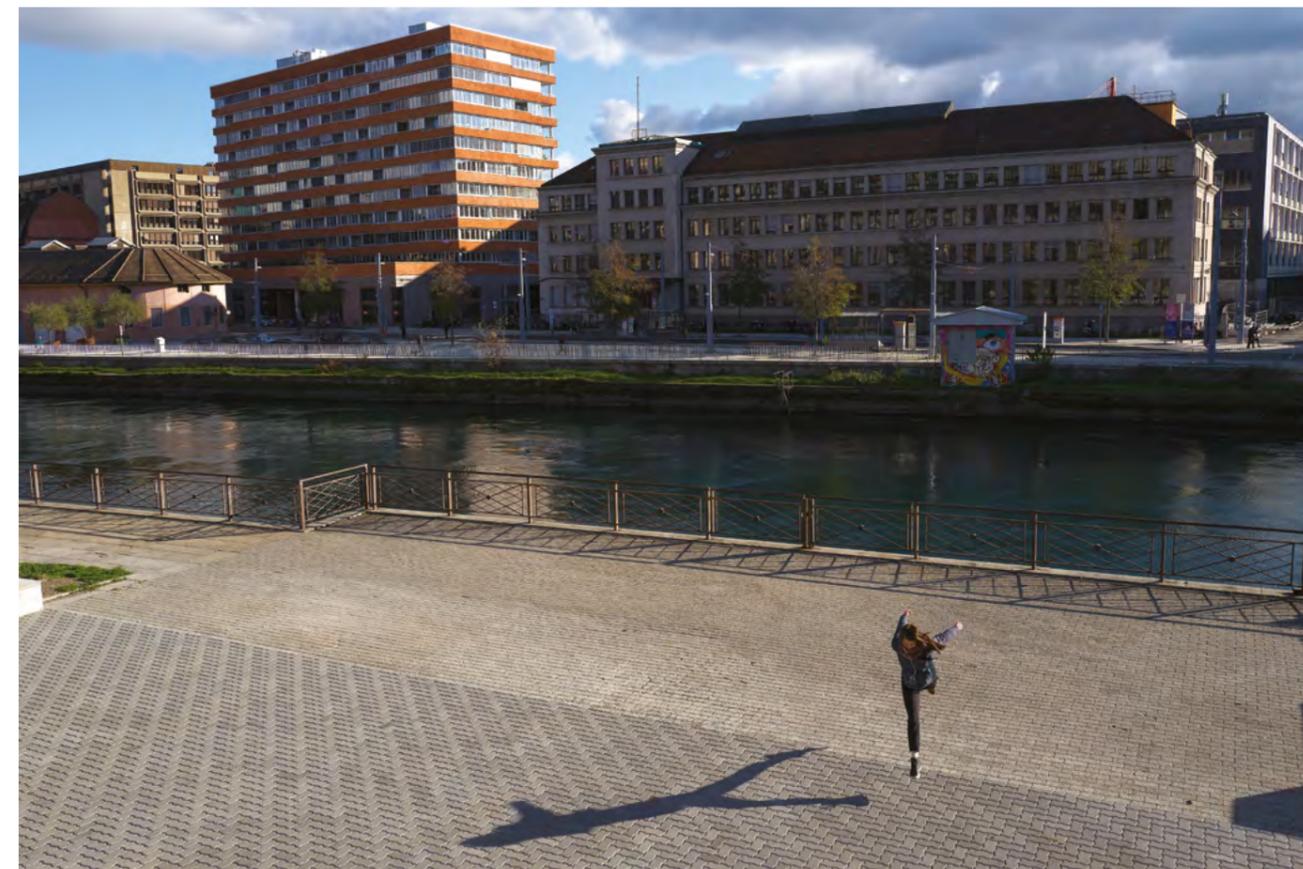
Suite du travail

Si la direction prise semble convenir aux entités sollicitées, un nombre important d'observations destinées à alimenter la suite des réflexions illustre le besoin de passer à l'étape suivante et d'initier le travail de révision à proprement parler.

RÉPONSES

Le programme des études doit encore être stabilisé. Une fois cet important travail achevé (estimation budgétaire des études, enchaînement temporel, etc.), il sera possible de mieux évaluer les ressources humaines et financières qu'il sera nécessaire de déployer.

–





6. CONCLUSION

Les réflexions menées au cours des 18 derniers mois ont mobilisé un large panel de partenaires (sphères administrative, institutionnelle, politique et associative). Ce travail a permis d'aboutir à la présente feuille de route qui constituera le fil rouge des travaux qui vont se dérouler au cours des quatre prochaines années.

Le large tour d'horizon qui est présenté dans cette feuille de route, tant en ce qui concerne les ambitions générales du futur PDCn, que sa forme ou encore son mode d'élaboration permet de poser des bases franches dont les orientations-clés peuvent être synthétisées de la manière suivante.

UNE APPROCHE MULTISCALEAIRE

Bien que le PDCn, comme son nom l'indique, traite de la planification stratégique du territoire cantonal, un double saut d'échelle doit être opéré dans le cadre de son élaboration.

Le premier mouvement est un **mouvement d'élargissement du champ** pour que les réflexions menées dans le cadre du PDCn soient le reflet d'un projet commun à l'échelle du **territoire transfrontalier**, celui du Grand Genève. Les coordinations menées à ce jour et la méthode de travail, en particulier pour ce qui concerne les deux prochaines années, visent à co-construire un **projet de territoire commun à l'échelle du bassin de vie** tout en respectant les spécificités de chacune des régions. C'est sur la base de ce projet commun, élaboré à partir d'objectifs partagés et visant une même ambition d'intégration des enjeux de la transition écologique, que l'outil formel du PDCn sera construit en parallèle des outils comparables qui s'appliquent sur les territoires français et vaudois.

Parallèlement, un **mouvement de rapprochement du territoire et des quartiers** doit également être mené. Il ne s'agit pas de faire du PDCn un outil qui ait pour ambition de planifier à cette échelle, mais plutôt, qu'il **se nourrisse de la réalité concrète des territoires concernés**, dans toute leur diversité et leurs spécificités, et dans une perspective « bottom up ». De cette manière, l'ambition est que le PDCn puisse, à travers les principes de développement formalisés à l'échelle cantonale, **reconnaître, valoriser et accompagner la transformation du territoire dans toute sa richesse concrète**.

UNE VISION SYSTÉMIQUE

Si l'organisation traditionnelle des savoirs en aménagement du territoire s'est faite à travers le regroupement en silos thématiques issus de la spécialisation technique des métiers (mobilité, environnement, paysage, urbanisation) et dont l'organisation de l'administration est le reflet, il est nécessaire que le PDCn **dépasse la stricte coordination entre ces silos**, qui se fait par ailleurs avec un certain succès dans la pratique actuelle, pour être **le reflet d'une co-construction étroite entre ces savoirs et ces pratiques**.

Cela impose un mode de travail, des pesées des intérêts, et une codification des résultats qui soient **intrinsèquement interdisciplinaires**, ce qui influence à la fois le **processus de construction** du PDCn, la **formalisation de son contenu**, ou encore, le **suivi de sa mise en œuvre**. De manière très concrète, et à titre d'exemple, les représentations cartographiques du PDCn ne pourront pas se borner à être organisées uniquement selon les thématiques conventionnelles de l'aménagement du territoire, mais devront à travers le dessin et la légende, illustrer le **croisement et l'imbrication des sujets** traités (voir annexe 3).

Parallèlement, et en particulier considérant l'ampleur des enjeux liés à la transition écologique, il faut résister à la tentation de croire que le PDCn serait l'outil unique, ou même privilégié, pour répondre à l'ensemble de ceux-ci. À ce titre, un travail rigoureux de triage des **sujets qui sont nécessairement du ressort du PDCn**, c'est-à-dire les politiques publiques à incidence spatiale, et **ceux qui n'en sont pas**, devra être fait durant toutes les phases d'élaboration de celui-ci. Cette attention doit également se traduire dans le cadre du processus de concertation et de communication du projet. Cela dit, s'il est nécessaire de limiter le contenu du PDCn à ce qui est formellement de son ressort, une attention particulière devra être portée à l'identification des orientations qui pourraient avoir une influence directe ou indirecte sur d'autres politiques publiques.

UN PDCN PLUS PRINCIPIEL

À la lumière des enjeux majeurs auxquels le territoire fait face, au vu du bilan qui a pu être fait du PDCn en vigueur, et connaissant la nécessaire flexibilité dont il va falloir faire preuve dans le contexte de mise en œuvre de la transition écologique, il est utile et nécessaire de s'interroger sur le contenu du PDCn.

S'il est bien entendu qu'il devra répondre aux exigences fixées par la Confédération, nous posons l'hypothèse de construire un **PDCn dont le contenu soit plus principiel**, c'est-à-dire qui fixe à la fois **des orientations, des objectifs et des principes d'aménagement clairs**, fixés dans le temps et adaptés en termes de contenu au niveau de planification de l'outil, tout en laissant **une marge d'appréciation dans les modalités de mise en œuvre** de ceux-ci.

Il ne s'agit toutefois pas pour autant d'aboutir à un document simplement plus vague, dont l'interprétation serait laissée au bon vouloir des administrations chargées de sa mise en œuvre, mais au contraire, de formuler un document qui soit **précis dans les intentions** visées, dont les conséquences en termes de mise en œuvre sur le territoire aient pu avoir été **testées et comprises**, mais qui formule ces intentions sous forme de **principes laissant un large potentiel d'expérimentation** dans le cadre de leur formalisation concrète : un document à **la fois ambitieux** dans la formulation de principes, **et modeste** à travers une forme d'adaptabilité et de réceptivité aux idées nouvelles qui permettront d'en assurer la mise en œuvre.



ANNEXES

1. COMPOSITION DU CONSEIL SCIENTIFIQUE
 2. SYNTHÈSE DES TABLES RONDES DU 13.04.21
 3. HYPOTHÈSE DE MISE EN RELATION DES ORIENTATIONS STRUCTURANTES ET LE CONTENU THÉMATIQUE SPÉCIFIQUE DE LA VISION TERRITORIALE
- Documents disponibles sur demande à l'adresse pdcn@etat.ge.ch**
4. PRISES DE POSITION DU CONSEIL SCIENTIFIQUE
 5. ÉTUDE EXPLORATOIRE SUR LA FORME DU PLAN DIRECTEUR CANTONAL DE GENÈVE, EVALUANDA / SOFIES, MARS 2021
 6. TABLEAU DE SUIVI DES OBSERVATIONS

ANNEXE 1

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL SCIENTIFIQUE

NOM	PRÉNOM	TITRE / ORGANISATION	DOMAINE
Biéler	Philippe	Ancien président de Patrimoine Suisse	Culture du bâti / Patrimoine
Binder	Claudia	Ingénieure environnement, professeure EPFL	Environnement / Ressources
Cattacin	Sandro	Sociologue, professeur UNIGE	Société
Christiaanse	Kees	Architecte-urbaniste, KCAP ancien professeur ETHZ, expert CGG	Urbanisme
Greff	Jean-Pierre	Directeur de la Haute École d'art et de design (HEAD)	Culture
Hiler	David	Ancien conseiller d'État du canton de Genève	Gouvernance
David	Humbert	Urbaniste, Passagers des Villes (F)	Urbanisme
Isoz	Aline	Fondatrice et experte en stratégie et transformation numérique chez Blackswan	Digital
Kaufmann	Vincent	Sociologue, professeur EPFL	Mobilité
Ladner	Andreas	Sociologue et philosophe, professeur à l'IDHEAP	Gouvernance
Lehmann	Anthony	Biologiste et écologue, professeur UNI-GE	Environnement / Sciences
Marot	Sébastien	Philosophe du territoire, professeur EPFL	Philosophie
Matthey	Blaise	Directeur de la Fédération des Entrepreneurs Romands (FER)	Économie
Perregaux	Christa	Juriste, vice-directrice d'Espace Suisse	Droit de l'aménagement du territoire
Peyrony	Jean	Directeur général de la Mission Opérationnelle Transfrontalière (MOT) (F)	Transfrontalier
Rebetez	Martine	Climatologue, professeure UNI-NE	Climat
Salles (-Djelic)	Marie Laure	Directrice de l'Institut des Hautes Études Internationales et du Développement (IHEID)	Organisations internationales
Schmid	Christian	Géographe, professeur ETHZ	Territoire
Seneviratne	Sonia	Climatologue, professeure ETHZ	Climat
Swaton	Sophie	Philosophe économiste, UNIL, présidente Fondation Zoein	Économie
Tschirren	Martin	Directeur de l'Office fédéral du logement	Logement
Vogt	Günther	Architecte du paysage, professeur ETHZ, expert CGG	Paysage

ANNEXE 2

SYNTHÈSE DES TABLES RONDES DU 13.04.21

En présence des députées et députés membres de la Commission d'aménagement du territoire du Grand Conseil, de représentantes et représentants des collectivités locales et régionales du Grand Genève, de membres de l'UNIGE, de la Fondation Brillard Architectes, de la HES-SO, des membres d'associations professionnelles et des administrations communales, **trois tables rondes ont rassemblé des membres du Conseil scientifique et les directions générales cantonales pour réfléchir au rôle d'un plan directeur cantonal et plus généralement aux enjeux de l'aménagement. Ce temps d'échange a eu lieu le 13 avril 2021, à l'issue de l'atelier Perspectives. Modérés par Manuela Salvi, journaliste à la RTS, les débats se sont appuyés sur des grandes questions issues des travaux de l'après-midi : à quelle échelle réfléchir et à quelle échelle agir ? Comment concilier l'urgence d'agir, reconnue par toutes et tous, et le temps relativement long du plan directeur cantonal ? Quels leviers d'action faut-il privilégier et quelles sont les actions prioritaires à entreprendre ?**

Une **première table ronde** a rassemblé Mme Anna-Karina Kolb, directrice du service des affaires européennes, régionales et fédérales à l'Etat, M. Christian Schmid, sociologue urbain à l'EPFZ et M. Jean Peyrony, directeur de la Mission opérationnelle transfrontalière.

Les trois intervenantes et intervenants s'accordent pour vanter les mérites de l'expérimentation et de la flexibilité dans le lancement de processus de projet et Jean Peyrony appelle à capitaliser sur l'expérience considérable de la gouvernance transfrontalière propre à la région. Pour Anna-Karina Kolb, il s'agit justement de porter les projets qui sont déjà planifiés et d'intégrer le maximum d'actrices et d'acteurs dans le processus. Christian Schmid renchérit en parlant de l'élan citoyen démarré avec les grèves du climat qu'il convient d'accompagner : il est persuadé que la créativité de la société civile n'est pas assez mise à profit dans l'aménagement.

La **deuxième table ronde** s'est focalisée sur les actions prioritaires à mener dans des domaines a priori moins centraux pour l'aménagement : l'économie et le social. Elle a fait dialoguer Mme Sophie Swaton, enseignante-chercheuse à l'Université de Lausanne, M. Alexandre Epalle, directeur de la direction du développement économique, de la recherche et de l'innovation à l'Etat, Mme Fiorenza Gamba, sociologue à l'Université de Genève et M. Sandro Cattacin, professeur de sociologie à l'Université de Genève.

L'atelier 4 du 13.04.21 a été conclu par une soirée ouverte au public qui s'est déroulée sous forme de 3 tables rondes. Le présent texte constitue un bref compte-rendu de ces échanges.

Selon Alexandre Epalle, le changement de l'économie pour répondre à l'urgence doit être impulsé par l'Etat, qui doit proposer des conditions-cadres et des soutiens aux petites entreprises, qui composent l'écrasante majorité du tissu économique, en construisant un récit fédérateur qui fasse sens. Les jeunes sont une force de mobilisation, mais ils cherchent aussi des opportunités, sous la forme d'emplois compatibles avec la transition, estime Sophie Swaton. Blaise Matthey, directeur de la Fédération des entreprises romandes Genève, intervient par ailleurs pour mentionner que l'économie est certes en transition, mais que celle-ci n'est pas seulement écologique au sein du monde de l'entreprise, mais aussi numérique.

La **dernière table ronde** a porté sur la mobilité plus spécifiquement. Y ont participé M. Vincent Kaufmann, professeur de sociologie des mobilités à l'EPFL, M. Guillaume Massard, directeur de la Fondation pour les terrains industriels et Mme Sonia Seneviratne, professeure de climatologie à l'EPFZ.

Tous les trois reconnaissent qu'aujourd'hui tout le monde a envie de moins utiliser sa voiture, mais nos structures urbaines sont « apprêtées pour la voiture », nous rappelle Vincent Kaufmann. Selon Guillaume Massard, il ne faut pas oublier non plus les impacts de la mobilité logistique, qui est en plein essor, par exemple avec le boom de l'e-commerce. Ce sont des changements d'habitude qui doivent donc être favorisés pour atteindre les objectifs de neutralité carbone ; « 32% des émissions de gaz à effet de serre sont dus au trafic routier », rappelle Sonia Seneviratne. Des changements législatifs seront aussi nécessaires pour répondre aux défis du report modal, selon Vincent Kaufmann.

M. Antonio Hodgers, Conseiller d'Etat chargé du département du territoire, a conclu la soirée. Il a admis que le plan directeur cantonal ne pouvait pas traiter tous les sujets abordés durant l'atelier ; et interroge par ailleurs un certain excès de précision des plans précédents : ne faudrait-il pas plutôt s'en tenir à des principes ? Pourrait-on envisager que l'Etat se limite à fixer les objectifs à atteindre et « ensuite laisser les actrices et les acteurs, la population, les associations, les entreprises atteindre ces objectifs par leur propre créativité et leur propre dynamisme » ? Il rappelle à ce titre que le plan directeur cantonal ne peut qu'organiser la croissance économique et non l'influencer. Il plaide enfin pour une ville des courtes distances, dans laquelle les personnes qui ont un emploi ne doivent pas habiter de plus en plus loin de leur lieu de travail et dans laquelle l'utilisation de la voiture est l'exception plutôt que la règle. Pour Antonio Hodgers, si ces changements sont des objectifs majeurs à atteindre, il diagnostique une sorte de contradiction entre la personne qui réclame le changement vers des modes de vie plus respectueux de la planète et celle qui consomme le territoire et les ressources du Grand Genève pour assouvir ses besoins. La prise en compte de l'échelle régionale dans la perspective de la neutralité carbone est donc plus que jamais au cœur de notre projet de territoire.

ANNEXE 3

HYPOTHÈSE DE MISE EN RELATION DES ORIENTATIONS STRUCTURANTES ET LE CONTENU THÉMATIQUE SPÉCIFIQUE DE LA VISION TERRITORIALE

Le tableau suivant pose une hypothèse de mise en relation des orientations structurantes (voir chapitre 2.2) avec le contenu thématique spécifique. Cet exercice vise à alimenter les réflexions autour d'un PDCn plus systémique en proposant des légendes pour les cartes de synthèse du PDC qui illustrent le croisement et l'imbrication des sujets traités.

ORIENTATIONS STRUCTURANTES	CONCEPTS CLÉS	HYPOTHÈSE DE TRANSPOSITION INTER-THÉMATIQUE SUR LE TERRITOIRE (PROPOSITION DE LÉGENDE POUR LES CARTES DE SYNTHÈSE)
La primauté des ressources et du vivant	<ul style="list-style-type: none">Préservation des ressources et du vivant (eau, sol, air, végétation, etc.)Services écosystémiquesÉnergies renouvelablesCoordination énergie et urbanisation	Carte Ressources <ul style="list-style-type: none">Sol : pleine-terre / perméabilité / terre productiveForêtMaillage écologique : pénétrante de verdure / végétation structurante / réserve de biodiversité (y.c. en milieu urbain) / couloir à fauneEauCourant d'air chaud / froidQualité de l'airÎlots de chaleur / de fraîcheurGravière, déchargeEnergie : potentiel éolien, géothermie, réseau énergétiqueSecteur de développement
Une ville inclusive et solidaire	<ul style="list-style-type: none">Espace public comme support de lien socialAménités de la ville (services, équipements, réseau d'espace public, centralités, espaces calmes)Réseau de MDPrécaritéLogementSanté	Carte Ville des proximités <ul style="list-style-type: none">Poche bâtie selon usage / caractère morphoEspace vert hiérarchiséEspace public hiérarchiséÉquipement hiérarchiséCentralité hiérarchiséeEspace de calme / ambiance sonore hiérarchiséRéseau MD / interface TPPoche de précarité Carte Logement et mobilité <ul style="list-style-type: none">Poche de logement selon caractère morphoSecteur de développement logementCentralité en lien avec logementAxe urbain en lienRéseau de TP en lienRéseau MD en lien
Une ville multipolaire à la densité bâtie vertueuse	<ul style="list-style-type: none">Densification de la ville sur elle-mêmeDensité bâtie - qualité de vieDensité bâtie - réchauffement climatiquePatrimoine / ADN morphologique des quartiersCentralités - mobilitéInfrastructure de mobilité comme espace à réinvestirCoups partis / projets problématiques en lien avec la transition écologique et solidaire	Carte Activités et mobilité <ul style="list-style-type: none">Poche d'activités selon activités / caractère morphoSecteur de développement emploiCentralité en lien avec activitésAxe urbain en lienRéseau de TP en lienRéseau MD en lien
Un projet paysager, environnemental et agricole structurant	<ul style="list-style-type: none">Maillage paysager / écologiqueMaillage sonoreMultiplicité des usages de l'espace ruralProduction agricolePatrimoine bâti et paysager...	Grand paysage <ul style="list-style-type: none">ForêtMaillage écologique : pénétrante de verdure / végétation structurante / réserve de biodiversité (y.c. en milieu urbain) / couloir à fauneEauTopographieGrande infrastructureTerre cultivée / CampagneInventaires fédéraux ISOS, IFP, IVSPatrimoineRéseau MD Espace rural <ul style="list-style-type: none">ForêtMaillage écologique : pénétrante de verdure / végétation structurante / réserve de biodiversité (y.c. en milieu urbain) / couloir à fauneEauTopographieSDATerre cultivée / productriceEspace de loisirRéseau MDPatrimoine rural (hameaux, villages et bâtiments isolés) et structures paysagères (allées, vergers, murs),

GLOSSAIRE

ACG	Association des communes genevoises
AETE	Assises européennes de la transition énergétique
AMO	Assistance à maîtrise d'ouvrage
APCG	Association des promoteurs constructeurs genevois
ARE	Office fédéral du développement territorial
CAC	Commission d'aménagement du canton
CAT	Commission cantonale pour l'aménagement du territoire
CCIG	Chambre de commerce, d'industrie et des services de Genève
CMNS	Commission des monuments de la nature et des sites
CE	Conseil d'État
CO₂	Dioxyde de carbone
Copil	Comité de pilotage de la démarche « Territoire, la suite »
COTECH	Coordination technique du Grand Genève
CU	Commission d'urbanisme (Canton GE)
DDU	Direction du développement urbain
DELTAT	Délégation du Conseil d'État au transport, à l'aménagement et au transfrontalier
DPA	Direction du projet d'agglomération Grand Genève
DPC	Direction de la planification cantonale
EES	Évaluation environnementale stratégique
FAI	Fédération des associations d'architectes et d'ingénieurs de Genève
FIDP	Fondations immobilières de droit public
FMB	Fédération genevoise des métiers du bâtiment
FPLC	Fondation pour la promotion du logement bon marché et l'habitat coopératif
FSU	Fédération suisse des urbanistes
GCHG	Groupement des coopératives d'habitation genevoises
GES	Gaz à effet de serre
GLCT	Groupement local de coopération transfrontalière
GTT	Groupe thématique transfrontalier (Grand Genève)
LaLAT	Loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire

LAT	Loi sur l'aménagement du territoire
MZ	Modification de zone
OAT	Ordonnance sur l'aménagement du territoire
OCAN	Office cantonal de l'agriculture et de la nature
OCBA	Office cantonal des bâtiments
OCEau	Office cantonal de l'eau
OCEn	Office cantonal de l'énergie
OCEV	Office cantonal de l'environnement
OCLPF	Office cantonal du logement et de la planification foncière
OCT	Office cantonal des transports
OPS	Office cantonal du patrimoine et des sites
OU	Office de l'urbanisme
PA	Projet d'agglomération
PACA	Périmètres d'aménagement coordonné d'agglomération
PACTE	Programme d'actions concerté pour la transition écologique
PDCn	Plan directeur cantonal
PFI	Plateforme interdépartementale
PLATE	Plateforme Aménagement du territoire
PNPGE	Plateforme Nature et Paysage Genève
SCDD	Service cantonal du développement durable
SCot	Schéma de cohérence territoriale
SG-DT	Secrétariat général du département du territoire
TIM	Transport individuel motorisé
TP	Transport public
UVG	Union des villes genevoises

